

Plan Climat Air Energie Territorial

Rapport de synthèse sur les étapes de la construction



SOMMAIRE

I. De la préfiguration du plan climat à la réalisation d'un diagnostic territorial air-énergie-climat (2015-octobre 2017)	5
I.1 La préfiguration du Plan Climat	5
I.1.1 La définition d'un plan de concertation	5
I.1.2 La sélection d'une assistance à maîtrise d'ouvrage	6
I.1.3 Les partis pris de BOURGES PLUS et la rédaction d'un cahier des charges.....	6
I.1.4 La gouvernance mise en place	7
I.1.5 Le cadrage de l'étude, la sensibilisation des acteurs et la confirmation de la stratégie de concertation	7
I.2 La réalisation du diagnostic territorial air-énergie-climat	8
I.2.1 L'élaboration du diagnostic climat-air-énergie	8
II. De l'appropriation des faits saillants du diagnostic à l'identification d'une stratégie (octobre 2017-juin 2018)	9
II.1 La phase d'idéation	9
II.1.1 L'organisation d'un séminaire d'élus : une pause pour se poser les bonnes questions et imaginer un futur vertueux	9
II.1.2 Les ateliers de concertation avec les citoyens	15
II.2 La phase de sélection	20
II.2.1 L'atelier de priorisation	20
II.2.2 La consolidation avec l'équipe-projet	21
II.2.3 La validation du cadre stratégique par le comité de pilotage.....	21
II.3 La validation du diagnostic et du cadre stratégique par le Conseil Communautaire	24
III. La construction du programme d'actions (juillet 2018-octobre 2019)	26
III.1 L'organisation d'ateliers d'approfondissement technique	26
III.1.1 Un premier atelier sur le sujet de l'alimentation locale	27
III.1.2 Un second atelier sur le sujet du développement des énergies renouvelables ..	28
III.1.3 L'écriture d'un premier projet de programme d'actions.....	30
III.2 La définition de l'ambition de la Communauté d'Agglomération	30
III. 2.1 L'atelier de travail dédié à la maîtrise de la demande en énergie dans le secteur résidentiel.....	31
III.2.2 Le séminaire de travail dédié au développement des énergies renouvelables et à l'exemplarité des communes et de BOURGES PLUS	31
III.3 Le programme d'actions	32
III.3.1 Les dernières étapes de sa validation	32
III.3.2 La structuration du programme d'actions	33
III.3.3 Son contenu	34
III.4 Le suivi de sa mise en œuvre	35

Liste des annexes

- **Annexe I** – Bilan de la phase de préfiguration (23 pages)
- **Annexe II** – Délibération d’engagement du PCAET (5 pages)
- **Annexe III** – Compte-rendu du premier comité de pilotage (17 pages)
- **Annexe IV** – Compte-rendu de l’atelier de consolidation (6 pages)
- **Annexe V** – Compte-rendu du deuxième comité de pilotage (15 pages)
- **Annexe VI** – Le projet de stratégie à la fin de la concertation (3 pages)
- **Annexe VII** – La délibération du 25 juin 2018 (4 pages)
- **Annexe VIII** – Quelles actions conduire pour une transition agro-alimentaire sur le territoire de BOURGES PLUS ? (8 pages)
- **Annexe IX** – Quels freins à lever et leviers à mobiliser pour développer des projets d’énergies renouvelables sur les friches, les zones d’activités et dans les exploitations agricoles ? (4 pages)
- **Annexe X** – Atelier de travail dédié à la maîtrise de la demande en énergie dans le secteur résidentiel (14 pages)
- **Annexe XI** – Séminaire de travail portant sur le développement des énergies renouvelables et l’exemplarité des communes et de BOURGES PLUS (19 pages)
- **Annexe XII** – Comité technique du 25 septembre 2019 (14 pages)
- **Annexe XIII** – Comité de pilotage du 17 octobre 2019 (17 pages)

L'objectif de ce rapport n'est pas de reprendre les résultats des différentes études produites dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en particulier le diagnostic, ni d'être représentatif de l'ensemble des débats, réflexions et échanges entre parties prenantes et acteurs concernés qui ont ponctué son élaboration.

Cependant, il viendra compléter utilement ses différentes pièces constitutives (diagnostic, stratégie, programme d'actions, dispositif d'évaluation) en rappelant la méthodologie globale suivie ainsi que le déroulé chronologique des évènements.

I. De la préfiguration du plan climat à la réalisation d'un diagnostic territorial air-énergie-climat (2015-octobre 2017)

L'engagement de la Communauté d'Agglomération de Bourges dans un Plan Climat Energie Territorial était, à l'origine, une démarche volontaire souhaitée par les élus, et inscrite dans le programme d'actions de l'Agenda 21 intercommunal.

Le 18 août 2015, la publication de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rendu obligatoire la construction d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce qui est le cas de BOURGES PLUS.

Cette évolution réglementaire a eu plusieurs impacts, parmi lesquels :

- L'intégration du sujet de la qualité de l'air dans la réflexion énergie-climat ;
- La formalisation et le renforcement des attentes de l'Etat vis-à-vis du contenu du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions air-énergie-climat ;
- La nécessaire montée en compétence sur le sujet de la concertation, qu'il convient dorénavant de mettre en œuvre pour construire le PCAET avec les acteurs du territoire.

I.1 La préfiguration du Plan Climat

Soucieux d'identifier les conditions de réussite pour la construction du plan climat, les élus référents du projet ont souhaité appliquer en 2015 une étape de préfiguration, avant de commencer l'élaboration du PCAET.

Cette étape préalable s'est justifiée également par :

- Une importante modification de la composition du Conseil Communautaire suite aux élections municipales de 2014. Les vice-présidents nouvellement élus et volontaires pour participer au projet ont donc été accompagnés dans l'appropriation des enjeux air-énergie-climat pour qu'ils puissent ensuite se positionner sur l'ambition à donner à la construction du plan climat, notamment en terme de concertation ;
- L'anticipation de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, qui laissait entrevoir une nécessaire montée en compétence des territoires engagés dans un PCAET sur le sujet de la concertation.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération a bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la part de l'ADEME, via le cabinet Missions Publiques, pour avancer sur cette étape préalable importante.

I.1.1 La définition d'un plan de concertation

Deux séminaires de travail ont été organisés lors du premier semestre 2015 avec les vice-présidents. Les réflexions et les débats se sont articulés autour de la question centrale

suivante : comment passer d'un plan climat interne à la collectivité¹, à un plan climat territorial, fédérateur pour les acteurs locaux, grâce au levier de la concertation ?

Ce travail a abouti à la définition des modalités de concertation que souhaitent mettre en œuvre les élus pour construire le Plan Climat Air Energie Territorial.

Une synthèse des échanges survenus lors de cette phase de préfiguration est disponible en annexe I.

1.1.2 La sélection d'une assistance à maîtrise d'ouvrage

Les attentes réglementaires sur le contenu du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial ayant très fortement évolué avec la loi du 18 août 2015, la construction du PCAET nécessitait des compétences absentes au sein de la collectivité. C'est la raison pour laquelle la collectivité a fait le choix d'être accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage, dont la mission couvrait la réalisation du diagnostic air-énergie-climat et l'adoption de la stratégie territoriale. Le reste de la démarche, c'est-à-dire la construction du programme d'actions et la rédaction des différents livrables a été effectuée par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de BOURGES PLUS.

1.1.3 Les partis pris de BOURGES PLUS et la rédaction d'un cahier des charges

Pour la construction de ce premier programme d'actions air-énergie-climat, deux partis ont été pris :

- **Un focus sur l'atténuation.** Une démarche air-énergie-climat comporte classiquement deux volets distincts mais complémentaires : l'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et l'adaptation du territoire au changement climatique.

Bien que conscients de l'importance de l'adaptation pour mettre en œuvre la transition énergétique, les élus de BOURGES PLUS ont souhaité se concentrer sur le volet de l'atténuation. Il a été jugé préférable de ne pas traiter ce volet dans le cadre de la rédaction de ce premier PCAET car l'enjeu de l'adaptation fait appel à des notions nouvelles et complexes (aléas climatiques, vulnérabilité du territoire, impacts etc.) dont l'appropriation est rendue d'autant plus ardue que la littérature scientifique est en constante évolution sur ce sujet. Les élus ont donc souhaité traiter en priorité la question de l'atténuation, qui nécessite déjà à elle toute seule une forte pédagogie et l'association de nombreux acteurs. Le volet de l'adaptation constituera une des premières actions du plan climat avec le lancement d'une étude visant la définition d'une politique d'adaptation locale au changement climatique.

- **La montée en compétence sur l'animation de réunions participatives.** Ainsi, une des missions du bureau d'études retenu pour l'accompagnement au PCAET a été de former un groupe d'agents volontaires à de nouvelles techniques d'animation de réunions participatives à utiliser sans le cadre de la concertation.

¹ En 2015, BOURGES PLUS possédait déjà un Plan Climat Energie dont l'objectif était de diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de ses services et par la gestion de son patrimoine immobilier.

Ces deux partis pris ont été retranscrits dans le cahier des charges qui a servi à sélectionner le bureau d'étude.

1.1.4 La gouvernance mise en place

Pilotée par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de BOURGES PLUS, l'élaboration du Plan Climat a nécessité la mise en place d'une organisation spécifique :

- Un **chef de projet**, chargé de piloter la réalisation du PCAET ;
- Une **équipe-projet**, chargée de suivre de manière rapprochée l'avancement de la construction du PCAET et de participer à la rédaction et à la relecture de certains documents ;
- Un **comité technique**, chargé de valider techniquement l'avancée des travaux et de préparer les décisions du comité de pilotage ;
- Un **comité de pilotage**, qui valide les choix stratégiques et les travaux du comité technique. Il prépare également les décisions du bureau et du conseil communautaires.
- Un **club des « acteurs engagés pour le climat »**. Constitué à minima par le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération, il est ouvert à tout acteur du territoire intéressé pour participer à la démarche.

Les modalités de concertation et d'élaboration du PCAET ont fait l'objet d'une délibération prise par le Conseil Communautaire le 7 novembre 2016 (délibération disponible en annexe II). Les personnes mentionnées à l'article R. 229-53 du décret du 28 juin 2016 relatif à l'élaboration des plans climats ont été informées par voie postale de cette prise de décision. La délibération a également été déposée en libre accès sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

1.1.5 Le cadrage de l'étude, la sensibilisation des acteurs et la confirmation de la stratégie de concertation

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial est une démarche complexe, avec des enjeux à la fois stratégiques et techniques, et de multiples acteurs à mobiliser. C'est pourquoi une courte phase de cadrage a été réalisée le **4 avril 2017** avec l'équipe-projet pour :

- Préciser et valider les modalités de construction du PCAET, ainsi que les missions de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Comprendre la perception locale des enjeux de la transition énergétique.

Suite à cette réunion de cadrage, une formation aux techniques d'animation participative a été proposée aux agents de l'équipe projet. D'une durée d'une journée, cette formation s'est déroulée le **22 mai 2017** et a mobilisé 11 agents de la collectivité.

Le 15 juin 2017, la démarche et les objectifs poursuivis par le Plan Climat de BOURGES PLUS ont été présentés aux membres du Conseil de Développement.

La première réunion du comité de pilotage et du comité technique s'est déroulée **le 16 juin 2017** et a permis de :

- Recueillir la vision politique des élus sur le projet de PCAET ;
- Présenter et valider la note méthodologique reprenant l'ensemble des enseignements tirés de cette première phase de travail, et destinée à guider la construction du diagnostic territorial (origine des données, calendrier, concertation etc.).



La note méthodologique validée à l'issue de cette réunion est disponible en annexe III.

A noter à l'issue de cette réunion, l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des partenaires pour identifier les acteurs « pépites » du territoire, c'est-à-dire les acteurs déjà concrètement engagés dans la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire de BOURGES PLUS.

I.2 La réalisation du diagnostic territorial air-énergie-climat

Le diagnostic territorial s'est réalisé conformément aux attentes réglementaires précisées dans le décret du 28 juin 2016, c'est-à-dire qu'il comprend :

- Une estimation des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de son potentiel de développement ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale et son potentiel de réduction ;
- Une présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité-gaz-chauffage, des enjeux de distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état détaillé des filières de production des énergies renouvelables, une estimation de leur potentiel de développement et du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

1.2.1 L'élaboration du diagnostic climat-air-énergie

Suite aux réunions de juin 2017 qui ont permis de valider la méthodologie d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la période estivale a été mise à profit pour construire les différents diagnostics réglementaires.

Afin de consolider les premiers résultats du diagnostic, un atelier de travail avec le comité technique a été organisé le **27 septembre 2017**. Outre le temps d'appropriation du diagnostic, cet atelier a permis de territorialiser davantage les faits saillants du diagnostic. Il a constitué un réel temps de co-construction. Le compte-rendu des échanges est disponible en annexe IV.

Avec les corrections et compléments apportés suite à l'atelier de consolidation, les principaux résultats du diagnostic ont été présentés devant le comité de pilotage le **10 octobre 2017**. Ce comité de pilotage a également permis de valider la méthodologie participative à déployer pour exploiter les résultats du diagnostic et identifier la stratégie du PCAET. Une synthèse des échanges est disponible en annexe V.

II. De l'appropriation des faits saillants du diagnostic à l'identification d'une stratégie (octobre 2017-juin 2018)

Fort de ces éléments techniques consolidés, l'enjeu en octobre 2017 est d'amorcer une étape de concertation politique et citoyenne pour co-construire le **cadre stratégique** du plan climat air-énergie-territorial. Ce rapport fait état des discussions et débats qui se sont succédés depuis l'obtention du diagnostic jusqu'à l'adoption de la stratégie en juin 2018.

L'élaboration de la stratégie correspond au temps ambitieux de la concertation souhaité par les élus de BOURGES PLUS. Ainsi, une démarche cohérente et complète a été mise en place pour identifier une stratégie air-énergie-climat cohérente pour le territoire, partagée et construite avec les acteurs :

- **Une première phase d'idéation**, au cours de laquelle les élus d'une part et les acteurs du territoire d'autre part, ont pu définir les enjeux qui leur paraissaient prioritaires,
- **Une seconde phase de sélection**, au cours de laquelle les acteurs-clés (club des acteurs, équipe-projet, comité de pilotage) ont pu définir les axes de travail du plan climat à partir de la réflexion précédente et au regard de leur connaissance fine du territoire et de ses enjeux.

II.1 La phase d'idéation

La phase d'idéation a permis de mettre en œuvre la stratégie de concertation définie par les élus communautaires en 2015. Elle s'est traduite par l'organisation d'un séminaire d'élus (temps politique) puis par un atelier de concertation grand public (temps citoyen).

II.1.1 L'organisation d'un séminaire d'élus : une pause pour se poser les bonnes questions et imaginer un futur vertueux



Les objectifs du séminaire des élus étaient les suivants :

- **Sensibiliser et fédérer** les élus autour des enjeux clés de la transition énergétique ;
- Présenter les **faits saillants du diagnostic consolidé** aux élus communautaires ;
- Définir les **priorités stratégiques des élus**.

Ce séminaire s'est déroulé le 17 octobre 2017 sur une demi-journée, et a respecté le déroulé suivant :

Etapes	Durée	Méthode d'animation utilisée
Introduction du séminaire	0h15	Président – Mme Catherine VIAU - AUXILIA
Présentation des principaux enseignements du diagnostic climat-air-énergie territorial + Session de questions - réponses	0h30	AUXILIA
Animation « Rêverie éveillée »	0h30	Quel avenir climatique et énergétique pour notre territoire à l'horizon 2050 ?
Instant de réflexion individuelle sur les éléments marquants du rêve	0h10	
1 ^{er} atelier en sous-groupe, non-thématique. Partage des impressions et images du rêve, prise en note sur paperboard des éléments partagés, en essayant de classer par grands thèmes;	0h30	Feuilles A0
Interlude, répartition des ateliers thématiques	0h10	
2 nd atelier, en sous-groupe, thématique, répartition libre des participants. Les thèmes ont été précisés en fonction du 1 ^{er} atelier	0h30	Table ronde et paperboard
Collecte et analyse des productions par les animateurs	0h10	
Hiérarchisation des priorités (par vote) Restitution en plénière et harmonisation des objectifs stratégiques Annonce des prochaines étapes	0h15	Gommettes pour le vote

Après la présentation des faits saillants du diagnostic et les discussions qui ont permis de préciser certains chiffres, l'utilisation de la technique de la rêverie éveillée à permis aux élus de faire une pause dans leur quotidien pour se projeter en 2050.

A l'issue de cette animation, les élus ont pu échanger entre eux sur leurs visions au sein de trois groupes de travail. Les résultats furent les suivants :

1 ^{er} groupe
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une campagne conservée, perçue comme un poumon d'air pur, pas de brouillard de pollution, un ciel clair ▪ Une nature tranquille : des haies, le chant des oiseaux, le goût du jardin

- Des communes rurales préservées
- Des fermes, petites et grandes, des ressources locales, des circuits courts, du « manger local », des pommes
- Des gens à vélo avec des chapeaux
- Des enfants en visite dans une ferme, au contact des animaux
- Des marchés dans les villages
- Des centres-bourgs composés de maisons individuelles et de maisons jumelées (2 étages)
- Les gens ont conscience de l'apport de leur travail pour le territoire
- Du partage entre les gens
- Une circulation fluide, moins de camions, des navettes et voitures électriques, des trains
- Une chaleur du sol valorisée dans les logements (géothermie)
- Quelques panneaux photovoltaïques, et des gens en bleu de travail qui transportent des panneaux solaires

2^{ème} groupe

- Des limites du territoire bâti non modifiées, une gestion de l'espace plus qualitative
- Un territoire apaisé
- Une nature luxuriante et abondante
- Des villages vivants
- Des axes à vélo et des modes de déplacement doux
- Plus d'échanges entre les habitants à l'extérieur de chez eux
- Du télétravail qui permet aux gens de moins se déplacer et de vivre sur le territoire de leur commune
- Des gens moins malades, plus calmes, plus sereins: une meilleure qualité de vie
- Une autoroute peu fréquentée, un trafic peu dense... une autoroute piétonne. Des véhicules électriques, des vélos dans les villages
- Moins de fuites (énergétiques) dans l'habitat, des logements de plus grande qualité, pas de dépenses énergétiques, un air intérieur de qualité, des matériaux du bâti non polluants, des produits sanitaires non polluants
- Un méthaniseur agricole, une agriculture plus tournée vers la bioénergie
- Une autonomie alimentaire
- Des panneaux photovoltaïques, des éoliennes, une géothermie développée. Un territoire en autonomie énergétique
- Une production énergétique plus décentralisée créant de l'emploi sur le village

3^{ème} groupe

- Moins de voitures et une proportion plus grande de véhicules électriques, de nombreux transports en commun et de vélos, présents dans tout le territoire, du covoiturage.
- Comment les personnes âgées se déplacent-elles ?
- Une impression de silence permanent
- Une campagne avec plus de bois, de haies, de maraichage, des circuits courts, de polyculture et d'élevage
- De l'eau dans les marais
- Des éoliennes, des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, des grandes zones reconverties dans la production photovoltaïque (route de la Charité)
- Une interdiction de construire au-delà de l'existant
- Plus de marchés, des lieux de rencontre
- Les gens font du sport
- Moins de grandes zones d'activités [à clarifier]
- Du télétravail, une évolution technologique et numérique importante

Une analyse technique a permis de regrouper ces visions en quatre thématiques :

- **La qualité de vie et du territoire** : la campagne luxuriante et paisible, lieux de rencontre et de partage, vie de quartier et de village, aménagement du territoire et foncier, attractivité économique, identité territoriale.
- **L'énergie demain** : les consommations du bâti et les productions d'énergies renouvelables au sol, du vent, du soleil.
- **Les mobilités** actives et électriques, les liaisons et la fluidité des déplacements, le silence et la qualité de l'air.
- **L'agriculture, la production alimentaire** (polycultures, maraîchage, élevage, bioénergies), la distribution alimentaire locale et la qualité des denrées alimentaires.

Sur cette base, 4 tables rondes ont été organisées pour débattre de ces sujets, les élus étant encouragés à formuler **des défis** pour leur territoire dont la formulation devait obligatoirement débiter par « ET SI ... ».





L'ensemble des défis formulés ont ensuite été hiérarchisés par un vote des élus, qui possédaient pour cela un nombre limité de gommettes.

Le résultat de ce travail de hiérarchisation a été le suivant :

COMPTE-RENDU	
/ ATELIER PARTICIPATIF	
<p>➤ QUALITÉ DE VIE ET DU TERRITOIRE : la campagne luxuriante et paisible, lieux de rencontres et de partage, vie de quartier et de village, aménagement du territoire et foncier, attractivité économique, identité territoriale</p>	
<p>▪ « ET SI on protégeait les espaces naturels et on en créait dans toutes les communes ? »</p>	11 VOTES
<p>▪ « ET SI on avait la volonté d'avoir un territoire reconnu avec une identité qualitative ? »</p>	10 VOTES
<p>▪ « ET SI on rendait notre territoire attractif : espaces récréatifs partagés, équipements.. ? »</p>	6 VOTES
<p>▪ « ET SI les communes montraient l'exemple : espaces naturels, déchets, énergies renouvelables, isolation ? »</p>	4 VOTES
<p>▪ « ET SI on aidait à la prise de conscience des habitants et acteurs des enjeux par du concret ? »</p>	3 VOTES

/ ATELIER PARTICIPATIF

➤ **L'ÉNERGIE DEMAIN** : les consommations du bâti et les productions d'énergie renouvelable du sol, du vent, du soleil

▪ « ET SI on devenait un territoire de référence pour concilier la rénovation énergétique et environnementale et la valorisation du patrimoine ? »	12 VOTES
▪ « ET SI on favorisait le développement des énergies renouvelables sur les zones d'activité et les friches urbaines ? »	10 VOTES
▪ « ET SI on systématisait l'autonomie énergétique dans tous les projets collectifs et individuels de construction ? »	7 VOTES
▪ « ET SI les communes donnaient l'exemple sur leurs patrimoines ? »	5 VOTES
▪ « ET SI on ne consommait plus d'énergie pour nous chauffer ? »	1 VOTE

/ ATELIER PARTICIPATIF

➤ **LES MOBILITÉS** actives et électriques, les liaisons et la fluidité des déplacements, le silence et la qualité de l'air

▪ « ET SI on favorisait le covoiturage de proximité (mise en relation et emplacements sécurisés) ? »	9 VOTES
▪ « ET SI on créait un réseau cyclable sécurisé encore plus ambitieux que PVI ? »	8 VOTES
▪ « ET SI on limitait la place de la voiture au profit des transports en commun, cyclistes et piétons ? »	7 VOTES
▪ « ET SI on créait un maillage d'équipements de recharge de véhicules (gaz, électricité...) et accompagnait les habitants dans l'acquisition de véhicules plus propres ? »	7 VOTES
▪ « ET SI on favorisait la rénovation et le développement du réseau ferré (LGV, réseau rail / route, passagers...) ? »	5 VOTES

/ ATELIER PARTICIPATIF



Environ un tiers des élus communautaires a participé à cette demi-journée de travail qui a permis de mettre en évidence les défis politiques à relever à l’horizon 2050 pour réussir la transition énergétique.

II.1.2 Les ateliers de concertation avec les citoyens

Organisés après le séminaire des élus, ces ateliers de concertation avaient pour objectif de faire émerger les enjeux climat-air-énergie tels que perçus par les acteurs du territoire dans leur quotidien et dans la réalité physique de tous les territoires de BOURGES PLUS.

C’est la raison pour laquelle il a été décidé de « territorialiser » ces ateliers. En effet, les problématiques de mobilité, de qualité de l’air, de consommation et de production énergétique, de gestion des déchets, de rénovation du bâti ... sont fondamentalement différentes entre la ville-centre de Bourges, les zones périurbaines et les territoires ruraux de l’Agglomération. Ainsi, les ensembles caractéristiques du territoire sont les suivants :

Zone centrale urbanisée	Bourges ; Saint Doulchard, Saint Germain du Puy
Zone périurbaine	La Chapelle Saint Ursin ; Le Subdray ; Trouy ; Plaimpied-Givaudins
Zone rurale	Annoix ; Arçay ; Berry-Bouy ; Marmagne ; Morthomiers ; Saint-Just ; Saint Michel de volangis ; Lissay-Lochy ; Vorly

Il a été décidé d’organiser trois ateliers de concertation, un dans chaque typologie de territoire. Les villes retenues pour l’organisation de ces ateliers furent Trouy, Saint-Just et Bourges.

Afin de pouvoir communiquer auprès du grand public sur l’organisation de ces ateliers pour réunir le maximum de personnes, un visuel dédié à la démarche de construction du plan climat a été conçu. Des affiches et des flyers (*exemple d’un flyer ci-dessous*) ont ainsi pu être distribués dans toutes les mairies des communes du territoire de BOURGES PLUS, et relayés sur les différents réseaux sociaux existants.



C'est la question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui. Entreprises, habitants, collectivités détiennent collectivement cette réponse. Face au dérèglement climatique, le défi à relever est immense mais à portée de nos mains !

Qui produira l'énergie et quel sera son coût ? A quoi ressembleront nos logements ? Comment se déplacera-t-on ? Quel air respirerons-nous ? A quoi ressembleront nos rues ? Quelle sera la place et le rôle de la nature ? Comment nous adapter aux effets du dérèglement climatique en cours ? Quels seront les bénéfices sur l'emploi, la santé ou la qualité de vie ? Quel est mon rôle, pourquoi s'engager dans cette transition ?

Pour quelques petits degrés de plus, c'est autant de questions qui doivent trouver une réponse dans le Plan Climat Air Energie du Territoire de Bourges. **Des questions qui trouveront une réponse dans vos propositions, vos points de vue** et dans leur mise en œuvre.

2050 COMMENCE AUJOURD'HUI
plus précisément les :

16 février de 18h30 à 21h00 à Trouy,
20 février de 18h30 à 21h00 à Saint-Just,
21 février de 18h30 à 21h00 à Bourges

Une page dédiée a également été créée sur le site internet de BOURGES PLUS, qui précisait les objectifs poursuivis par le plan climat et donnait la possibilité de s'inscrire. Les outils traditionnels de communication de la Communauté d'Agglomération ont également été mobilisés (BOURGES PLUS MAG) pour informer de l'organisation de ces ateliers.

Malgré cela, la difficulté (également observée sur les autres territoires engagés en plan climat) de mobiliser le grand public sur les sujets air-énergie-climat s'est confirmée sur le territoire de BOURGES PLUS. Le faible nombre d'inscrits aux ateliers n'ont ainsi pas permis l'organisation des trois ateliers initialement prévus. La décision a donc été prise de n'organiser qu'un seul atelier afin de garantir une participation suffisante pour des échanges de qualité. Celui-ci s'est donc déroulé le 21 février 2018 à Bourges, après un dernier appel à participation relayé dans le journal local (*ci-dessous*).

ENVIRONNEMENT ■ Un atelier citoyen aura lieu mercredi 21 février

Un appel à idées pour le climat

Les habitants de l'agglomération de Bourges sont invités à participer à un atelier citoyen le mercredi 21 février. Objectif : recueillir de bonnes idées pour mettre en œuvre le plan climat.

Benoit Morin
benoit.morin@centrefrance.com

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'agglomération de Bourges prépare un plan climat. Pour cela, elle fait appel à la population : mobilité, énergie, rénovation des logements, alimentation... Autant de thèmes qui pourront être abordés, mercredi 21 février, au cours d'un atelier citoyen.

« Nous sommes à la recherche de bonnes idées »

« Nous sommes à la recherche de bonnes idées », insiste Anthony Frison, chargé de mission Plan climat à Bourges Plus. Depuis le début de l'année, l'agglomération s'est engagée dans ce plan climat pour mettre en œuvre la



ÉNERGIE. Les citoyens pourront donner leurs bonnes idées afin de bâtir le plan climat de l'agglomération de Bourges. PHOTO D'ILLUSTRATION STÉPHANIE PARA

transition énergétique. « La lutte contre le changement climatique, c'est l'affaire de tout le monde », insiste Anthony Frison.

Après les élus communaux en octobre 2017, c'est donc au tour des citoyens de « montrer comment le changement climatique impacte leur quotidien, pour en connaître les enjeux stratégiques, poursuit Anthony

Frison. Comment, par exemple, seront produits les aliments que je vais consommer ? »

Au programme de l'atelier, les enjeux liés au changement climatique, à la pollution de l'air et à l'énergie. Un second temps sera réservé aux enjeux stratégiques : domaines d'actions et pistes d'actions prioritaires du point de vue des citoyens. « Nous sommes sur un atelier participatif, insiste

Anthony Frison. Nous attendons une mobilisation assez forte. »

Ces ateliers permettront, d'ici la fin du premier semestre, de mettre en place la stratégie de lutte contre le changement climatique. ■

➔ **Pratique.** Atelier citoyen. Mercredi 21 février, de 18 h 30 à 21 heures, à Bourges. Gratuit. Inscriptions sur le site www.agglo-bourgesplus.fr ou par téléphone au 0800.897.730. Le lieu de l'atelier sera précisé lors de l'inscription.

« En 2050, à quoi ressemblera notre vie quotidienne ? »

Au final, environ 15 personnes ont participé à cet atelier de concertation qui a permis

- De partager les résultats du diagnostic climat-air-énergie ;
- De partager, à partir d'un panel de photos (méthode d'animation dite « photolangage² »), les enjeux perçus du territoire par les citoyens ;
- D'identifier les actions permettant de répondre à ces enjeux ;
- De formuler des « rêves » pour le territoire à partir de ces enjeux et idées d'actions.



Le résultat du photo-langage est le suivant :

² Le photo-langage est une méthode d'animation participative qui permet, à partir d'un ensemble de photos mis à la disposition des participants, de faciliter la prise de parole sur un sujet donné.



« La photo de la restauration d'un bâtiment ancien nous évoque les **bâtiments du centre-ville de Bourges**, dont beaucoup sont « vieillots », et dans lesquels les gens ne veulent plus vivre aujourd'hui. Ils ne sont **ni aux normes de confort, ni aux normes de sécurité**. Ces centres-villes se dépeuplent, ils ne correspondent plus à un **idéal de vie**. Il faut un **effort plus important pour aider les propriétaires du centre ville à aménager leur logements**. C'est possible pour le patrimoine public mais plus difficile pur les propriétaires privés.



« La photo nous évoque un marché de produits « bio ». Nous faisons un lien avec la **relocalisation de l'alimentation**, qui permet de **faire baisser les transports**, de **recréer des passerelles entre producteurs et consommateurs**, de prendre en considération le « vrai travail ». On nous a éduqué dans l'autre sens.. Inspirons nous de ce qui se fait dans des collectivités à l'étranger. Les paysans ont besoin de reconnaissance, à travers des aides des pouvoirs publics. Il y a un sentiment de colère face à l'urgence de la situation.



« Nous aimerions retrouver cette forêt dans 50 ans. Elle nous est utile : elle **produit du bois pour nous chauffer, absorbe de du CO2 et produit de l'oxygène, protège la biodiversité, participe à la qualité de l'air et la stabilité des températures...** C'est une **pièce maîtresse du territoire**. Il faut la **considérer à sa juste valeur, l'entretenir et la régénérer**.



« Cet atelier de réparation de vélos a plein d'atouts : il crée **du lien social, recycle les vieux vélos, encourage les déplacements doux** sur les petites distances. En revanche il convient de **lutter contre les vols et dégradations, d'améliorer la sécurité des déplacements** à vélo avec des voies et rues réservées aux vélos, **faciliter son usage grâce** à des complémentarités entre les modes de transports pour les communes excentrées de Bourges (TC, covoiturage, vélos, marche...)

« Les points communs entre tout ça, toutes ces photos : **cela génère de l'emploi**.



« Ce pot d'échappement, c'est la **pollution en ville, la place des voitures**. La **nécessité et la contrainte de se déplacer en voiture au quotidien**, notamment en zone rurale. Derrière cette photo on retrouve des problématiques de **santé publique, d'alternatives au pétrole**. Cela nous évoque aussi les **solutions** : les **infrastructures de recharge des voitures alimentées en énergie renouvelable, les transports en commun, le vélo, les véhicules partagés**.



« Ce marché, c'est le **bonheur de vivre dans notre territoire** en mangeant local, en **produisant et consommant local**, avec **moins de pesticides**, de déplacements, de pollution, et avec **plus de plaisir de bien manger et de lien social** dans les villages et communes. Qu'est ce qui montre sur la photo que ces produits sont « bio » ? Eh bien, parce que le commerçant est **heureux** !

Puis, il a été demandé aux participants s'il y avait parmi ces photos, un objet, un détail, un symbole qui pouvait faire penser à une idée pour le territoire. Les réponses ont été les suivantes :

Y a-t-il un objet, un détail, un symbole, qui vous fait penser à une idée pour votre territoire ?

COMPTE-RENDU

La rénovation du patrimoine, cela me fait penser au PRU (Programme de renouvellement urbain) de Bourges Nord. Il y a eu beaucoup de **concertation avec les habitants et associations** : pourquoi faire ceci, comment faire cela ?

Le marché « bio », cela me fait penser à **l'importance du lien social et de la reconnaissance du monde agricole**. Selon moi, l'agglomération ne fait pas assez dans ce domaine.

La forêt, cela résonne en moi, car je me considère comme **un consommateur de forêt, de biomasse** pour me chauffer, dans un bâti bien isolé.

Le marché et la voiture, pour moi, ouvre **l'enjeu de la relocalisation des choses (biens, services)** quand on habite à la campagne. C'est important pour essayer de moins se déplacer et donc de moins utiliser la voiture.

Les photos de marché font le lien avec l'agriculture et **le monde agricole, qui s'est emparé des enjeux climatiques et énergétiques par le biais des énergies renouvelables**. La **méthanisation** apporte une **valeur ajoutée** pour les agriculteurs et pour le territoire, le **bioGNV** est une des solutions pour les déplacements, les **circuits courts** une autre, comme par exemple à la cantine collective de Bourges, alimentée en produits locaux.

Les participants ont ensuite été encouragés à clôturer les débats en formulant des rêves pour leur territoire, dont la formulation devait obligatoirement débiter par « ET SI... ».

Et si.... Vous formuliez un **rêve** pour votre territoire à partir de cette photo et cette idée ?

COMPTE-RENDU

ET SI demain si on allait chercher nos carottes **en vélo** le long de routes et de chemins **(re)plantés d'arbres** ?

ET SI on pouvait observer **les étoiles** à partir du centre-ville de Bourges ?

ET SI on réinventait **la convivialité** dans la ville à partir de l' « **outil vélo** » : plus de proximité, des marchés, des bistrotts, des ateliers... ? Soutenons les initiatives en ce sens !

ET SI nous ne **consommions** pas, ou **autrement** ? Je dis « autrement », car aujourd'hui je crois qu'on ne peut plus faire marche arrière sur notre propre confort.

ET SI on vivait **plus longtemps**, si on **prenait le temps de vivre** (avant la retraite) ?

ET SI on avait des **logements rénovés**, grâce à de matériaux de **proximité**, bio-sourcés, avec de **l'énergie propre** pour nous chauffer l'hiver et des techniques simples pour nous rafraîchir l'été ?

Et si on pouvait **naviguer** sur le lac ?

ET SI on pouvait vivre dans notre territoire **sans énergie fossile et nucléaire** ?

Et SI on recréait du **commerce de proximité**, en limitant les grandes surfaces commerciales ?

Enfin, les défis formulés et hiérarchisés par les élus communautaires lors du séminaire ont été présentés aux participants avec l'objectif d'identifier les éventuels points de consensus. Les réactions ont été les suivantes :

Remarques des participants

Les rêves formulés sont beaux, mais **le passage au concret semble plus difficile**. Il faut réellement avoir la **volonté**.

On est sur un nuage, il faut **mettre du « peps »** à cette réflexion. les actions en gras ne sont pas forcément les plus volontaires.

Les **marais** sont des espaces naturels clés. Au delà de protéger les marais, il faut les **valoriser**. Aujourd'hui les choses ne bougent pas vite. Il faut aussi les démocratiser, c'est-à-dire les rendre accessibles au grand public. Ce sont des atouts du territoire. **L'agglomération est verdoyante et dotée d'un beau patrimoine historique, tout cela doit être entretenu et valorisé.**

La **prise de conscience des habitants** est essentielle. On est trop peu nombreux ce soir, on voit tout le monde continuer à utiliser sa voiture à tout bout de champ. Il faut que la prise de conscience prenne de

l'ampleur, sinon on peut faire la croix sur la transition énergétique.

N'oublions pas: « de **par vos achats dépendront votre avenir** » : il faut remettre ce slogan au goût du jour.

Les politiques doivent impulser une dynamique, et en même temps tout ne peut venir du politique. **Chacun peut conduire une action**. Ex. du jardin de **Trouxy**, créateur d'identité locale et que chacun contribue à faire vivre,

Pour les personnes en difficulté financière, une fois le permis de conduire financé, acquérir une voiture est très difficile. Cela questionne sur un **service de location de véhicules de courte durée**.

Entre les villages, il est très dangereux de circuler en vélo. **Comment peut-on faire pour circuler à vélo d'un bourg à l'autre en zone rurale** ? Par ailleurs, le **canal du Berry** et les **anciennes voies ferrées** sont des opportunités pour des aménagement cyclables.

Les participants ont également été invités à mentionner les domaines d'actions sur lesquels ils leurs semblaient le plus facile d'agir et sur lesquels les impacts sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre seraient les plus grands. Les choix alimentaires (part des produits carnés, alimentation locale et biologique), les déplacements et les modes de chauffage ont été largement cités.

A ce stade du projet, une importante « matière » était disponible, depuis les priorités stratégiques définis par les élus (= les défis) jusqu'aux idées formulées par les citoyens (= les rêves). Il a alors semblé nécessaire de se permettre un temps de respiration et de prise de recul pour analyser toute cette production.

II.2 La phase de sélection

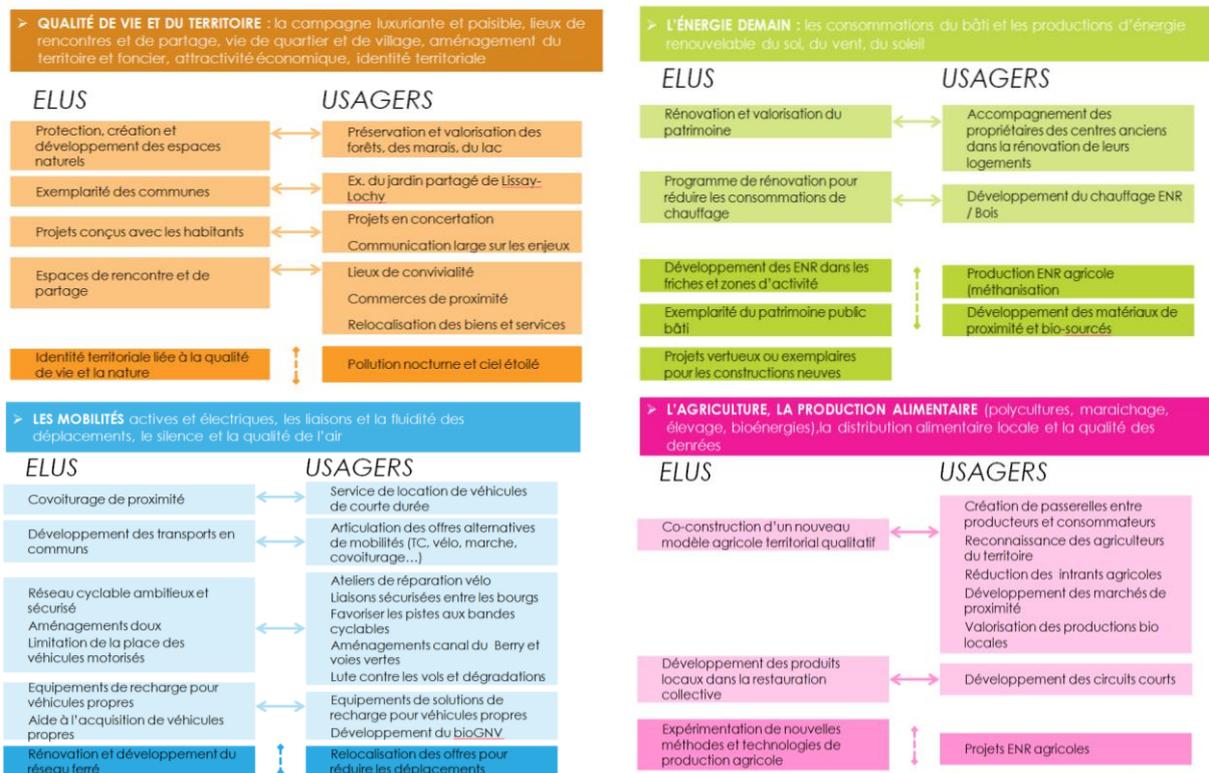
II.2.1 L'atelier de priorisation

Un atelier de travail a été organisé le 4 avril 2018 avec les acteurs-clés du projet que sont le Club des acteurs engagés pour le climat et le comité technique.

Les objectifs de cet atelier d'une demi-journée furent les suivants :

- Présenter les priorités stratégiques des élus et les enjeux prioritaires des citoyens ;
- Mettre en cohérence les visions des élus et des habitants pour définir les axes de travail à approfondir pour la suite du projet.

Après avoir rappelé les précédentes étapes de travail, l'analyse croisée des défis et des rêves formulés a été réalisée avec les partenaires techniques présents.



La question de la cohérence des priorités d'actions imaginées avec les enjeux environnementaux du territoire a été posée aux participants. La principale constatation fut que les rêves formulés par les citoyens rejoignent globalement ceux des élus, à l'exception de la volonté fortement exprimée par les élus de faire de BOURGES PLUS un territoire reconnu, ce qui n'a jamais été mentionné dans l'atelier citoyen. Par contre, la question de l'alimentation et de l'accès à des denrées alimentaires de qualité produites localement a été très clairement et très fortement exprimée lors de l'atelier citoyen.

Sur cette base, les objectifs réglementaires du plan climat air énergie territorial ont été rappelés avant de questionner les participants sur les éléments qui pouvaient manquer aux priorités stratégiques identifiées pour répondre aux objectifs de la loi sur la transition énergétique.

Un travail de production a ensuite été réalisé pour identifier les actions à mettre en œuvre à plus ou moins long terme pour mettre en œuvre les priorités stratégiques identifiées. Ces actions ont ensuite été hiérarchisées en fonction de leurs impacts potentiels.

II.2.2 La consolidation avec l'équipe-projet

Le 4 mai 2018, une réunion avec l'équipe-projet a été organisée pour

- présenter le projet de cadre stratégique, co-construit depuis le séminaire des élus avec les citoyens et les partenaires ;
- identifier les manques éventuels ;
- et proposer une formulation aux 4 objectifs stratégiques jusqu'alors identifiés : la qualité de vie du territoire, l'énergie demain, les mobilités et l'agriculture / alimentation.

Les priorités d'actions identifiées par les élus et les citoyens, puis hiérarchisées par les acteurs-clés ont été approuvées par les membres de l'équipe-projet.

Les 4 objectifs stratégiques existants ont été confortés, mais un nouvel objectif stratégique a été proposé, correspondant à l'exemplarité de BOURGES PLUS et des communes. Cet enjeu, mis en évidence lors du séminaire des élus (mais avec peu de vote lors de l'exercice de hiérarchisation) a donc été ajouté.

Fort de ce cadre stratégique co-construit et consolidé, et de ces priorités d'actions hiérarchisées, la démarche de construction du plan climat a pu se poursuivre avec la présentation de l'ensemble du travail effectué devant le comité de pilotage. L'ensemble des éléments retenus à ce stade du projet est disponible en annexe I.

II.2.3 La validation du cadre stratégique par le comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de cadrer les grandes étapes de construction du plan climat et de faire une première validation des résultats obtenus, en amont de leur validation définitive par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération.

Le comité de pilotage a donc été réuni le 18 mai 2018, avec l'ordre du jour suivant :

- Point d'étape sur l'avancement du projet et restitution de la démarche de concertation déroulée pour co-construire la stratégie ;
- Présentation et discussion de la stratégie et des priorités d'actions identifiées ;
- Cadrage de la phase d'approfondissement technique pour construire le programme d'actions du plan climat.

→ Présentation du projet de stratégie

Après avoir rappelé toutes les étapes qui se sont succédées depuis l'organisation du séminaire des élus, ainsi que leur contenu, les membres du comité de pilotage ont pu se prononcer sur le projet de stratégie présenté.



Les membres du comité de pilotage ont reconnu la pertinence du projet présenté aux regards des enjeux mis en évidence dans le diagnostic territorial, et ont proposé des reformulations pour certains des objectifs stratégiques. Ainsi,

- « Prendre en compte l'environnement pour maintenir la qualité de vie des habitants et améliorer l'attractivité du territoire » **devient** « Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire »

- « Viser l'autonomie alimentaire, par le soutien du monde agricole dans leur transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée » **devient** « Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée »

- « utiliser l'exemplarité de la collectivité comme levier de la mobilisation du territoire » **devient** « Faire de l'exemplarité de Bourges Plus et de ses communes un levier de la mobilisation du territoire »

→ **Présentation des priorités d'actions identifiées**

Les priorités d'actions identifiées et hiérarchisées pour atteindre chacun des objectifs stratégiques ont ensuite été présentées et détaillées aux membres du comité de pilotage. Les débats engagés ont permis de nuancer et de compléter certaines d'entre elles

- **Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire**

L'ensemble des priorités d'actions a été approuvé tel quel. L'action « cœur de ville » a été identifiée comme un support phare pour expérimenter des projets en centre-ville de Bourges compatibles avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques.

La place de certaines de ces priorités d'actions dans le programme d'actions du plan climat peut surprendre, avec parfois des liens indirectes avec les objectifs poursuivis par un plan climat comme par exemple le développement des espaces de rencontres. En effet, ce type d'action n'est pas celle attendue réglementairement par l'Etat dans un programme d'actions pour la mise en œuvre de la transition énergétique. Cependant, son maintien à ce stade du projet est pertinent, compte-tenu de la méthode de construction du plan climat, qui a été envisagée comme l'élaboration d'un projet

territorial de développement durable, et a donc fait apparaître des enjeux autres que ceux directement poursuivis pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

- **Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables**

Les priorités d'actions présentées ont été approuvées. Cependant, deux modifications notables sont à relever suite aux débats du comité de pilotage :

- L'action qui consiste à « *développer les énergies renouvelables dans les zones d'activités et les friches* » est passée d'une priorité d'action de rang 5 à une priorité d'action de rang 1 (= à mettre en œuvre en priorité).

- Une nouvelle action prioritaire est apparue : « *Sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens à la sobriété énergétique* ».

- **Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilité et l'adaptation du territoire**

Les priorités d'actions identifiées ont été confortées, et n'ont pas déclenchées de remarques particulières.

- **Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée**

Plusieurs modifications sont survenues dans le cadre des débats :

- L'action qui se propose de « *développer la production et la consommation de produits locaux et biologiques pour viser l'autonomie alimentaire* » **devient** « développer la production et la consommation de produits locaux et biologique ». Elle passe de plus d'une priorité d'actions de rang 2 à une priorité de rang 1.

- L'action qui se propose « *d'expérimenter de nouvelles pratiques agricoles* » est rétrogradée d'une priorité de rang 1 au rang 2.

- Deux nouvelles actions de rang 2 apparaissent : « *accompagner les acteurs du monde agricole dans leurs démarches de rapprochement vers le consommateur* » et « *lutter contre le gaspillage alimentaire* ».

- **Faire de l'exemplarité de Bourges Plus et de ses communes un levier de la mobilisation du territoire**

Toutes les actions identifiées en rang 1 sont rétrogradées en rang 2. A l'inverse, l'action qui se propose de « *protéger et valoriser les milieux naturels en engageant des projets communaux et intercommunaux exemplaires* » passe de rang 2 au rang de priorité 1.

L'action qui vise à « *intégrer les enjeux climat-air-énergie dans toutes les politiques de l'Agglomération* » est reformulée pour devenir « *travailler en équipe transversale pour intégrer les enjeux climat-air-énergie dans toutes les politiques de l'Agglomération* ».

Une nouvelle action est proposée : « *Faire évoluer les pratiques de mobilité des agents de Bourges Plus et des communes pour réduire les consommations énergétiques fossiles* ».

→ **La sélection des thématiques à approfondir**

Le projet de stratégie retenu est ambitieux. Certaines des actions formulées sont déjà en œuvre sur le territoire de Bourges Plus et méritent d'être replacées sous le prisme du plan climat, mais d'autres sont relativement nouvelles et nécessitent d'être approfondies pour identifier des actions plus précises, avec les professionnels concernés par ces sujets.

Ainsi, 4 thématiques ont été proposées au comité de pilotage :

- **L'alimentation** : quelle stratégie pour l'action en faveur du climat et d'une alimentation locale ?
- **Les énergies renouvelables** : quels sont les freins et les leviers à mobiliser pour développer les énergies renouvelables sur nos friches, nos zones d'activités et les exploitations agricoles ?
- **Les matériaux bio-sourcés** : Comment développer l'usage des matériaux bio-sourcés ?
- **La sensibilisation à la transition énergétique** : quelles synergies et quels outils à développer pour proposer au grand public une sensibilisation pérenne sur la sobriété énergétique ?

Ces ateliers techniques d'approfondissement seront organisés dans la suite de la démarche de construction du plan climat air énergie territorial.

II.3 La validation du diagnostic et du cadre stratégique par le Conseil Communautaire

C'est lors de la séance du 25 juin 2018 que le Conseil Communautaire de Bourges Plus a adopté les éléments de diagnostic et le cadre stratégique du plan climat air énergie territorial. La délibération correspondante est disponible en annexe II.

A l'issue de cette adoption, le cadre stratégique du plan climat est le suivant :

AXE 1 : Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire

Priorités d'actions n°1

- Revitaliser les centres bourgs et les centres-villes, et limiter le développement des périphéries commerciales
- Sensibiliser les décideurs et le grand public aux enjeux environnementaux
- Créer une identité territoriale liée à ses richesses naturelles et hydrographiques

Priorités d'actions n°2

- Lutter contre la pollution lumineuse, nocturne et visuelle
- Protéger et valoriser les milieux naturels du territoire

Priorités d'actions n°3

- Développer de nouveaux espaces naturels dans toutes les communes, pour lutter notamment contre les îlots de chaleur
- Développer des espaces de rencontres : lieux récréatifs, de convivialité, de travail collaboratif, de partage

AXE 2 : Viser l'autonomie énergétique par la rénovation énergétique du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables

Priorités d'actions n°1

- Rénover énergétiquement le bâti privé ancien et coupler ces opérations à une valorisation du patrimoine
- Développer les énergies renouvelables dans les zones d'activités et les friches
- Sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens à la sobriété énergétique

Priorités d'actions n°2

- Pour les constructions neuves, inciter à être plus ambitieux que la réglementation en cours

Priorités d'actions n°3

- Utiliser des matériaux de proximité et bio-sourcés pour les constructions et les rénovations

AXE 3 : Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilité et l'adaptation du territoire

Priorités d'actions n°1

- Développer l'usage du vélo

Priorités d'actions n°2

- Développer et articuler les alternatives à la voiture individuelle

Priorités d'actions n°3

- Adapter le territoire aux déplacements alternatifs

Priorités d'actions n°4

- Rénover et développer la mobilité ferroviaire et le frêt

Priorités d'actions n°5

- Développer les services « voiture de demain »

AXE 4 : Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée

Priorités d'actions n°1

- Développer la production et la consommation de produits locaux et biologiques
- Développer la production d'énergies renouvelables dans les exploitations agricoles (photovoltaïque, biomasse, biogaz)

Priorités d'actions n°2

- Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles (notamment la production de biomasse, les circuits courts)
- Accompagner les acteurs du monde agricole dans leurs démarches de rapprochement vers le consommateur (plateforme logistique, marché de producteurs, etc.)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Priorités d'actions n°3

- Reconstituer la trame verte (plantation de haies)

AXE 5 : Faire de l'exemplarité de BOURGES PLUS et de ses communes un levier de la mobilisation du territoire

Priorités d'actions n°1

- Protéger et valoriser les milieux naturels en engageant des projets communaux et intercommunaux exemplaires

Priorités d'actions n°2

- Travailler en équipe transversale pour intégrer les enjeux climat-air-énergie dans toutes les politiques de l'agglomération (aides au développement économique etc.)
- Rénover énergétiquement de façon exemplaire le bâti public
- Equiper les bâtiments publics en équipements de production d'énergies renouvelables
- Faire évoluer les pratiques de mobilité des agents de BOURGES PLUS et des communes pour réduire les consommations énergétiques fossiles

Priorités d'actions n°3

- Etre exemplaire sur la performance de l'éclairage public

III. La construction du programme d'actions (juillet 2018-octobre 2019)

Suite à la validation par le Conseil Communautaire du 25 juin 2018 du cadre stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial, une nouvelle étape s'est engagée à partir du mois de septembre 2018 : celle de la rédaction du programme d'actions.

Destiné à traduire de façon concrète la stratégie validée pour atteindre les objectifs réglementaires air-énergie-climat, la construction de ce programme d'actions a nécessité de nombreux échanges avec les acteurs du territoire et des partenaires associés à la démarche.

Différents temps forts ont ainsi marqué son élaboration :

- 2nd semestre 2018 : organisation d'ateliers d'approfondissement technique ;
- 1^{er} semestre 2019 : rédaction des projets de fiches-actions ;
- Juin 2019 à septembre 2019 : réflexion entre les élus communautaires.

Ces étapes ont permis d'aboutir à la rédaction d'un programme d'actions qui sera mis en œuvre ces six prochaines années. L'objectif de ce livrable est de détailler les différentes étapes qui se sont succédées entre l'adoption de la stratégie et la validation du programme d'actions par le Conseil Communautaire du 9 décembre 2019.

III.1 L'organisation d'ateliers d'approfondissement technique

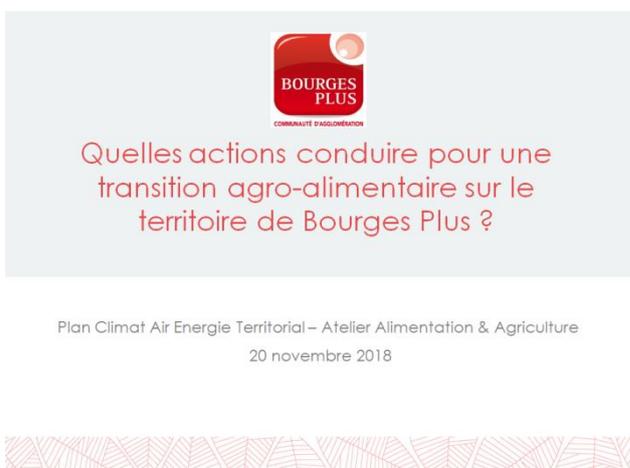
L'adoption de la stratégie a permis de conforter des orientations d'actions déjà mises en œuvre (mobilité, amélioration énergétique de l'habitat etc.) mais a aussi identifié de nouvelles thématiques d'actions, à savoir l'alimentation locale et le développement des énergies renouvelables.

Relativement néophyte sur ces deux domaines, BOURGES PLUS a organisé deux ateliers d'approfondissement technique réunissant des professionnels de ces enjeux pour :

- Evaluer le niveau d'opérationnalité du territoire de la Communauté d'Agglomération sur ces champs d'actions ;
- Identifier quel pourrait être le ou les positionnements de BOURGES PLUS à court et à moyen terme pour accélérer la mise en œuvre de ces enjeux.

III.1.1 Un premier atelier sur le sujet de l'alimentation locale

Le sujet de l'alimentation locale est ressorti très fortement d'un des ateliers de concertation où cours duquel les citoyens présents ont très clairement exprimés leur volonté d'avoir à des produits agricoles locaux et de qualité. Cette préoccupation a été confortée par le Conseil Communautaire qui a choisi d'en faire un axe stratégique à part entière.



L'enjeu de l'alimentation locale étant nouveau pour BOURGES PLUS, les objectifs de l'atelier ont été de :

- Faire le point sur les enjeux environnementaux et climatiques de la filière « alimentation » ;
- Recenser les actions déjà portées par les acteurs du territoire ;
- Préparer la candidature de BOURGES PLUS à un appel à manifestation d'intérêt régional pour développer un Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Intitulé « *Quelles actions conduire pour une transition agro-alimentaire sur le territoire de BOURGES PLUS ?* », cet atelier de travail s'est déroulé le 20 novembre 2018, et a respecté le déroulé suivant :

Etapes	Durée	Méthode d'animation utilisée
Introduction de l'atelier	0h10	Mme Catherine VIAU
<ul style="list-style-type: none"> • Introduction sur les liens entre la transition alimentaire et écologique • Présentation des rôles d'une collectivité en matière de transition agro-alimentaire • Présentation du PCAET et de la place des enjeux agro-alimentaire dans la stratégie territoriale 	0h45	AUXILIA
Présentation par la Chambre d'Agriculture de leur candidature dans le cadre d'un appel à projet national pour développer un Projet Alimentaire Territorial	0h10	Chambre d'Agriculture du Cher
Présentation par les participants des actions engagées sur le territoire	0h50	Tour de table des actions portées
Approfondissement / échange sur les suites à donner aux actions engagées et sur les nouvelles actions à imaginer	0h30	Post-it

L'ensemble des éléments présentés, la liste de présence et le compte-rendu des échanges est disponible en annexe I.

Les principaux enseignements de cet atelier ont été les suivants :

① **Sur les enjeux climatiques et environnementaux**

Le diagnostic territorial air-énergie-climat n'a pas fait ressortir la question de l'alimentation comme un enjeu clé, et ce uniquement en raison des secteurs d'activités exigés. En effet, bien que le secteur de l'agriculture représente 7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, le bilan carbone de la consommation alimentaire du territoire serait responsable d'environ ¼ des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ainsi, les émissions liées à l'alimentation sont répercutées sur d'autres secteurs d'activités : l'agriculture pour la production des denrées alimentaires, le transport routier pour le transfert des produits bruts et transformés, l'industrie pour la transformation des produits et leur stockage, la production de déchets suite à leur utilisation dans les foyers etc....

Ce constat simple justifie la présence d'un axe stratégique dédié à l'alimentation locale dans le PCAET de BOURGES PLUS. Il illustre également la plus-value de la concertation réalisée car cet enjeu n'aurait pas été mis en évidence par une simple lecture technique du diagnostic réglementaire. C'est bien l'expression citoyenne qui a attiré l'attention de la collectivité sur ce sujet.

② **Les actions déjà à l'œuvre sur le territoire**

La forte mobilisation des partenaires locaux pour cet atelier a permis un recensement des actions existantes. Force est de constater que beaucoup d'actions sont déjà à l'œuvre (cf. ANNEXE I).

③ **La candidature de BOURGES PLUS pour développer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Un PAT est une démarche qui doit permettre de conforter le sujet de l'alimentation comme un axe intégrateur du développement d'un territoire.

En replaçant les actions recensées dans le schéma théorique d'un PAT, le constat fait est que celui-ci est déjà bien rempli. Dès lors, la candidature de BOURGES PLUS pour développer un Projet Alimentaire Territorial ne semble plus pertinente compte-tenu du coût de la démarche et surtout du degré de maturité avancé présenté par les acteurs œuvrant déjà sur le sujet. Un positionnement de BOURGES PLUS pourrait être contre-productif, d'autant plus que la Chambre d'Agriculture du Cher et le PETR Centre Cher lancent à leurs échelles un PAT.

Suite donnée à cet atelier dans le programme d'actions

A la suite de cet atelier, le programme d'actions du Plan Climat a été rédigé de la manière suivante, en accord avec les partenaires :

- Les actions recensées sont intégrées dans le projet de programme d'actions pour constituer la partie opérationnelle du Plan Climat sur le sujet de l'alimentation ;
- Bien qu'il ne soit pas apparu comme pertinent pour BOURGES PLUS de se positionner en tant que pilote d'un PAT pour ce premier programme d'actions air-énergie-climat, la collectivité souhaite encourager et appuyer les acteurs qui contribuent à la transition agricole et alimentaire en lançant une action de veille foncière sur son territoire. Cette veille contribuera au développement de la connaissance sur le foncier public, éventuellement disponible pour accueillir des maraîchers.

III.1.2 Un second atelier sur le sujet du développement des énergies renouvelables

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs de développement des énergies renouvelables qu'il convient donc obligatoirement de traiter dans les Plans Climats, en les adaptant au regard du potentiel local de développement des différentes filières énergétiques.

Afin d'accompagner BOURGES PLUS dans la construction du programme d'actions du PCAET, des professionnels de l'énergie renouvelable ont été conviés à participer à un atelier de travail dont les objectifs étaient :

- De conforter le potentiel de développement des différentes filières énergétiques produit dans le cadre du diagnostic territorial ;
- D'identifier les freins à lever et les leviers à mobiliser pour développer des projets d'énergies renouvelables sur les friches, les zones d'activités et dans les exploitations agricoles ;
- D'identifier le ou les rôles qu'une collectivité peut jouer pour augmenter le développement des énergies renouvelables.



Des agents de BOURGES PLUS représentant les services potentiellement concernés étaient également invités (urbanisme, affaires foncières etc.).

Cet atelier s'est déroulé le 11 décembre 2018 de la manière suivante :

Etapes	Durée	Méthode d'animation utilisée
Introduction de l'atelier	0h15	Mme Catherine VIAU
<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités, l'énergie et les énergies renouvelables • La stratégie territoriale et l'outil PCAET 	0h30	AUXILIA – BOURGES PLUS
Echanges autour du potentiel de développement des énergies renouvelables	0h30	Echanges libres
Identification des freins à lever et des leviers à mobiliser	0h50	Echanges libres

L'ensemble des éléments présentés, la liste de présence et le compte-rendu des échanges est disponible en ANNEXE II.

Les principaux enseignements de cet atelier ont été les suivants :

① **Sur le potentiel de développement des différentes filières d'énergie renouvelable**

Toutes les filières énergétiques ont bien été identifiées, avec cependant une sous-estimation concernant la disponibilité réelle de la ressource « bois ». Le potentiel de production a été confirmé pour les autres filières.

② **Sur les freins à lever et les leviers à mobiliser**

En 2018, ce sont les acteurs privés qui se positionnent très fortement sur ce sujet, et sont les seuls contributeurs au développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Des actions pour stimuler davantage l'essor des énergies renouvelables ont été proposées, en particulier à destination de l'énergie solaire.

Des échanges intéressants ont également eu lieu entre les services de BOURGES PLUS et les développeurs solaires autour des enjeux en termes d'étalement urbain et de maîtrise du foncier sur les zones d'activités, ainsi qu'autour des intérêts des développeurs solaires.

③ Sur le ou les rôles de la collectivité

Plusieurs postures ont été évoquées, allant d'une non intervention de la collectivité jusqu'à du co-développement public-privé des projets d'énergies renouvelable.

Suite donnée à cet atelier dans le programme d'actions

A la suite de cet atelier, le programme d'actions du Plan Climat a été rédigé de la manière suivante:

- Les projets privés de développements des énergies renouvelables connus en décembre 2018 ont été intégrés au projet de programme d'actions et seront donc comptabilisés pour atteindre les objectifs de la loi ;
- Toutes les filières énergétiques reconnues comme pertinente sur le territoire de BOURGES PLUS sont confortés ;
- Les actions, dont le pilotage pourrait être assuré par BOURGES PLUS sont intégrés (en particulier sur le développement de l'énergie solaire) ;
- Les possibilités d'intervention de la Communauté d'Agglomération sont très larges. Un positionnement politique est nécessaire pour pouvoir rédiger un programme d'actions en ce sens.

III.1.3 L'écriture d'un premier projet de programme d'actions

Suite à ces deux ateliers d'approfondissement technique, le premier trimestre 2019 a été consacré à la rédaction d'un premier projet de programme d'actions.

Construit en échangeant au fur et à mesure de l'avancée de la rédaction avec les porteurs d'actions, ce premier projet a été présenté le 27 mars 2019 devant l'équipe-projet. Suite à cette présentation, les membres de l'équipe-projet ont été mis à contribution pour rédiger les fiches-actions relevant de leurs champs de compétences opérationnels.

Cette réunion a également permis de confirmer la nécessité d'avoir un positionnement politique sur deux sujets phares du PCAET :

- La maîtrise de la demande en énergie dans le secteur résidentiel, secteur sur lequel BOURGES PLUS est compétente ;
- Le développement des énergies renouvelables et l'exemplarité des communes et de BOURGES PLUS.

En effet, ces deux sujets font parties des priorités d'actions identifiées lors du diagnostic et des différents ateliers de travail organisés. De plus, ils s'inscrivent dans les champs de compétences portés par BOURGES PLUS (amélioration de l'habitat privé, maîtrise de l'énergie, développement économique etc.) qui possèdent donc des leviers pour intervenir et éventuellement assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions.

Le 27 mai 2019, une réunion d'échanges techniques s'est déroulée entre BOURGES PLUS et la Direction Départementale des Territoires du Cher pour vérifier que la construction du Plan Climat Air Energie Territorial se déroulait conformément aux attentes réglementaires de l'Etat.

III.2 La définition de l'ambition de la Communauté d'Agglomération

En parallèle à la consolidation technique du projet de programme d'actions avec les partenaires, deux sessions de travail ont été organisées à destination des élus communautaires.

L'objectif était de créer les conditions d'échanges entre les élus pour définir le niveau d'ambition de la Communauté d'Agglomération sur des actions dont elle pouvait potentiellement assurer la maîtrise d'ouvrage.

III. 2.1 L'atelier de travail dédié à la maîtrise de la demande en énergie dans le secteur résidentiel

Afin de faciliter la prise de position des élus communautaires, différents niveaux d'ambition ont été proposés et traduits en scénarii opérationnels.

Cette réunion d'1h30 a été organisée le 24 juin 2019 et s'est déroulée de la manière suivante :

- Rappel des éléments de contexte,
- Rappel du cadre stratégique adopté et des objectifs de l'atelier,
- Rappel des éléments issus du diagnostic territorial,
- Présentation des actions déjà à l'œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération avec leurs impacts estimés sur la consommation d'énergie du secteur résidentiel,
- Présentation de 4 scénarii opérationnels correspondant à autant de niveaux d'ambitions plus ou moins impactant sur la diminution de la consommation en énergie du secteur résidentiel,
- Organisation d'un sondage papier permettant de recueillir le positionnement des élus présents.

L'ensemble des éléments présentés et le bilan des échanges survenus est disponible en ANNEXE X.

Suite donnée à cet atelier dans le programme d'actions

A la suite de cet atelier, le programme d'actions du Plan Climat a été rédigé de la manière suivante:

- Les élus se sont positionnés en faveur du scénario le plus ambitieux dont l'objectif est d'augmenter très significativement le nombre de projets de rénovation énergétique globale des particuliers, passant d'un objectif de 20 rénovations globales par an en 2018 à 180 rénovations globales par an à terme ;
- Pour cela, la politique de l'amélioration de l'habitat privé et le dispositif ENERGY'NOV seront passés en revue en 2020 pour identifier les leviers à mobiliser et à mettre en œuvre pour augmenter le passage à l'acte de rénovation par les particuliers : augmentation de l'enveloppe financière pour diminuer le reste à charge ? ciblage des copropriétés ?... seront autant de pistes à explorer ;
- Le lancement d'une réflexion en 2020 pour mettre en place une aide financière destinée à accélérer la suppression et la modernisation du parc de chaudière fioul par des dispositifs utilisant les énergies renouvelables (biogaz, géothermie etc.)

III.2.2 Le séminaire de travail dédié au développement des énergies renouvelables et à l'exemplarité des communes et de BOURGES PLUS

De la même manière que pour l'atelier précédent, différents scénarii opérationnels représentatifs de différents niveaux d'ambition ont été présentés aux élus communautaires.

Ce séminaire d'une durée de 3 heures s'est déroulé le 18 septembre 2019 de la manière suivante :

- Rappel des éléments de contexte et de la situation du territoire en terme de production d'énergie renouvelable (éléments issus du diagnostic territorial) ;
- Présentation de 4 niveaux d'ambitions plus ou moins impactant sur le développement de la production d'énergie renouvelable du territoire ;

- Organisation d'un sondage papier permettant de recueillir le positionnement des élus présents ;
- Présentation de 4 actions relatives à l'exemplarité des communes et de BOURGES PLUS ;
- Organisation d'un sondage papier permettant de recueillir le positionnement des élus présents.

L'ensemble des éléments présentés et la synthèse des échanges est disponible en annexe XI.

Suite donnée à cet atelier dans le programme d'actions

A la suite de cet atelier, le programme d'actions du Plan Climat a été rédigé de la manière suivante:

→ pour la partie « énergie renouvelables »

Les élus se sont majoritairement positionnés sur le scénario le plus ambitieux pour la collectivité, qui se traduit notamment par les actions suivantes

- Intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des dispositions favorables au développement des énergies renouvelables par les particuliers et les entreprises, et des règles incluant des obligations de production ;
- Réaliser un cadastre solaire ;
- Identifier les sites pollués les plus adaptés pour accueillir des centrales solaires au sol puis les équiper par des mécanismes d'appels à projets ou à manifestation d'intérêts ;
- Etudier l'opportunité de créer une société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables pour intervenir dans le capital des projets (co-développement avec les acteurs privés).

→ pour la partie « exemplarité des communes et de BOURGES PLUS »

Les actions suivantes ont recueillis majoritairement un positionnement favorable de la part des élus présents :

- Mettre en place un programme de management et de labellisation Cit'Ergie® ;
- Mettre en place un plan de solarisation du patrimoine public ;
- Etudier la faisabilité d'un Conseiller en Energie Partagée.

III.3 Le programme d'actions

III.3.1 Les dernières étapes de sa validation

Fort de tous ces échanges et réflexions, le projet de programme d'actions a fait l'objet de dernières étapes de validations :

→ **Par le comité technique qui s'est réuni le 25 septembre 2019** pour valider :

- Le projet de programme d'actions ;
- Les objectifs de diminution des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables pouvant être attendus par la mise en œuvre de ce premier programme d'actions air-énergie-climat.

Les éléments présentés et le compte-rendu de cette réunion sont disponibles en annexe XII.

→ En vue de sa validation politique, avec **la réunion du comité de pilotage qui s'est réuni le 17 octobre 2019** pour valider

- L'ensemble de la démarche et les engagements « phares » du plan climat ;
- Les modalités de consultation du public ;
- L'évolution de la gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

L'ensemble des éléments présentés ainsi que le compte-rendu est disponible en annexe XIII.

A noter qu'un groupe de travail issu du Conseil de Développement de BOURGES PLUS, régulièrement associé aux travaux du PCAET, s'est réuni le 7 octobre 2019 pour étudier le projet de programme d'actions et formuler un avis. Son avis a été présenté devant les membres du comité de pilotage.

Le projet de PCAET ainsi défini n'a pas pu poursuivre son instruction administrative en fin 2019. Avec une année 2020 marquée par une crise sanitaire, ce n'est qu'à partir du second semestre que le projet a pu continuer son instruction. Ainsi, le nouvel exécutif élu en juillet 2020 a souhaité apporter des évolutions au projet, portant sur :

- Une nouvelle priorisation des objectifs opérationnels des axes stratégiques 1,2 et 4 ;
- L'inscription de nouvelles actions sous pilotage de BOURGES PLUS ;
- La mise à jour de données et d'objectifs chiffrés.

III.3.2 La structuration du programme d'actions

Le programme d'actions comporte deux niveaux de lecture :

- **Premier niveau = une fiche-action**, dont l'objectif est de permettre une vue d'ensemble synthétique des opérations répondant un même objectif opérationnel

Liste des objectifs réglementaires, en vert si concernés par la mise en œuvre de la fiche-action.

Numéro de la fiche-action

Fiche-action 1.1							
Axe stratégique	Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire						
Objectif opérationnel 1	Revitaliser les centres-bourgs et limiter le développement des périphéries commerciales						
Objectifs réglementaires concernés	Estimation des impacts						
	Gain GES ² : Non estimé Séquestration carbone : Non estimée Gain énergétique : Non estimé						
Contexte et enjeux							
L'étalement urbain consiste en un développement périurbain non maîtrisé et fortement consommateur d'espaces. Lié notamment à la construction de maisons individuelles isolées et à la prolifération des zones d'activités commerciales, sa limitation est devenue un sujet d'importance majeure pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et préserver la capacité des sols à séquestrer le dioxyde de carbone atmosphérique.							
N°	Intitulé de l'opération	Pilote	Partenaires	Calendrier de mise en œuvre	Cibles	Objectifs	Budget prévisionnel
1.1.1	Revitaliser le centre-ville de Bourges	BOURGES PLUS / ville de Bourges	Etat, Conseil Départemental du Cher, Conseil Régional Centre-Val de Loire, Caisse des Dépôts et Consignations, groupe Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat, les chambres consulaires et les bailleurs sociaux, PETR Centre cher	2018-2022	Les habitants, les artisans etc.	Améliorer les conditions de vie des habitants	56 460 220 € TTC
1.1.2	Maîtriser le développement des zones commerciales de périphérie	BOURGES PLUS	Communes de l'agglomération, PETR Centre Cher	2020-2030	Les porteurs de projets commerciaux	Faciliter le développement commercial dans les centralités et maîtriser le développement des zones commerciales de périphérie	-
Les indicateurs							
- Nombre de commerces supplémentaires créés dans le périmètre de l'Action Cœur de Ville							

Estimation des impacts pour les objectifs réglementaires

Présentation du contexte et des enjeux dans lesquels s'inscrit la fiche-action

Signification des pictogrammes utilisés pour les objectifs réglementaires



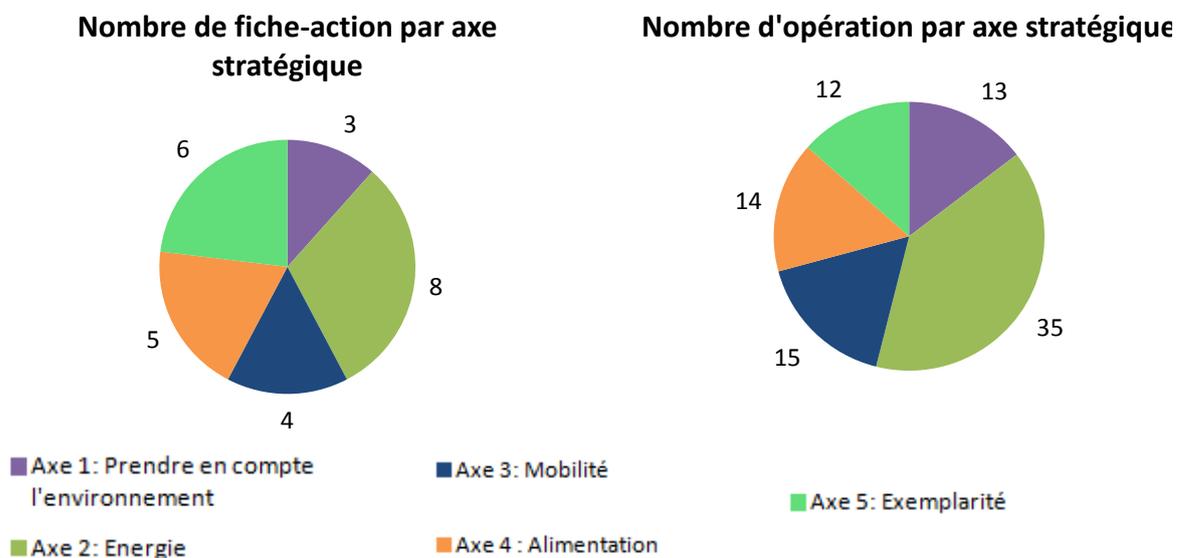
Réduction des émissions de gaz à effet de serre

-  Réduction de la consommation énergétique
-  Production d'énergie renouvelable
-  Amélioration de la qualité de l'air
-  Amélioration de la capacité de séquestration nette du dioxyde de carbone
-  Adaptation au changement climatique

- **Second niveau = une partie qui détaille** les opérations indiquées dans chaque fiche-action.

III.3.3 Son contenu

Le programme d'actions du PCAET repose sur 26 fiches-actions regroupant 83 opérations.

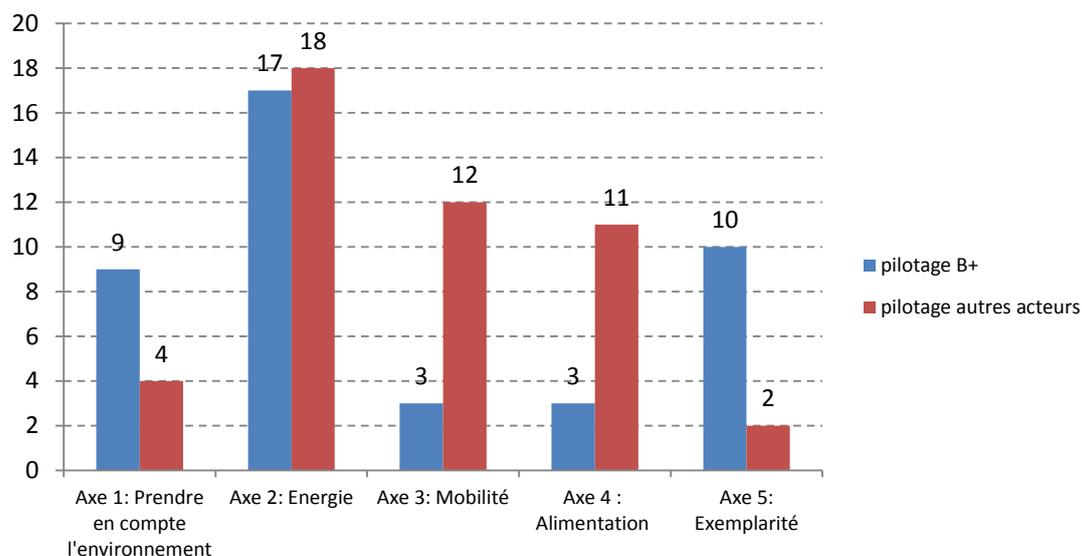


L'axe stratégique regroupant le plus de fiches-actions (=8) est celui visant la réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel et le développement des énergies renouvelables. Cet axe comprend environ 40% du total des opérations.

Ce constat est cohérent avec celui du diagnostic territorial qui a montré que le secteur résidentiel était le secteur le plus énergivore du territoire de la Communauté d'Agglomération. La priorité d'action a donc été logiquement donnée aux opérations dédiées à une meilleure maîtrise de la demande en énergie et au développement des énergies renouvelables pour ce premier programme d'actions air-énergie-climat.

En termes de répartition du pilotage des opérations, il est intéressant de constater que ce programme est avant tout partenarial.

Répartition du pilotage des opérations



En effet, 47 % des opérations relèvent d'un pilotage de BOURGES PLUS, la majorité l'étant par d'autres acteurs. Cette diversité des pilotes met en avant la co-responsabilité assumée des partenaires associés dans la mise en œuvre de ce premier PCAET.

III.4 Le suivi de sa mise en œuvre

Pour cela, des indicateurs de mises en œuvre et d'impacts ont été définis pour chaque opération. Ceux-ci seront régulièrement renseignés et permettront de produire un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PCAET. A cette occasion, des actions correctives pourront être définies et mises en œuvre.

Les instances de gouvernance mises en place pour construire le PCAET vont également évoluer. Après avoir bien fonctionné pour cette étape de construction, elles seront fusionnées en un comité de suivi du PCAET. Celui-ci sera élargi aux personnes intéressées pour être associé au Plan Climat Air Energie Territorial de BOURGES PLUS.

ANNEXE I – BILAN DE LA PHASE DE PREFIGURATION



Bilan de l'accompagnement personnalisé de Bourges Plus [novembre 2014 -avril 2015] Mise à jour aout 2016

Contexte et demande

L'agglomération de Bourges est en phase de préfiguration de son PCET. Après l'adoption du volet interne (patrimoine et compétences) en juin 2013, qui a donné lieu à 16 fiches action, Bourges Plus souhaite à présent se tourner vers les acteurs du territoire.

Les dernières élections ont considérablement modifié la composition du Conseil communautaire. Il y a donc une nécessité d'accompagner les nouveaux élus dans l'appropriation des enjeux du PCET, et de les convaincre de l'intérêt de la concertation pour accroître l'ambition et l'efficacité du PCET, en s'appuyant sur des expériences de concertation passées ou en cours (SCOT, Agenda 21).

Les pilotes élu / technicien du PCET (Madame Viau, Monsieur Frison) ont sollicité un accompagnement permettant aux élus de travailler collectivement le plan de concertation du PCET volet externe, au premier semestre 2015.

Déroulement

La demande initiale émane à la fois du chargé de mission PCET (A. Frison) et de la Vice-Présidente de l'Agglomération sur les questions climat (C. Viau) en novembre 2014. C'est à ce jour la seule demande d'accompagnement personnalisé élaborée conjointement par un binôme élu et technicien ayant assisté à la formation de juillet 2014 sur la concertation dans les Plans Climat

Leur enjeu était avant tout de faire du PCET un sujet politique porté au sein de l'agglomération, condition nécessaire pour passer du PCET volet interne au volet externe. D'où le choix d'un accompagnement associant les élus à la conception d'une stratégie de concertation / mobilisation du territoire.

L'accompagnement s'est déroulé de la manière suivante :

- **Séminaire 1 avec les élus (7 janvier 2015)** : ce premier séminaire, initialement prévu lors d'un Bureau Communautaire visait à présenter l'accompagnement et la perspective d'un PCET volet externe, tout en sensibilisant les élus aux plus-values d'un PCET co-construit. Suite à cette phase d'information et de « conviction », les élus étaient invités s'exprimer assez librement sur leurs attentes envers la concertation et leurs craintes. Ce séminaire a rassemblé notamment 7 élus et le Directeur général des Services de Bourges Plus.
- **Séminaire 2 avec les élus (10 mars 2015)** : ce second séminaire avait pour objectif de permettre l'esquisse collective d'une stratégie de concertation (qu'attend-on de la concertation ? quels sont les objets du PCET à mettre en concertation ? Auprès de qui ? Selon quelles modalités ?). Avant le temps de travail collectif, Anthony Frison a présenté le profil climat énergie du territoire. Ce temps de travail a réuni notamment 5 élus et des cadres de l'agglomération et de la Ville de Bourges (ainsi que le Président du Conseil de Développement qui est resté dans une posture d'observation).
- **L'écriture d'une stratégie de concertation a ensuite suivi trois étapes** :
 - o Une première proposition Missions Publiques fin février
 - o Une réunion avec C.Viau + A. Frison le 10 mars 2015 pour adapter cette proposition
 - o Une note rédigée à partir de ces éléments, par Anthony Frison, pour présentation aux élus (avril 2015). Cette note a fait l'objet de commentaires et l'aller-retour par mail entre A. Frison et J. Ferrando

Analyse

Quel bilan provisoire tirer de cet accompagnement ?

En termes de points forts, la faiblesse initiale du portage politique (portée avec beaucoup de conviction par C. Viau, mais de manière relativement isolée au sein de l'exécutif) a été compensée par le début de création d'un collectif d'élus grâce aux deux réunions « élus ».

Ce qui est ressorti de ce travail avec les élus, c'est le besoin fort d'acculturation des élus sur le climat : besoin d'être convaincus qu'agir sur le climat est nécessaire et possible à l'échelle d'une agglomération, qu'il y a des leviers efficaces et efficients, notamment sur des sujets sur lesquels l'agglomération se sent dans la difficulté d'agir comme la mobilité en milieux périurbains et ruraux. Ce qui nous a conduits à proposer comme temps fort du lancement de la concertation, un séminaire de sensibilisation des élus et des acteurs phares du territoire.

La stratégie de concertation proposée vise à une mise en mouvement large du territoire autour d'un diagnostic partagé, avant de poursuivre par des groupes de travail thématiques.

Nous avons opté par la recherche d'une stratégie de concertation coportée avec d'autres services (+ AMO) en assumant de la cibler sur certains thèmes seulement en phase élaboration du Plan d'action (ceux sur lesquels agit déjà le volet interne du PCET, des thèmes portés également par d'autres directions, comme la question de réduction des déchets par exemple). Cette opportunité d'outiller d'autres agents à la fois sur les enjeux climat et sur des outils d'animation (réutilisables pour la mise en concertation d'autres sujets) a fait l'objet d'une proposition d'accompagnement complémentaire pour de la formation (cf. annexe 5).

Toutefois, une forte incertitude demeure sur la mise en œuvre de la stratégie de concertation du PCET volet externe.

L'arbitrage du président sur le lancement du PCET a été repoussé par d'autres urgences liées à la mutualisation entre la Ville de Bourges et l'Agglomération, et une forte refonte de l'organisation interne, toujours en cours.

Etat d'avancement à l'été 2016 et impacts de l'accompagnement

Deux événements ont contribué à une mise en suspens du lancement du volet territorial du PCET (initialement prévu au printemps 2015, puis au printemps 2016) : d'une part la mutualisation des services entre la Ville de Bourges et l'agglomération et d'autre part l'opportunité de candidater début 2016 comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

La candidature TEPCV, qui devrait connaître prochainement une issue positive, a été élaborée avec l'ensemble des communes du territoire et a donc permis un repérage exhaustif des actions énergie climat portées par le territoire. En cela, cette candidature joue un rôle très mobilisateur des communes autour des actions énergie climat, grâce à la perspective de financement, et constitue un terreau favorable à l'élaboration prochaine du volet externe du Plan Climat. Par ailleurs le repérage des actions phare constitue une base pour le plan d'actions du PCET (exemple d'actions mises en avant : modernisation de l'éclairage public, développement des véhicules électriques, rénovation de l'habitat ancien, etc.). A cette occasion, des partenariats ont été initiés sur des sujets nouveaux : c'est le cas avec le Museum d'histoire naturelle de Bourges pour la réalisation de site de substitution pour les chauves-souris sur les bâtiments en rénovation.

Donc la candidature TEPCV pourrait jouer un rôle accélérateur pour l'élaboration du Plan Climat fortement repoussé jusque-là. Le calendrier de lancement du PCET semble d'ailleurs se préciser : le cahier des charges techniques pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'élaboration du Plan Climat est en cours de rédaction, avec une attention particulière aux questions de vulnérabilité et d'atténuation. L'appel d'offres devrait être lancé à l'automne 2016 après une délibération en octobre.

Concernant la mise en concertation du PCET, la feuille de route réalisée en avril 2015 constitue le fil rouge du dispositif d'élaboration. Il est par exemple expressément demandé au prestataire de former l'équipe projet au sens large (y compris à des agents d'autres directions présents en appui) aux techniques d'animation afin qu'elle soit en mesure d'animer une partie des réunions sur le territoire et que ces compétences nouvelles puissent bénéficier à d'autres directions pour partager une culture de la participation.

Un des axes de la feuille de route était une sensibilisation continue du grand public sur les questions énergie climat. Pour commencer à travailler cette dimension sans attendre le lancement du PCET, l'édition 2016 du Printemps de l'écologie (événement porté initialement par la Ville de Bourges) a été en partie consacrée à la question climatique, avec le spectacle³ « Atmosphère, Atmosphère ». Cette manifestation devait initialement coïncider avec le lancement officiel du Plan Climat.

L'accompagnement semble donc porter ses fruits (la feuille de route est reprise et les préconisations sont toujours d'actualité) avec un décalage notable dans le temps du lancement du PCET, lié à des aléas organisationnels principalement (la mutualisation des services) et un effet d'aubaine (TEPCV) qui pourrait bien avoir un effet accélérateur sur le plan climat grâce à la mobilisation forte des communes pour obtenir cet apport financier.

Sont reproduits en annexe les livrables Missions Publiques (hors PPT + échange mail).

³ Il est intéressant de noter que ce spectacle pédagogique et interactif a été créé en collaboration avec le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine. La chargée de mission climat du PNR en a parlé à plusieurs reprises lors des réunions du réseau des territoires en PCET auquel participe également le chargé de mission climat de Bourges +. C'est une illustration concrète de l'intérêt de ce réseau pour le partage et la circulation des connaissances, outils et ressources.

ANNEXE 1 : synthèse de la réunion « élus » du 7 janvier 2015

La concertation, un levier pour un Plan Climat Energie Territorial fédérateur et efficace ?

Synthèse de la réunion du 7 janvier 2015, Bourges Plus

Personnes présentes :

- Catherine Viau, Vice-Présidente en charge Plan Climat, Incendie et Secours, maire de Lissay Lochy
- Bernard Billot, Vice-Président en charge de l'Agenda 21, Maire de Vorly
- Nicole Loze, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines et Relations Sociales, maire de Saint Just
- Gérard Santosuosso, Vice-Président en charge des finances
- Patrick Barnier, Vice-président en charge de l'Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Maire de Plaimpied-Givaudins
- Bernadette Goin, Vice-Présidente en charge de la rénovation urbaine, Logement et Equilibre social de l'Habitat, maire de Berry Boui
- Sébastien Cartier, adjoint au maire de Bourges, délégué à l'Écologie et au Développement Durable, à l'Hygiène et à la Santé
- F. Pupy, Directeur général des services
- Anthony Frison, chargé de mission Agenda 21
- Catherine Guimard, direction régionale de l'ADEME
- Judith Ferrando, Missions Publiques

Ouverture

Introduction de Catherine Viau

- Aujourd'hui, il y a plus de 600 Plans Climat Energie territoriaux en France, portés par 360 collectivités et concernant plus de 30 millions d'habitants.
- L'agglomération de Bourges Plus dispose d'un Plan Climat Energie Territorial volet interne (patrimoine et services), qui donne corps à un des objectifs de l'Agenda 21. Pour anticiper la loi de transition énergétique en cours de discussion au Sénat, et pour renforcer encore son engagement pour le climat, l'agglomération va compléter ce Plan climat par un volet territorial, ce qui implique de co-construire avec les acteurs du territoire.
- L'enjeu de la réunion de ce soir est de nous engager, nous autres élus, dans une réflexion sur les avantages et les modalités possibles de cette future concertation (attentes, sujets clés, conditions de réussite, calendrier, méthodes de concertation).
- Ce temps d'information –discussion sera complétée courant février par un temps de travail entre élus pour donner corps à une stratégie de concertation. Ce processus sera accompagné par Judith Ferrando du cabinet conseil Missions Publiques, dans le cadre de l'accompagnement méthodologique des collectivités pour leurs plans climat énergie territoriaux par la Direction régionale de l'ADEME et la Région Centre.

Complément de Catherine Guimard, direction régionale ADEME

- Elaborer un PCET est certes une obligation réglementaire pour les EPCI (du moins pour l'instant sur le volet « patrimoine et compétences »), mais c'est aussi et surtout un plan d'action pour le climat, qui permet à la collectivité d'animer un projet de territoire, en rassemblant l'ensemble des acteurs sur le futur du territoire.

Éléments clés de la discussion

La discussion a porté, suite à la présentation résumée en annexe, sur plusieurs dimensions :

1. Les points de vigilance pour une concertation sincère

- a. Attention à ne pas confondre information et concertation : les deux sont importants, mais il ne faut pas appeler concertation toute action d'information.
- b. Trouver le bon équilibre entre concerter trop tard (« quand tout est ficelé ») et la feuille vierge qui pourrait donner à penser que la collectivité ne sait pas où elle va.
- c. Veiller à ce que les participants aient une base minimale d'information

2. Des premières pistes pour la future concertation sur le PCET

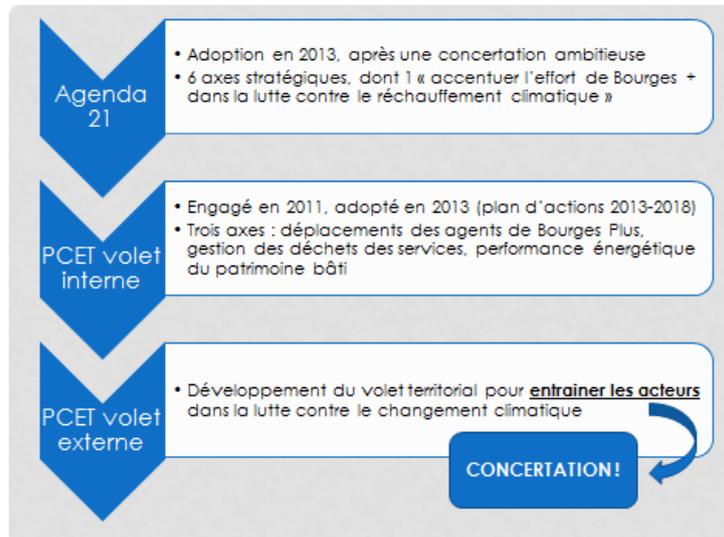
- a. Une envie d'aller vers une réelle co-construction du PCET, mais sans que ce soit trop chronophage
- b. Cibler la concertation sur des sujets sur lesquels la concertation a des leviers d'action, pour en faire un exercice utile et non pas déceptif.
- c. Prioriser mieux nos actions « climat / énergie » grâce à la concertation
- d. Un enjeu fort pour le territoire : la rénovation du bâti existant

3. Des points à arbitrer lors de la prochaine réunion

- a. Le moment de la concertation : sur le diagnostic ? sur le cap (choix des thèmes) ? sur la construction du plan d'action par thèmes.
- b. Les thèmes : lesquels ? uniquement ceux sur lesquels Bourges + a prise ou bien ceux qui ont un effet levier fort pour le territoire si tous les acteurs s'y engagent ?
- c. Les publics à mobiliser en priorité
- d. Le dispositif global et le calendrier

Prochain rendez-vous : mardi 10 février 2015, 18h
--

1. De l'Agenda 21 au PCET « patrimoine et compétences »



2. Vers un PCET territorial ?

- **C'est passer de ce que la collectivité peut faire à ce que le territoire peut faire en interne (sur son patrimoine, sur les pratiques de ses agents) à ce que le territoire peut faire (par l'action publique, sur les compétences propres de l'agglomération, mais aussi par l'évolution des pratiques des parties prenantes et des citoyens) pour atténuer les effets du changement climatique, s'y adapter et pour maîtriser ses dépenses énergétiques. Pour répondre aux risques futurs ou avérés sur le territoire (précarité énergétique, coût de la gestion des déchets, impacts des changements climatiques sur l'agriculture et la biodiversité, etc.)**
- **C'est l'occasion de faire du PCET un programme cadre pour le territoire et ses acteurs:**
 - **Appropriation du profil climat du territoire**
 - **Vision commune du territoire de demain, post-carbone**
 - **Identification des priorités et proposition collective d'actions**
 - **Mise en œuvre du programme d'actions**
- **Prolonger les thèmes du volet interne** (i.e. mobilité, déchets, performance énergétique du bâti)
- **Elargir les thématiques d'action**
 - sur les compétences Bourges Plus habitat/ maîtrise énergie / développement économique, en janvier 2016 gestion des milieux naturels aquatiques et prévention des inondations
 - sur d'autres sujets : consommer et produire localement, tourisme...
- **Avec les acteurs du territoire** : ils font partie du problème et de la solution

Parties prenantes politico-administratives

Les élus et services de la collectivité porteuse du PCET / Les collectivités partenaires du PCET et collectivités infra / L'Etat et ses services déconcentrés

Parties prenantes institutionnelles

Les Agences Locales de l'Énergie présentes sur le territoire / L'ADEME et sa direction régionale / Les agences de la surveillance de la qualité de l'air / Les Espaces Info Énergie / Les CAUE (Conseils d'Architecture, Urbanisme et Environnement) / Les bailleurs sociaux / Les agences d'urbanisme / Les établissements fonciers / Les Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL)

Parties prenantes « rassembleuses »

Les chambres consulaires / Les syndicats professionnels / Les syndicats patronaux et de salariés / Les unions de commerçants

Parties prenantes socio-économiques

Les délégations ou service de l'eau, de l'énergie, des déchets / EDF / GDF / Les promoteurs immobiliers / Les entreprises de BTP

Les architectes / Les urbanistes / Les banques / Les entreprises liées aux transports (SNCF, réseaux de transport public, etc.)

Les agriculteurs / Les médias et la presse locale / Les gestionnaires du patrimoine, des lieux dédiés à la culture, au sport, aux loisirs

Toutes les entreprises implantées sur le territoire/ Les artisans / Les commerçants

Parties prenantes de la société civile

Les habitants

Les associations de citoyens, conseils de quartier / Les associations de protection de l'environnement / Les associations de consommateurs, les associations familiales/ Les associations à vocation sociale / Les acteurs de l'économie sociale et solidaire/ Les associations culturelles, etc. / Les enfants et la jeunesse en général

Et aussi des acteurs propres au territoire : gestion du risque (dynamique spécifique à Bourges : réponse à la vulnérabilité du territoire) / acteurs de la formation et de la recherche, entreprises innovantes...

3. Lexique de la concertation

Les termes employés ne sont pas neutres : ils proposent des rôles différents aux acteurs, et donc exigent d'être utilisés à bon escient, en identifiant leurs complémentarités tout au long du cycle de vie d'un Plan Climat Energie Territorial

Ecouter et prendre en compte : concertation et consultation

Concertation

La concertation permet d'ouvrir un débat sur une question ou un projet avec les personnes concernées. Le décideur s'engage à restituer aux participants les résultats de la concertation et la manière dont il a ou non tenu compte de leurs avis. **La concertation est donc bien un processus de construction collective d'un projet avec les acteurs concernés** : c'est un enrichissement du processus de décision, par l'implication des personnes concernées. Concerner, c'est être prêt à revisiter le contenu d'un projet, cela implique d'avoir envie de le mettre en discussion en profondeur, de permettre une confrontation et une explicitation des points de vue des acteurs. La concertation est alors pleinement réalisée lorsqu'elle permet la co-construction.

Consultation

Moins ambitieuse et moins engageante que la concertation, la consultation est une demande d'avis du public concerné par une question ou un projet. L'engagement porte sur le recueil et l'écoute des points de vue, individuels (par exemple par enquête ou par sondage) ou collectifs (réunions publiques), sans engagement d'en tenir compte ni de rendre compte de comment ces avis impactent le projet. La consultation permet d'obtenir une photographie de l'état de l'opinion à un moment donné.

Les étapes préalables à la concertation : information, sensibilisation, mobilisation

Information

L'information est l'action de porter à connaissance des éléments à une population, sans lui demander son avis. L'information ne constitue pas en soi pas un processus participatif, mais elle est une composante stratégique dans la concertation, pour permettre à chacun d'avoir accès à la même information de base (quelle information partager avec le grand public et les acteurs pour rendre lisible les enjeux climat / énergie? Comment la rendre accessible, compréhensible et nuancée ? Comment la contextualiser pour qu'elle ne soit pas seulement générique mais bien ciblée sur le territoire ? Comment exposer les partis pris de la collectivité dans le PCET ? Comment permettre à chacun de se tenir au courant de l'avancée du PCET, même dans les phases sans concertation ?

Sensibilisation

C'est une démarche plus active que l'information seule, qui vise à partager les enjeux, faire en sorte que chacun se sente concerné, et puisse comprendre en quoi ses pratiques et choix actuels ont une incidence sur la consommation d'énergie et sur les émissions de gaz à effets de serre, et puisse réfléchir à l'évolution de ses pratiques et aux conditions nécessaires à réunir. La sensibilisation peut emprunter de nombreuses formes (information, ateliers d'expérimentations, interventions culturelles), proches de l'éducation à l'environnement.

Mobilisation

Mobiliser peut s'entendre au sens restrictif : faire venir les acteurs du territoire dans les réunions de concertation. L'enjeu de la mobilisation est plus largement de mobiliser les acteurs, de les mettre en mouvement, autour du PCET comme enjeu de territoire, pour en faire un outil partagé de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire.

Ce qui doit prolonger la concertation : l'animation territoriale

L'animation territoriale vise à inscrire un travail partenarial durable avec les acteurs clés d'un territoire sur une question donnée. Dans le cas des PCET, il s'agit par exemple de mettre en place des groupes de travail pérennes pour le suivi des actions (ex : autour de l'énergie, autour de la filière bois, etc.).

Résoudre les conflits pour permettre la concertation : le détournement par la médiation

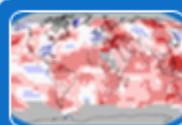
C'est un processus de résolution de conflit, entre plusieurs parties en présence, avec l'intervention d'un tiers neutre pour dépasser le conflit en vue d'arriver à un accord.

4. Les plus-values de la concertation



5. Comment ? Une multiplicité de formes, de la sensibilisation à la concertation

DES FORMES PLURIELLES, DE LA SENSIBILISATION À LA CONCERTATION



Sensibiliser / informer

- Expos, conférences, jeux, concours de films
- Thermographie



Valoriser les initiatives / expérimenter

- Des expérimentations ponctuelles ou longues : mois sans voiture, atelier compost, familles à énergie positive...



Concertier ponctuellement/ dans la durée

- Ateliers thématiques pluri acteurs ou multi acteurs
- Des alliés : club climat, comité scientifique

De nombreuses actions permettent de faire de la lutte contre le changement climatique et pour la maîtrise de l'énergie un enjeu partagé :

- **Sensibiliser** : des expositions, des conférences ou cycle de conférences, un travail avec les écoles, des jeux pédagogiques, des spectacles, (ex : lors de festival, etc.), visite de site (méthaniseur, déchetterie, bâtiment rénové, des écoquartiers comme le quartier Baudens, un bâtiment passif comme celui de St Doulchard, etc.), exposition de thermographie, festival de films sur le climat – concours de film sur le climat (expérience de Grenoble), quiz, etc.
- **Rendre acteurs par des expérimentations** : du ponctuel (essai covoiturage, atelier compost), à des expérimentations plus longues comme le défi Familles à énergie positive, un mois sans voiture, des groupes locavores.
- **Valoriser les initiatives pour montrer que le changement est en cours** : speed dating, échanges de « bonnes » pratiques
- **Faire des diagnostics partagés** avec les acteurs et les habitants
- **Ateliers thématiques pour construire le plan d'action du PCET** : Par exemple, les ateliers thématiques menés sur le Territoire Côte Ouest (La Réunion) ont porté sur l'énergie, les transports, l'économie et l'urbanisme, en interrogeant collectivement à chaque fois la valeur ajoutée de la transition, les obstacles actuels, le financement possible.
- **Groupes de travail thématiques pour décliner et faire vivre les fiches actions**, y compris en favorisant les initiatives et innovations pour une croissance verte.
- **Un réseau de partenaires** : club climat ? Comité scientifique?

ANNEXE 2 : synthèse de la réunion « élus » du 10 février 2015

La concertation, un levier pour un Plan Climat Energie Territorial fédérateur et efficace ?

Synthèse de la réunion du 10 février 2015, Bourges Plus

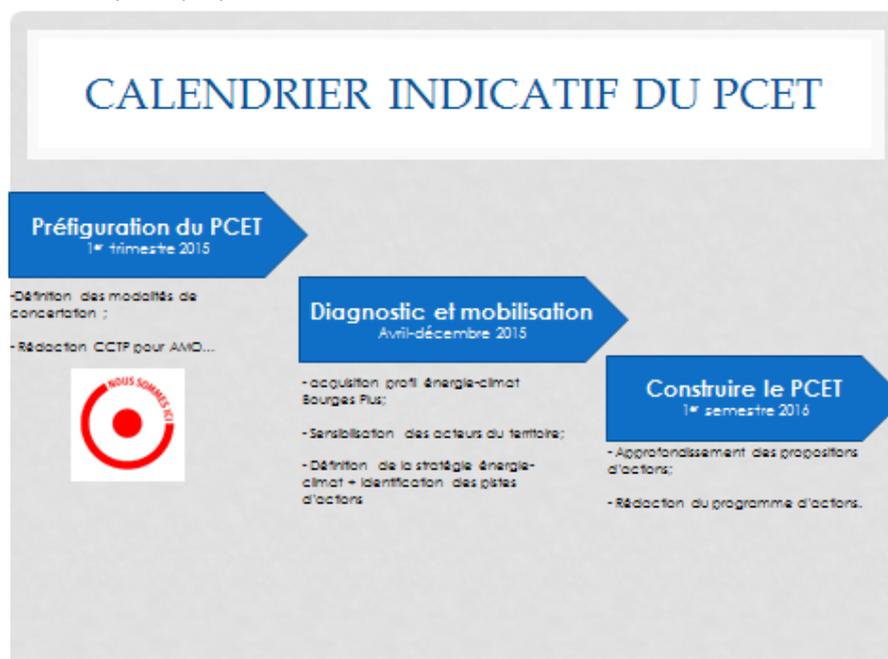
Personnes présentes :

- Catherine Viau, Vice-Présidente en charge Plan Climat, Incendie et Secours, maire de Lissay Lochy
- Jean-Pierre Dohoulou, maire adjoint de Saint Germain du Puy
- Bernard Billot, Vice-Président en charge de l'Agenda 21, Maire de Vorly
- Roland Goguery, adjoint au maire de Trouy, responsable de la commission des relations extra communales et développement durable,
- Jean Claude Henry, adjoint au maire de La Chapelle Saint Ursin, délégué au Patrimoine Bâti et les économies d'Énergie
- Michel Fristot, président du conseil de développement
- Gilles Tourolle, Bourges plus, directeur des services à la population
- Emmanuel Bajard, Bourges, directeur de l'écologie
- Anthony Frison, chargé de mission Agenda 21
- Judith Ferrando, Missions Publiques

Ouverture

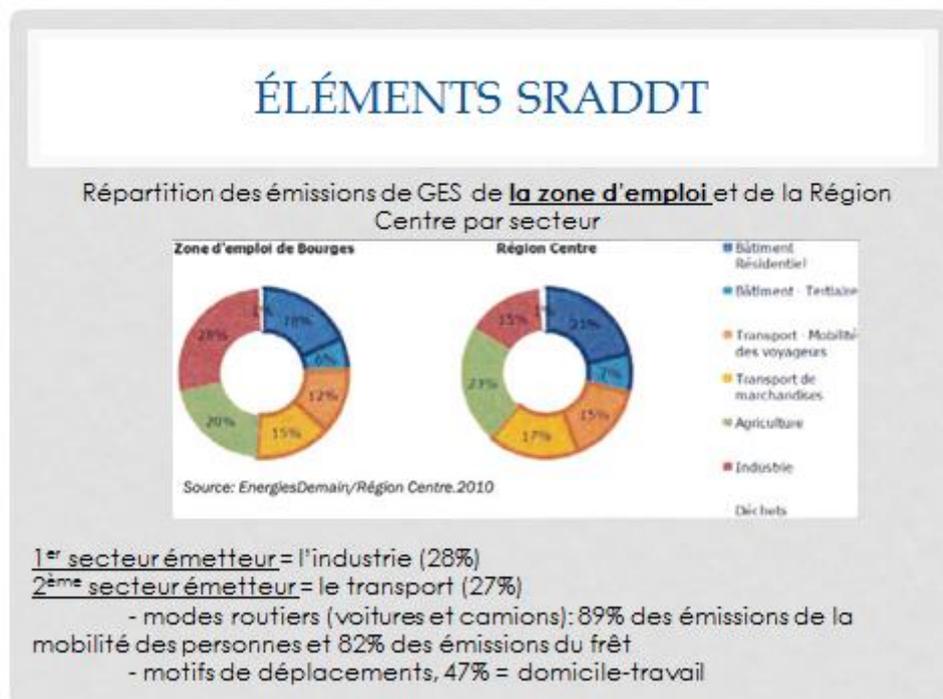
Introduction de Catherine Viau

- Aujourd'hui, il y a plus de 600 Plans Climat Energie territoriaux en France, portés par 360 collectivités et concernant plus de 30 millions d'habitants.
- L'agglomération de Bourges Plus dispose d'un Plan Climat Energie Territorial volet interne (patrimoine et services), qui donne corps à un des objectifs de l'Agenda 21. Pour anticiper la loi de transition énergétique en cours de discussion au Sénat, et pour renforcer encore son engagement pour le climat, l'agglomération va compléter ce Plan climat par un volet territorial, ce qui implique de co-construire avec les acteurs du territoire.



- L'enjeu de la réunion de ce soir, qui fait suite à celle du 10 janvier, est de nous engager, nous autres élus, dans une réflexion sur la stratégie de concertation à mener : quels objets ? avec qui ? quand et comment ?

- Pour cela, le profil climat issu du SRADDT est présenté brièvement.



Éléments clés de la discussion

Le besoin d' « outiller » et de convaincre les élus du territoire, avant la concertation

Pour convaincre les habitants et acteurs du territoire de l'intérêt d'un PCET (et de prendre part à l'élaboration de celui-ci), les élus doivent pouvoir :

- Parler des enjeux climat et énergie sur le territoire : pouvoir parler en termes simples et stables du profil climat, de la méthodologie de calcul des émissions, des impacts du changement climatique sur l'agglomération, des impacts d'une inaction.
 - Disposer d'un argumentaire faisant appel à plusieurs registres de justification du PCET : argument économique (maîtrise des dépenses / développement d'activités économiques nouvelles/ retour sur investissement), argument écologique, argument social (i.e. lutter contre la précarité énergétique), argument de bon sens
 - Avoir une vision claire de ce qu'est un PCET et des effets possibles des actions, notamment en s'inspirant de ce qui marche ailleurs.
- *Idée d'une boîte à outils, avec des solutions éprouvées*

Le(s) moment(s) opportun(s) pour la concertation

PHASE	Risques de la concertation	Intérêts de la concertation	Formes d'association du public à privilégier
Diagnostic (et vision commune du cap)	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en cause des éléments factuels (socle du travail) - Attention trop d'information tue l'information - Nécessité de convaincre les communes, cela passe 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager des solutions - Enrichir le débat - S'appuyer sur des retours d'expérience et sur la pertinence des remarques et réflexions des habitants pour avoir une concertation plus riche 	<ul style="list-style-type: none"> - Publics à identifier par secteurs (quartiers ? activités professionnelles ?) - Réunions et débat public - Groupes de travail (2 occurrences)

	par la conviction des élus eux-mêmes pour faire passer les messages et les actions - Risque de ne pas déterminer un axe de travail cohérent - Insuffisance des réponses à donner à la population - Fiabilité des indicateurs d'impact	- Déterminer les leviers et les enjeux - Apport de données auxquelles on ne pensait pas, écoute des besoins des gens - Bénéficier d'idées originales - Repérer des initiatives existantes non connues	- Ateliers ludiques - Profiter des manifestations pour sensibiliser un public élargi
Plan d'action		- Indispensable pour l'appropriation - Etre participatif sur la sélection des actions du plan climat	
Mise en œuvre		Mesurer l'attente de la population	Groupes pilotes pour expérimenter des actions (par exemple sur le changement de comportement)

Synthèse de la discussion

- Intérêt d'associer le grand public et les acteurs dès la phase de diagnostic, une fois les élus déjà « outillés », pour partager les enjeux, repérer les initiatives, écouter la population
- Imaginer des formats davantage ouverts, ludiques, via les enfants que des ateliers de travail (« ne pas rentrer dans le hard tout de suite »)
- Le plan d'actions peut être soit co-construit, soit priorisé avec le public. Il est important d'identifier dès la conception du plan d'actions les indicateurs d'impact de celles-ci et d'identifier les gains à agir pour les différents acteurs

Les objets du PCET à mettre en concertation (synthèse des échanges)

THEMES	Priorité pour le PCET	Qui associer et pourquoi ?
MOBILITE	Pas une priorité (7 occurrences)	
DECHETS	Priorité (5 occurrences)	Mener une concertation commune avec le Plan local de prévention des déchets
HABITAT	Priorité (7 occurrences)	Informations des partenaires indépendants
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Priorité (2 occurrences)/ pas une priorité (1 occurrence)	
MAITRISE ENERGIE	Priorité (6 occurrences)/ pas une priorité (1 occurrence)	
Autres :	<ul style="list-style-type: none"> - Faire découler les priorités du diagnostic - L'urbanisme, dans 	

	sa globalité (espaces publics, formes urbaines, pas uniquement habitat)	
--	---	--

Synthèse de la discussion

- MOBILITE : Comment agir sur la mobilité dans une agglomération « ville moyenne/ zones rurales » où la dépendance à la voiture est très forte ? La mobilité est un secteur très émetteur de gaz à effet de serre, mais comment changer le comportement des gens (sachant qu'il n'y aura pas de développement massif de l'offre de transports en commun) ? Il faut sans doute s'inspirer de solutions qui marchent ailleurs (incitation aux plans de déplacements ? développement de la solidarité locale en matière de mobilité ? développement de filières ?)
- HABITAT : gros potentiel d'action en matière de rénovation du bâti, avec des impacts forts
- URBANISME : comment penser autrement la ville (intégration d'îlots de verdure pour un effet bioclimatique, nouvelles formes de voiries)
- QUI ? cibler différemment les acteurs selon les thèmes, impliquer les associations

Bonnes idées ?

- Articulation avec le PLPD
- Simplification des dossiers (ex. instruction des dossiers d'aide à l'isolation)

ANNEXE 3 : 1^{ère} version de la stratégie de concertation (pour réunion de travail)

**Vers une stratégie de concertation, PCET Bourges plus
Document de travail, Missions Publiques, version 27 février 2015**

PHASE PREFIGURATION (1^{er} trimestre 2015)

Enjeux	Modalités possibles	Remarques / point d'arbitrage
Convaincre les élus (et les outiller)	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire / conférence : présentation de PCET de territoires similaires (par ex, des villes centres d'environ 60 000 habitants, avec des villes rurales : Lorient, Quimper, Colmar, Valence, Troyes) ; présentation d'actions « efficaces » des PCET [à travailler avec l'ADEME] • Constitution d'une boîte à outils (profil climat, argumentaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'ouvrir ces séminaires / conférences à des acteurs clés du territoire • Calendrier de cette phase à revoir
Préparer la concertation (plan d'actions, cahier des charges)	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu de la réunion de travail du 10 mars 	<ul style="list-style-type: none"> • A retravailler ou non avec le groupe d'élus ? • Clarifier le processus de validation politique • Moyens disponibles ? • Quelle mutualisation possible avec la concertation du PLPD ?

PHASE DIAGNOSTIC ET MOBILISATION (avril- décembre 2015)

Enjeux	Modalités possibles	Remarques / point d'arbitrage
Mobiliser autour des enjeux climat – énergie	<ul style="list-style-type: none"> • S'insérer dans les manifestations du territoire (stand, quizz, flyer) : Festival de l'écologie Bourges juin 2015, restitution de la thermographie du territoire à l'automne 2015 (monter des événements dans les communes avec l'ALEC) • Développer des événements propres de sensibilisation du grand public 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels soutiens possibles de la direction de la communication ?
Concertation sur le diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • Des modes de recueil de la parole des habitants via les événements du territoire + contributions internet • Des ateliers diagnostic et 	<ul style="list-style-type: none"> • Question des moyens

	<p>prospective sous format de world café, sur plusieurs communes et/ ou par catégories d'acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion publique de synthèse du diagnostic partagé (synthèse du profil climat, des résultats de la concertation) annonce des choix politiques pour les axes du plan d'action 	
--	---	--

PHASE CONSTRUCTION DU PCET (1^{er} trimestre 2016)

Enjeux	Modalités possibles	Remarques / point d'arbitrage
Continuer à sensibiliser autour des enjeux climat – énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions type familles à énergie positive • Soutenir / valoriser/ rendre visibles les actions des associations et autres acteurs du territoire sur les thématiques du PCET 	
Concertation sur le plan d'action	<p><i>A définir selon les axes retenus</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail thématiques et/ ou par territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Question des moyens

Vers une stratégie de concertation, PCET Bourges plus
Document de travail, Missions Publiques, version 05 mars 2015

PHASE PREFIGURATION (1^{er} trimestre 2015)

Enjeux	Modalités possibles	Remarques / point d'arbitrage
Convaincre les élus (et les outiller)	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire / conférence : présentation de PCET de territoires similaires (par ex, des villes centres d'environ 60 000 habitants, avec des villes rurales : Lorient, Quimper, Colmar, Valence, Troyes) ; présentation d'actions « efficaces » des PCET [à travailler avec l'ADEME] • Constitution d'une boîte à outils (profil climat, argumentaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'ouvrir ces séminaires / conférences à des acteurs clés du territoire • Calendrier de cette phase à revoir
Préparer la concertation (plan d'actions, cahier des charges)	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu de la réunion de travail du 10 mars 	<ul style="list-style-type: none"> • A retravailler ou non avec le groupe d'élus ? • Clarifier le processus de validation politique • Moyens disponibles ? • Quelle mutualisation possible avec la concertation du PLPD ?

PHASE DIAGNOSTIC ET MOBILISATION (avril- décembre 2015)

Enjeux	Modalités possibles	Remarques / point d'arbitrage
Mobiliser autour des enjeux climat – énergie	<ul style="list-style-type: none"> • S'insérer dans les manifestations du territoire (stand, quizz, flyer) : Festival de l'écologie Bourges juin 2015, restitution de la thermographie du territoire à l'automne 2015 (monter des événements dans les communes avec l'ALEC) • Développer des événements propres de sensibilisation du grand public 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels soutiens possibles de la direction de la communication ?
Concertation sur le diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • Des modes de recueil de la parole des habitants via les événements du territoire + contributions internet • Des ateliers diagnostic et prospective sous format de world café, sur plusieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Question des moyens

	communes et/ ou par catégories d'acteurs <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion publique de synthèse du diagnostic partagé (synthèse du profil climat, des résultats de la concertation) annonce des choix politiques pour les axes du plan d'action 	
--	---	--

PHASE CONSTRUCTION DU PCET (1^{er} trimestre 2016)

Enjeux	Modalités possibles	Remarques / point d'arbitrage
Continuer à sensibiliser autour des enjeux climat – énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions type familles à énergie positive • Soutenir / valoriser/ rendre visibles les actions des associations et autres acteurs du territoire sur les thématiques du PCET 	
Concertation sur le plan d'action	<i>A définir selon les axes retenus</i> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail thématiques et/ ou par territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Question des moyens

PHASE MISE EN OEUVRE DU PCET (2eme trimestre 2016)

Enjeux	Modalités possibles	Remarques / point d'arbitrage
Mettre en œuvre les actions		
Animer le territoire		

PHASE SUIVI DU PCET (2016 à 2021)

Enjeux	Modalités possibles	Remarques / point d'arbitrage
Evaluer l'impact du PCET		
Adapter / réorienter / intégrer des nouvelles actions		

ANNEXE 4 : note de travail Anthony Frison pour la réunion du 2 avril 2015

Objectifs :

- Faire le bilan des échanges qui se sont déroulés lors du premier trimestre 2015 autour des enjeux de la concertation appliqués à l'élaboration du volet territorial du plan climat de Bourges Plus ;
- Présenter et valider les grands principes de concertation qui en sont ressortis, et les premiers outils identifiés ;
- Présenter un calendrier prévisionnel.

La première réunion qui s'est déroulée au mois de janvier a eu pour objectif d'engager une réflexion autour des enjeux de la concertation, présentés d'une manière généraliste dans un premier temps avant de les contextualiser ensuite plus localement au regard de l'élaboration à venir du volet territorial du plan climat : quels apports de la concertation au PCET ? Sur quels sujets clés ? Quelles conditions de réussite ? Quel calendrier ? Quelles méthodes de concertations ?...

Les échanges se sont immédiatement portés sur des aspects très concrets de la concertation, avec une réelle volonté exprimée d'engager une concertation sincère. Pour cela, les points de vigilance suivants ont été cités :

- Attention à ne pas confondre information et concertation : les deux sont importants, mais il ne faut pas appeler concertation toute action d'information ;
- Trouver le bon équilibre entre concerter trop tard (« quand tout est ficelé ») et la feuille vierge qui pourrait donner à penser que la collectivité ne sait pas où elle va ;
- Veiller à ce que les participants aient une base minimale d'information. C'est également une demande des élus, d'être eux-mêmes informés, afin de pouvoir mobiliser les habitants et acteurs par des discours solides.

La volonté de se montrer « concret et pragmatique » exprimée très tôt par les participants, a permis d'identifier très rapidement les premières pistes à explorer pour la mise en œuvre de la future concertation du PCET :

- Aller vers une réelle co-construction du PCET, mais sans que ce soit trop chronophage ;
- Cibler la concertation sur des sujets sur lesquels la concertation a des leviers d'action, pour en faire un exercice utile et non pas déceptif ;
- Prioriser mieux les actions « climat/énergie » grâce à la concertation ;
- La rénovation du bâti existant est reconnue comme un enjeu fort pour le territoire.

Sur ces bases, une deuxième réunion s'est déroulée au mois de février pour approfondir la réflexion sur la stratégie de concertation à mener et périmétrer le contenu du projet de concertation que vous élus, êtes prêts à porter dans le cadre du PCET: quels objets mis à la concertation ? Avec qui ? Quand et comment ?...

A cette occasion, le profil énergie-climat de la zone d'emploi de Bourges a été brièvement présenté. Issu du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires, ce profil présente la répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

A l'issue de ces deux réunions, deux enjeux principaux ressortent :

1. **Accompagner les élus dans l'appropriation des enjeux climat-énergie** pour leur donner les moyens de porter le projet de concertation du PCET et convaincre les habitants et les acteurs du territoire de participer à la démarche ;
2. **Mettre en place le plan de concertation défini pour co-construire un programme opérationnel climat-énergie.**

1. Accompagner les élus dans l'appropriation des enjeux climat-air-énergie

Pourquoi ?

Un des premiers éléments de discussion a porté sur la nécessité d'outiller et de convaincre les élus du territoire pour que ceux-ci puissent porter le projet de concertation du PCET de Bourges Plus afin d'être en mesure de relayer les avancées du PCET, de ses intérêts et de convaincre les habitants et des acteurs du territoire de participer à la démarche. Dans ce but, les participants ont souhaité :

- **Pouvoir parler des enjeux climat et énergie sur le territoire** : parler en termes simples et stables du profil climat, de la méthodologie de calcul des émissions, des impacts du changement climatique sur l'agglomération, des impacts de l'inaction.
- **Disposer d'un argumentaire** faisant appel à plusieurs registres de justification du PCET : arguments économique (maîtrise des dépenses / développement d'activités économiques nouvelles / retour sur investissements), argument écologie, argument social (précarité énergétique), argument de bon sens.
- **Avoir une vision claire de ce qu'est un PCET** et des effets possibles des actions, notamment en s'inspirant de ce qui marche ailleurs.

La réponse identifiée

Pour répondre aux souhaits précédemment exprimés par les élus présents, l'idée de concevoir une **boîte à outils climat-air-énergie** qui présenterait des solutions éprouvées sur d'autres territoires a été avancée.

Une telle boîte n'existe pas en l'état. Il s'agit donc de la construire ; l'idéal étant de la construire collectivement, de permettre aux élus de se constituer leur propre image du PCET en leur apportant les éléments indispensables pour y arriver.

Pour cela, il est proposé l'organisation d'un **séminaire d'élus autour des enjeux climat-air-énergie** qui prendrait la forme suivante, sur une demi-journée :

- Une première partie dédiée à l'apport d'informations généralistes sur les enjeux énergie-climat.
- Une deuxième partie dédiée aux retours d'expériences de territoire déjà engagés dans des plans climats énergie territoriaux.

La première partie se déroulerait de la manière suivante (1h30- 2h):

- Introduction par le président de Bourges Plus et par Mme Catherine VIAU ;
- Projection d'un film court qui présenterait les principaux enjeux climat-air-énergie ou intervention d'un conférencier qui pourrait venir présenter les derniers résultats du GIEC ;
- Présentation détaillée du profil énergie-climat de Bourges Plus.
- Echanges / débats

La deuxième partie pourrait se dérouler comme suit (1h30 – 2h) :

- Analyse comparée de quelques PCET, par Anthony Frison : quelles sont les actions les plus communes, comment sont-elles traitées ?
- Intervention, sous forme d'ateliers thématiques ou en plénière, d'élus de territoire déjà engagés dans un PCET et qui viendraient présenter la manière avec laquelle les différentes thématiques (habitat, agriculture, mobilité...) ont été abordées dans leurs programmes d'actions (ex : comment les enjeux liés aux mobilités ont été traités ? quelles actions mises en place ? quels résultats ? quels partenaires ? quels apports pour le territoire...)
- Echanges / débats entre élus.

Les élus communautaires seraient invités à ce séminaire. Quid de l'ouverture de ce séminaire aux partenaires du territoire (chambres consulaires, associations,...) ?

Quand ?

D'ici la fin de l'année 2015. Dans l'idéal, aux alentours de septembre et octobre.

2. Mettre en place le plan de concertation défini pour co-construire un programme opérationnel climat-énergie

Pourquoi ?

Les élus présents lors des deux réunions ont exprimé le souci d'engager une concertation sincère, qui doit guider l'élaboration du PCET et être ciblées lors de ses étapes clés. Les principaux éléments qui sont ressortis de la discussion sont les suivants :

- Intérêt d'associer le grand public et les acteurs dès la phase de diagnostic ;
- Imaginer des formats davantage ouverts, ludiques, via les enfants que des ateliers de travail (« ne pas rentrer dans le dur tout de suite ») ;
- Le plan d'actions peut être soit co-construit, soit priorisé avec le public. Il est important d'identifier dès la conception du plan d'actions les indicateurs d'impact de celles-ci et d'identifier les gains à agir pour les différents acteurs.

Les réponses identifiées

PHASE DIAGNOSTIC ET MOBILISATION (avril- décembre 2015)

Enjeux	Modalités possibles
Mobiliser autour des enjeux climat – énergie	<ul style="list-style-type: none"> • S'insérer dans les manifestations du territoire (stand, quizz, flyer) : Printemps de l'écologie Bourges juin 2015, restitution de la thermographie du territoire à l'automne 2015 (monter des événements dans les communes avec l'ALEC, organiser des soirées débats sur les enjeux de la maîtrise de l'énergie...) • Développer des événements propres de sensibilisation du grand public
Concertation sur le diagnostic / premières pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Des modes de recueil de la parole des habitants via les événements du territoire (utilisation de questionnaires, prévoir des quizz déjà fait (voir auprès de l'ADEME) ou à réaliser • Des modes recueil de la parole des habitants et des acteurs du territoire via les nouvelles technologies de l'information et de la communication (contributions internet via site Bourges Plus/Bourges, création d'un forum web dédié au PCET, ...). Ces contributions pourraient permettre notamment de faire remonter les initiatives collectives et individuelles déjà déployées sur le territoire en matière climat et énergie, mais aussi les besoins, les inquiétudes, les envies d'action. • Des ateliers diagnostic et de prospective sous format de world café, ou avec toute autre méthode participative propice à la coproduction. Ateliers de 3h, qui prendront le format suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un film présentant les enjeux climat – énergie ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture politique ; - Etablir un diagnostic à dire d'acteurs : perception du territoire, quelles sont les faiblesses et les atouts du territoire ? - Recueillir une 1^{ère} proposition d'actions + hiérarchisation de celles-ci. <p>Ces ateliers se dérouleront à l'automne 2015 et prendront la forme d'ateliers territoriaux grand public (au moins 4 ateliers sur l'ensemble du territoire de Bourges Plus) + un ou plusieurs ateliers par catégories d'acteurs sur la ville centre de Bourges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion publique de synthèse du diagnostic partagé (synthèse du profil climat, des résultats de la concertation et croisement avec des données techniques) annonce des choix politiques pour les axes du plan d'action et présentation d'un premier programme d'actions (à minima, mise en cohérence sous le prisme climat-air-énergie des actions déjà engagées par la collectivité et ses partenaires)
--	--

PHASE CONSTRUCTION DU PCET (1^{er} trimestre 2016)

Enjeux	Modalités possibles
Continuer à sensibiliser autour des enjeux climat – énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions « communicantes » du type « défi citoyen pour le climat » • Soutenir / valoriser/ rendre visibles les actions des associations et autres acteurs du territoire sur les thématiques du PCET
Concertation sur le plan d'action pour l'affiner	<p><i>A définir selon les axes retenus</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail thématiques et/ ou par territoire pour solidifier le premier programme d'actions, définir les marges de progrès et identifier actions et/ou des perspectives de partenariats pour aller plus loin

PHASE MISE EN ŒUVRE (2016-2020)

Enjeux	Modalités possibles
Associer les différentes parties prenantes du territoire à la mise en œuvre du plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'expérimentation (= constitution de groupes pilote pour accompagner au changement de comportement et de pratiques – ex sur les déchets ou l'énergie ou la mobilité...)
Maintenir la dynamique engagée lors de l'élaboration du PCET	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une communication, des temps d'échanges, des outils permettant de suivre et de rendre compte régulièrement de la mise en œuvre des actions du PCET et des résultats obtenus.

PHASE D'ÉVALUATION (2020)

Enjeux	Modalités possibles
Évaluer la pertinence de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'un protocole permettant d'évaluer la performance de la démarche engagée (impact sur les émissions de GES, degré d'atteinte des objectifs...)

Les objets du PCET à mettre en concertation

Un travail de hiérarchisation des thèmes à mettre en concertation a été réalisé par les élus. Il ressort l'ordre de priorisation suivant, avec les éléments de discussion associés le cas échéant :

- **1^{er} thème d'importance= l'habitat.** Gros potentiel d'action en matière de rénovation du bâti, avec des impacts forts.
- **2^{ème} thème = la maîtrise de l'énergie ;**
- **3^{ème} = les déchets.** Une articulation est inévitable avec le Programme Local de Prévention des Déchets en cours d'élaboration.
- **4^{ème} = la mobilité.** Comment agir sur la mobilité dans une agglomération « ville moyenne / zones rurales » où la dépendance à la voiture est très forte ? La mobilité est un secteur très émetteur de gaz à effet de serre, mais comment changer le comportement des gens (sachant qu'il n'y aura pas de développement massif de l'offre de transports en commun ?) Il faut sans doute s'inspirer de solutions qui marchent ailleurs (incitation aux plans de déplacements ? développement de la solidarité locale en matière de mobilité ? développement de filières ?)

Les moyens

La concertation à mettre en œuvre sur les deux enjeux identifiés (pour accompagner les élus dans l'appropriation des enjeux climat-énergie et pour l'élaboration du PCET) pose la question des moyens disponibles et de ceux à développer.

Un agent, en charge du développement durable, est identifié comme chef de projet pour piloter techniquement la réalisation du PCET. Une élue, vice-présidente de l'agglomération, est en charge du plan climat énergie territorial, et sera chargée de « porter » politiquement la démarche.

La base constituée par le binôme technicien-élu, essentielle pour la suite de la démarche est en place. Cela nécessite cependant de clarifier le processus de validation politique du PCET. Il est proposé pour cela de **constituer un groupe d'élus volontaires** qui seront réunis régulièrement tout le long de la démarche et chargé de suivre politiquement la démarche, de préparer les décisions du conseil communautaire en validant les orientations qui seront prises lors de l'élaboration du PCET. Ces élus seront outillés de manière privilégiée pour leur permettre de s'approprier les enjeux d'un PCET (= participation à des colloques, constitution d'un livret de recueil d'expérience, formation possible à envisager avec l'ADEME...)

En parallèle, un « **club des acteurs engagés pour le climat** » pourra être constitué et formé par les acteurs du territoire volontaires pour s'engager dans la démarche, aux côtés de la collectivité. Il sera a minima constitué par les structures présentes dans le Conseil de Développement. Son rôle sera d'alimenter le diagnostic et le programme d'actions du PCET.

Ce club pourra être ouvert aux citoyens volontaires.

Une équipe-projet technique sera constituée, et formé par les représentants techniques des collectivités du territoire de Bourges Plus, et de ses partenaires (Pays de bourges, conseils Régional et Départemental, ALEC...). Son rôle sera de suivre techniquement la réalisation du PCET, de synthétiser les travaux du club des acteurs engagés pour le climat et de préparer les réunions du groupe d'élus volontaires et engagés pour suivre la démarche.

Au regard du faible effectif disponible pour piloter techniquement le PCET (un seul agent partageant son temps de travail entre agenda 21, PCET interne, rapport annuel de développement durable, plan de prévention du bruit, autres actions ponctuelles environnementales et de développement durable...), **il est proposé de former certains membres de cette équipe-projet sur de l'animation de réunion.** Cette formation pourra être sollicitée gratuitement par Bourges Plus, auprès de l'ADEME et dans la continuité du dispositif d'accompagnement à la concertation dont nous faisons le bilan

aujourd'hui. Il s'agira d'une formation comprise entre un à trois jours, pendant laquelle certains agents monteront en compétence sur de l'animation de réunion et sur l'appropriation des enjeux de la concertation. Cela contribuera à la montée en compétence des agents sur la question de la concertation et à la diffusion en interne d'une culture de la participation ; les méthodes acquises pouvant être réutilisées pour des démarches de concertation dans les différentes directions. La contrepartie sera que ces agents devront participer à l'animation des réunions participatives du PCET lors notamment du diagnostic, voire également sur les étapes suivantes.

Des crédits financiers sont également disponibles via la Contrat régional d'agglomération en cours, pour le recrutement d'une AMO qui pourra nous accompagner dans l'animation globale du PCET (organisation du séminaire, animation des ateliers, synthèse des ateliers de coproduction, communication....) ; le besoin semblant se faire plus pertinent sur cet aspect que sur un apport technique (compétences techniques disponibles en interne, aussi bien à Bourges Plus qu'à Bourges, et sur le territoire (ALEC)).

ANNEXE II – DELIBERATION D'ENGAGEMENT DU PCAET

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
	SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2016 à 18h00 Salle de Conférence du Palais d'Auron, Boulevard Lamarck, à BOURGES				
Nombre de membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusé (hors Pouvoir)	Absents	Date de la convocation
52	40	8	1	3	27 octobre 2016

Présents : Pascal BLANC, Aymar de GERMAY, Daniel BEZARD, Maxime CAMUZAT, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN, Corinne SUPLIE, Daniel GRAVELET, Rodolphe BESTAZZONI, Robert HUCHINS, Denis POYET, Bernard BILLOT, Alain MAZE, Catherine VIAU, Véronique FENOLL, Philippe MERCIER, Nathalie BONNEFOY, Philippe MOUSNY, Marie-Odile SVABEK, Pierre-Arnaud GUINDOT, Martial REBEYROL, Danièle SERRE, Annie MORDANT, Christelle PRENOIS, Irène FELIX, Jean-Michel GUERINEAU, Marie-Hélène BIGUIER, Agnès SINSOULIER, Kévin GUEGUEN, Agnès MENEZ, Françoise CAMPAGNE, Olivier ALLEZARD, Emmanuel DUMARÇAY, Mireille GARON, Olivier PERRIN, Philippe JOLIVET, Nadine MOREAU, Roland GOGUERY

Excusé : Benoit CHALON.

Absents : Catherine PELLERIN, Gérard FRAGNIER, Martine DANCHOT

Pouvoirs : Marcelle MICHEL à Marie-Odile SVABEK, Bénédicte BERGERAULT à Danièle SERRE, Wladimir d'ORMESSON à Aymar de GERMAY, Frédéric CHARPAGNE à Nathalie BONNEFOY, Eric MESEGUER à Annie MORDANT, Audrey DI PRIMA à Véronique FENOLL, Yannick BEDIN à Jean-Michel GUERINEAU, Paulette PIETU à Françoise CAMPAGNE

Monsieur Kévin GUEGUEN et Monsieur Emmanuel DUMARÇAY sont désignés secrétaires de séance.

Domaine : Environnement 8.8

- 13 -

Approbation des modalités d'élaboration et de concertation du plan climat air énergie territorial de Bourges Plus

Président de séance : Monsieur Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2011 portant sur le lancement d'un plan climat énergie territorial à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n°18 du Conseil Communautaire du 16 février 2015 relative à l'élargissement du plan climat de BOURGES PLUS à un volet territorial ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat, Mobilités, Agenda 21, Archéologie, Air, Bruit et Climat, Politique de la Ville, Urbanisme du 13 octobre 2016 ;

Contexte

Considérant que dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 21 communautaire et pour répondre à l'obligation réglementaire de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 23 septembre 2011 le lancement d'un plan climat énergie territorial à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération en deux étapes :

- La première, portant sur le patrimoine et les compétences de Bourges Plus (volet interne). Destinée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques liées au fonctionnement de Bourges Plus, cette étape obligatoire a été réalisée en 2013.

- La seconde, portant sur l'ensemble du territoire de BOURGES PLUS (volet territoire), n'était pas obligatoire à la date de la délibération du 23 septembre 2011.

L'approbation de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a élargi l'obligation de réduire les émissions de gaz à effet de serre au volet territoire, et a créé les plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Ces derniers sont désignés pour être les outils opérationnels de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il s'agit des anciens plans climat énergie territoriaux, auxquels les enjeux relatifs à la qualité de l'air ont été intégrés.

Le décret du 28 juin 2016 est venu préciser le champ couvert par le PCAET et précise son contenu.

Le plan climat air énergie territorial

Un PCAET vise, à l'échelle d'un territoire, trois objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique ;
- La lutte contre la pollution atmosphérique (particules fines,...).

Ils doivent être élaborés avant le 31 décembre 2016 par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, et doivent être révisés tous les 6 ans. **A noter que la phase de préfiguration du PCAET de BOURGES PLUS a débuté en 2015.**

Il doit contenir :

1. **Un diagnostic à l'échelle du territoire**, comprenant :
 - Une estimation des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, et une analyse de leurs possibilités de réduction ;
 - Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de son potentiel de développement ;
 - Une analyse de la consommation énergétique finale et son potentiel de réduction ;
 - Une présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité-gaz-chaleur, des enjeux de distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
 - Un état détaillé des filières de production des énergies renouvelables, une estimation de leur potentiel de développement et du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
 - Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
2. **Une stratégie territoriale** identifiant les priorités et les objectifs de l'EPCI ainsi que leurs conséquences socio-économiques. Les objectifs stratégiques et opérationnels porteront sur les domaines précédemment cités (réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la consommation d'énergie finale...etc.).

Le PCAET de BOURGES PLUS devra détailler les objectifs à atteindre sur les secteurs d'activités suivants : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre).

Le plan climat de BOURGES PLUS devra être compatible avec les objectifs :

- Du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- De la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

3. **Un programme d'actions**, qui devra définir, pour chaque secteur d'activité précédemment cité, les actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques concernés pour atteindre les objectifs fixés. Il précisera les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

4. **Un dispositif de suivi**. Le PCAET doit fixer les indicateurs à suivre au regard des objectifs retenus et des actions à conduire. Le suivi et l'évaluation portera également sur la gouvernance et le pilotage adopté.

Le décret du 28 juin 2016 précise également que l'EPCI qui engage l'élaboration du PCAET en définit les modalités d'élaboration et de concertation. C'est l'objet du chapitre suivant.

Les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET de Bourges Plus

La concertation contribue à construire une dynamique territoriale de développement durable. Afin d'accompagner les élus de BOURGES PLUS dans la définition des modalités de concertation pour élaborer le PCAET, un groupe de travail constitué d'élus communautaire a été mis en place dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement à la concertation proposé par la délégation régionale de l'ADEME et la région Centre – Val de Loire.

Communauté d'Agglomération de Bourges - Suite de la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 7 novembre 2016

Cette réflexion a été engagée lors de la phase de préfiguration du PCAET (premier semestre 2015). Le bilan détaillé du dispositif est disponible en annexe I.

Les principaux points qui guideront l'élaboration et la concertation sont les suivants :

- Une réelle volonté exprimée d'engager une concertation sincère ;
- Aller vers une réelle co-construction du PCAET, mais sans que ce soit trop chronophage ;
- Cibler la concertation sur des sujets sur lesquels celle-ci a des leviers d'actions, pour en faire un exercice utile et non pas décevant ;
- Prioriser mieux les actions « climat/énergie » grâce à la concertation ;
- La rénovation du bâti existant est reconnue comme un enjeu fort pour le territoire.

Les deux enjeux principaux qui sont ressortis de ce dispositif d'accompagnement à la concertation sont les suivants :

- Accompagner les élus dans l'appropriation des enjeux climat-énergie ;
- Mettre en place le plan de concertation défini pour co-construire un programme opérationnel climat-énergie.

Ainsi, il avait été proposé par le groupe de travail les modalités de concertation suivantes pour l'élaboration du PCAET :

- **L'organisation d'un séminaire d'élus** autour des enjeux climats –air- énergie ;
- **Le développement d'événements de sensibilisation** du grand public ;
- L'organisation **d'ateliers de travail participatif** pour la réalisation du diagnostic et les phases de perspectives ;
- Le partage des résultats du diagnostic lors d'une **réunion publique** ;
- L'organisation de **groupes de travail thématiques et/ou par territoire** pour solidifier le programme d'actions.

Une communication adaptée sera engagée pour :

- Informer sur la démarche ;
- Sensibiliser les acteurs socioéconomiques du territoire et les partenaires de la collectivité ;
- Valoriser les actions déjà mises en place sur le territoire contribuant à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Pour mener à bien l'élaboration du PCAET, et en particulier la réalisation du diagnostic et la concertation, il est proposé de lancer un marché public pour recruter une **assistance à maîtrise d'ouvrage** spécialisée pour les missions suivantes :

- **Produire les données** nécessaires pour être en conformité avec le cadre réglementaire, en particulier sur les éléments du diagnostic et la définition des objectifs ;
- **Accompagner méthodologiquement** BOURGES PLUS en étant force de proposition au regard des expériences déjà menées sur d'autres territoires, tout en tenant compte des spécificités locales ;
- **Former l'équipe-projet** à l'animation de réunions utilisant des méthodes participatives ;
- **Préparer et soutenir l'animation** par l'équipe-projet des principaux temps de concertation liés à la procédure d'élaboration du PCAET (diagnostic, définition de la stratégie et du programme d'actions...) ;
- **Alimenter la phase de concertation** pour identifier les enjeux, les objectifs et les actions à inscrire dans le PCAET ;
- **Préparer l'évaluation** future du PCAET en aidant la Communauté d'Agglomération à définir ses indicateurs et à structurer ses outils d'animations de projets (tableau de bord, logigramme d'impact, arbre des objectifs...) ;
- **Transmettre des documents compatibles** avec la plateforme informatique dédiée.

Cet accompagnement de BOURGES PLUS pour l'élaboration du PCAET se déroulera en deux temps :

- Le premier consistera à **établir le diagnostic territorial et à pré-identifier le cadre stratégique de la future politique « climat-air-énergie » de la Communauté d'Agglomération**. Ce premier temps d'accompagnement bénéficiera d'un financement régional à hauteur de 30 % de son coût total, grâce au Contrat Régional d'Agglomération en cours. Cette étape débutera avant le 31 décembre 2016. Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 2031 – chapitre 20 du Budget Principal 2016.
- Le second temps d'accompagnement consistera à la **consolidation de la stratégie et de son programme d'actions associé, ainsi qu'à la définition du dispositif de suivi / évaluation**. Ce second temps interviendra après l'achèvement de la première étape, et pourra bénéficier d'un financement régional à hauteur de 80% de son coût total grâce au futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Les dépenses correspondantes seront inscrits en 2017 sur l'article 2031- chapitre 20 du Budget Principal.

Les dépenses correspondantes à l'accompagnement de BOURGES PLUS par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de son PCAET sont estimées à environ 60 000€HT.

L'organisation du pilotage

L'élaboration du PCAET sera pilotée par la direction de l'environnement et de l'Agenda 21 de BOURGES PLUS avec un chef de projet identifié.

Pour assurer un portage politique fort de la démarche ainsi que la transversalité du projet, il est proposé de mettre en place les instances suivantes :

- Une équipe-projet,

Composition :

Le chef du projet, la directrice de l'environnement et du développement durable, la chargée de mission environnement, la responsable du service mobilité, la responsable du service habitat, un agent de la direction de l'aménagement urbain, un agent de la direction de la communication, un agent de la direction du développement économique.

Fonctions :

L'équipe-projet sera chargée de suivre de manière rapprochée le travail du prestataire tant sur le contenu, que sur les échéances et les rendus. Elle aura également la charge de l'animation des réunions de concertation lors des différentes étapes d'élaboration du PCAET (diagnostic, stratégie...) et de la rédaction de certains documents.

- Un comité technique,

Composition :

1 représentant technique par commune volontaire (ou représentant élu pour les plus petites communes), les 2 Vice-présidents en charge du plan climat et du développement durable, le chef de projet, la directrice de l'environnement et du développement durable, l'ALEC 18, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, le Pays de Bourges, le SIRDAB, le SDE 18, la DDT 18, un représentant technique des trois chambres consulaires.

Fonctions :

Le comité technique sera chargé de préparer les décisions du comité de pilotage ainsi que les ordres du jour. Il validera techniquement l'avancée des travaux et rythmera les grandes étapes d'élaboration du PCAET.

- Un comité de pilotage,

Composition :

Les 2 Vice-présidents en charge du plan climat et du développement durable, les Vice-présidents volontaires et les membres de la commission développement durable, les directeurs stratégiques de BOURGES PLUS (DGS et DGA), le chef de projet, la directrice de l'environnement et du développement durable, la DREAL centre et la DDT 18, l'ADEME, un membre élu du Conseil Régional et du Conseil Départemental, un représentant élu des chambres consulaires, le Président du Conseil de Développement de BOURGES PLUS, le Président du SIRDAB.

Fonctions :

Le comité de pilotage validera les choix stratégiques et les travaux du comité technique (analyse et arbitrage des propositions), suivi global du projet... et préparera les décisions du bureau communautaire, ainsi que du conseil communautaire. Il devra également s'assurer de la cohérence du travail mené avec les autres programmes des collectivités locales.

La validation de la politique climat-air-énergie (orientations stratégiques, objectifs, programme d'actions) sera assurée par le **Bureau Communautaire** et le **Conseil Communautaire**.

• Le club des acteurs engagés pour le climat

En parallèle de ces instances, un « club des acteurs engagés pour le climat » sera constitué. Il sera hébergé par le Conseil de Développement, et donc constitué à minima par ses membres. Il sera ouvert à tous les acteurs du territoire volontaires pour s'engager dans la démarche aux côtés de la collectivité.

Ses rôles seront :

- d'alimenter le diagnostic et le programme d'actions du PCAET en émettant des propositions d'actions, en recueillant les actions déjà engagées par les acteurs locaux.
- de participer aux débats, de proposer des orientations, de centraliser les actions mises en place sur le territoire pour capitaliser cet acquis commun.

Ce club constituera l'instance de concertation privilégiée pour les phases de co-construction. Il devra également émettre un avis sur le contenu du PCAET en amont de chaque validation politique.

Conformément au décret du 28 juin 2016, BOURGES PLUS, après avoir défini les modalités d'élaboration et de concertation de son PCAET, doit en informer le Préfet, le Préfet de Région, le Président du Conseil Départemental, le Président du Conseil Régional, les maires des communes visées, les représentants des autorités organisatrices, le Président de l'autorité rédactrice du SCoT, les Présidents des organismes consulaires compétents sur le territoire et les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur son territoire.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les modalités d'élaboration et de concertation proposées ;
- d'approuver l'organisation du pilotage proposée pour guider l'élaboration du PCAET ;
- d'informer les personnalités et les institutions visées par le décret, de l'engagement du PCAET de Bourges Plus et de ses modalités d'élaboration et de concertation.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération ;

Madame Catherine VIAU rapporteur entendu, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

adopte la question à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait à Bourges, le 08 novembre 2016

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,**

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
Dépôt Préfecture le Publication du

17 NOV. 2016 17 NOV. 2016

Pour le Président et par délégation,
La Responsable Service des Assemblées,
Evelyne WATTECAMPS



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

ANNEXE III – COMPTE-RENDU DU PREMIER COMITE DE PILOTAGE

Communauté d'agglomération de Bourges Plus Plan Climat-Air-Énergie Territorial



Compte-Rendu du 1^{er} comité technique et comité de pilotage du 16 juin 2017

L'ensemble des éléments de la note de cadrage méthodologie (annexe 1) ont été validés, incluant :

- La méthode de réalisation du diagnostic énergie-climat, et notamment les études quantitatives et qualitatives à réaliser ;
- La stratégie de concertation ;
- La réalisation de l'évaluation environnementale stratégique ;

Les remarques suivantes ont été formulées en cours de réunion :

- M. FRAGNIER de Bourges a demandé des précisions sur le rapport des « 10 € rénovés pour 60€ d'économies d'énergie ». Il lui a été précisé que les bénéfices santé de la rénovation sont intégrés dans le coût annoncé.
- M. GITTON, de la chambre d'agriculture, est intervenu pour souligner la contribution déjà à l'œuvre du secteur agricole contre le changement climatique via le développement des énergies renouvelables (biomasse, méthanisation, PV). Pour lui, le message économique de la transition énergétique est essentiel. La chambre d'agriculture est prête à investiguer ces sujets au côté de la collectivité. Il a aussi étendu son propos à l'alimentation locale, en pointant le rôle de la collectivité sur le développement des circuits courts.
- Catherine GUIMARD de l'ADEME a alerté sur les coresponsabilités à bien définir à l'issue de la mission pour pouvoir continuer sur le programme d'actions.
- Monsieur LLARI, président du conseil de développement, a demandé si la collectivité avait mobilisé les bailleurs sociaux pour recueillir leurs plans de réhabilitation patrimoniale.

En annexe 2 figure la liste des personnes présentes et excusées.

Annexe 1 : Note de cadrage méthodologique

La note méthodologique a pour objectif de cadrer l'ensemble de notre intervention et de rassembler l'ensemble des éléments à soumettre au comité technique et comité de pilotage pour validation en fin de phase de cadrage. Elle constitue ainsi la feuille de route de notre intervention.

Concernant le pilotage du projet elle synthétise les attentes exprimées par les équipes de la CA Bourges Plus, rappelle la démarche proposée et approuvée pour la réalisation du projet, indique le calendrier de travail.

Concernant la stratégie de concertation, elle organise les premiers temps de concertation, identifie les acteurs du territoire à mobiliser, planifie la mobilisation des habitants du territoire.

Concernant la réalisation du diagnostic territorial, elle définit le périmètre d'étude et les champs d'investigation à explorer, expose les données nécessaires à la réalisation du diagnostic climat-air-énergie,

Elle est structurée ainsi :

Sommaire

1.	Les attentes formulées par la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus pour le PCAET.....	3
2.	La méthodologie proposée pour réaliser le diagnostic climat-air-énergie	3
	• Liste des acteurs clés à mobiliser sur la phase de diagnostic.....	6
	• Liste des documents stratégiques et opérationnels nécessaires.....	6
3.	La stratégie de concertation envisagée.....	7
4.	L'évaluation environnementale stratégique	14
5.	Pilotage du projet.....	14

Schéma récapitulatif de la méthodologie de réalisation du PCAET :

0	Cadrage, sensibilisation des acteurs et élaboration d'une stratégie de concertation
	<ul style="list-style-type: none">• Valider ensemble la démarche et la méthodologie proposée pour les phases 1• Organiser le pilotage de notre intervention : comités, circuits de décision et de gouvernance• Identifier et sensibiliser les acteurs-clés du projet
	Elaboration du diagnostic climat-air-énergie du territoire de Bourges Plus
1	<ul style="list-style-type: none">• Collecter les données existantes auprès de l'OREGES• Elaborer le diagnostic territorial quantitatif à travers la réalisation des études nécessaires sur les GES, l'énergie, les ENR, la qualité de l'air et la vulnérabilité du territoire• Réaliser une étude qualitative de l'engagement du territoire et de la collectivité : actions et politiques engagées ; acteurs-clés à mobiliser• Co-construire avec les acteurs du territoire le diagnostic climat-air-énergie
	Exploitation du diagnostic et construction de la stratégie du PCAET
2	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les objectifs politiques stratégiques du PCAET• Faire remonter les enjeux perçus par les habitants et acteurs du territoire• Prioriser les axes de travail• Formaliser la stratégie du PCAET• Proposer des outils complémentaires pour l'opérationnalisation, le suivi et d'évaluation du PCAET

1. Les attentes formulées par la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus pour le PCAET

Ces attentes ont été formulées au cours de la réunion de cadrage du 4 avril 2017. La liste des personnes présentes à cette réunion est indiquée en annexe à ce document.

Le Plan Climat Air Énergie de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus constitue une véritable opportunité pour :

- Sensibiliser et fédérer les élus autour des enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques. La mise en œuvre du PCAET devra s'appuyer sur un portage politique fort et partagé ;
- Une mise en cohérence des différents documents de planification, notamment le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le Plan des Déplacements Urbain (PDU) ;
- Définir un programme d'action pour le territoire ;
- Identifier des actions concrètes pouvant être mises en œuvre rapidement ;
- Renforcer les coopérations entre les Communes et la Communauté d'agglomération ;
- Sensibiliser la population et les agents des communes, avoir une démarche de concertation pour que chacun puisse se reconnaître dans le PCAET
- Garantir l'engagement des acteurs publics, ainsi que des acteurs économiques qui interviennent sur le territoire. Il est notamment important de mobiliser les trois collèges du Conseil du Développement.

2. La méthodologie proposée pour réaliser le diagnostic climat-air-énergie

La réalisation du diagnostic climat-air-énergie territorial a pour objectif, outre le respect des exigences réglementaires, de fournir des résultats macro et une analyse stratégique, capables de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun.

L'étude quantitative sera complétée par une analyse des politiques publiques qui permettra d'identifier les enjeux clés existants sur le territoire, à partir de l'étude des documents stratégiques en matière d'énergie, de qualité de l'air et de climat de l'agglomération.

- **Rappel du périmètre des études : le territoire**

L'étude des émissions de GES sera basée autant que possible sur l'année 2016.

Le BEGES «Territoire » portera sur le périmètre obligatoire, à savoir les émissions de GES directes du territoire (scopes 1 et 2).

Auxilia propose d'utiliser la version 7.6 de la méthodologie de calcul Bilan Carbone^{*} de l'Association Bilan Carbone pour répondre à ces objectifs. Auxilia réalisera par ailleurs une extraction des émissions conforme au format de restitution pour la publication du bilan GES issue de la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

- **Collecte des données auprès de l'OREGES**

La collecte des données existantes en matière d'énergie, de qualité de l'air et de climat sur le périmètre de l'agglomération se fera en deux temps.

- Un 1er temps pour l'identification des données territoriales déjà disponibles pour la réalisation du Bilan Carbone Territoire, auprès de l'OREGES.
- Un 2ème temps pour l'analyse de ces données et l'identification de celles manquantes auprès des acteurs du territoire.

Acteur-clé	
OREGES	Audrey SAMPEDRO LOPEZ sampedro@ligair.fr 02 38 78 09 41

Lors de la réunion de cadrage du 4 avril 2017, il a été convenu que :

- La collecte des données sera réalisée principalement auprès de l'OREGES. **L'équipe-projet** transmettra les coordonnées de la personne en charge de l'OREGES. **Auxilia** organisera un temps d'échange avec l'OREGES en relation avec Akajoule, afin de collecter les données nécessaires au Bilan Carbone et au bilan énergétique.
- En parallèle, **Akajoule et Atmoterra** indiqueront à l'équipe-projet les acteurs qu'ils souhaitent a priori contacter en complément de l'OREGES ;
- Pour chaque acteur à mobiliser, l'équipe-projet de Bourges Plus enverra un mail précisant que notre groupement démarre les travaux pour l'Agglo.
- **Akajoule, Atmoterra et Auxilia** compléteront les données externes via les ressources disponibles en ligne grâce aux gestionnaires des réseaux ;
- Les échanges avec le service SIG de l'Agglo seront assurés avec Akajoule et Atmoterra pour disposer de la cartographie nécessaire.

Nota Bene : La présente note de cadrage récapitule les données et les documents stratégiques à collecter ainsi que les acteurs à mobiliser. Elle pourra évoluer en fonction des données obtenues auprès des services et partenaires de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus.

Nous présentons ci-après une liste des données requises pour la réalisation des études climat-air-énergie.

- **L'outil de suivi de la collecte des données**

Tout au long de la phase de récolte des données, un outil de suivi de collecte sera régulièrement renseigné. Cet outil de format Excel liste l'ensemble des données utilisées et retraitées pour élaborer le diagnostic.

Cet outil sera transmis aux référents de l'agglomération suite à la validation de la méthodologie Bilan Carbone Territoire proposée.

- **Liste des données nécessaires pour la réalisation du diagnostic climat-air-énergie**

Liste des données nécessaires pour le bilan carbone territorial	
Industries de l'énergie	Quantités et typologie des énergies produites sur le territoire (solaire, éolien, ...), par commune Recherches complémentaires sur d'autres sources énergétiques, par commune
Procédés industriels	Consommation énergétique selon les sources d'énergie des industriels, par commune
Tertiaire	Consommation d'énergie des activités tertiaires selon le type d'énergie,

	l'utilisation (chauffage, production d'ECS, etc.) et le type d'activités (restauration, bureaux, commerce, ...), par commune
Résidentiel	Consommation d'énergie de bâtiments résidentiels selon le type d'énergie, l'utilisation (chauffage, production d'ECS, etc.) et l'ancienneté du parc, par commune
Agriculture	Consommation d'énergie des activités agricoles (chauffage, alimentation des machines et tracteurs, etc.) selon le type d'énergie, par commune Superficie Agricole Utile suivant le type culture, par commune Nombre de têtes suivant le type d'élevage, par commune
Transport de marchandises	Quantité de fret interne et mode de transports Quantité de fret entrant Quantité de fret sortant Quantité de fret en transit
	Consommation d'énergie du transport par commune, si possible par type de route (autoroutes, quatre voies, autres routes)
Déplacements de personnes	Déplacement des résidents (tous modes) Transit de personnes
Construction et voirie	Surface de logements et de locaux activités construites Kilométrage de voirie construite/aménagé sur l'année
Fin de vie des déchets	Quantité de déchets produits par les habitants et modes de traitement Quantité de déchets spécifiques produits par les industriels
Alimentation	Évaluation de nombre de repas consommés à partir du nombre d'habitants
Réseau	Tracé des réseaux de transport et de distribution de gaz naturel (Grdf et GRTgaz) Tracé des réseaux de transport et de distribution d'électricité (Enedis et RTE) Tracé des réseaux de chaleur, quantité d'énergie distribuée, type et quantité d'énergie produite (Gestionnaire du réseau de chaleur)
SIG	BD Topo, Corine Landcover
Potentiel Biogaz	Nombre d'élèves par commune et par niveau (maternelle, primaire, collège, lycée, universités) Nombres de lits d'EHPAD et d'hôpitaux par commune Quantité de boues produites par STEU (MS et MB)
Potentiel solaire	Nombre d'emplacements nus par camping par commune Nombres de piscines et surfaces de bassins par commune
Stratégies et plans de lutte pour la qualité de l'air	Plan de protection de l'Atmosphère, SCOT et autres documents équivalents
Emission des polluants	Cadastre des émissions (Couches SIG Géoclip Lig'Air) Bilan des émissions par secteur d'activité détail des émissions industrielles Détail des émissions agricoles Détail des émissions transport Détail des émissions chauffage domestique
Suivi des stations de mesures du territoire	Suivi temporel des stations de mesures (xls) Rapport des épisodes de pollution Rapports éventuels d'investigations sur le territoire (campagne de mesures fixe/mobile de polluants spécifiques ou d'emplacements spécifiques)

L'ensemble des informations détaillées relatives à chacune de ces données (source, niveau de précision) sont indiqués dans le tableau de travail situé à cette [adresse URL](#).

- Liste des acteurs clés à mobiliser sur la phase de diagnostic

Le premier acteur à mobiliser est l'OREGES. Néanmoins, afin d'anticiper la prise de contact, notre équipe identifie d'ores et déjà quelques acteurs à mobiliser pour apporter des données complémentaires :

Acteurs certainement à mobiliser		Acteurs probablement à mobiliser	
Lig'Air	Abderrazak YAHYAOU yahyaoui@ligair.fr 02 38 7809 49	DREAL	Sophie ESQUIROL Sophie.esquirol@developpement-durable.gouv.fr 02 36 17 46 26
Chambre d'Agriculture	Emmanuelle MAILLAND-ROSSET e.mailland@cher.chambagri.fr	Région	William PALIS William.palis@regioncentre.fr 02 38 70 30 97
SIG CA Bourges Plus	Philippe MARTINET Philippe.martinet@agglo-bourgesplus.fr 02 48 5783 34		

- Liste des documents stratégiques et opérationnels nécessaires

En fonction des échanges avec l'OREGES, nous pourrions compléter les données à partir de documents existants. Dans tous les cas, ces documents seront utiles à l'analyse des politiques publiques locales.

Le tableau ci-dessous présente une première liste de ces documents à titre indicatif :

Liste des documents stratégiques et opérationnels	
EnR (Éolien Hydroélectrique Solaire thermique et photovoltaïque Bois énergie / Agriculture)	Le SRCAE ou le SRADDET (en fonction des documents disponibles) de la Région
	Le Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables, le S3RnR,
	Les documents d'études de 2014 sur le potentiel en énergies renouvelables
	Le PCET réalisé en 2013
	Bilan Carbone réalisé en 2012
	L'agenda 21 territorial
	Le Schéma Régional Éolien, dont les données SIG
	L'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin versant
	Les études sur le potentiel hydroélectrique (Agence de l'eau),
	La liste des installations connues de solaire PV (ENEDIS) et thermique (éventuellement recensés par des associations, l'ADEME ou un espace info énergie
	Les données et les études de l'INES sur le gisement solaire
	Les études locales sur les ressources en biomasse
	Les documents sur leur gisement potentiel en bois énergie
	Les données AGRESTE pour l'agriculture (pour étudier le potentiel de la méthanisation)
Les documents sur la géothermie locale édités par le BRGM, ainsi que les données issues du portail infoterre.brgm.fr	

	Les études de faisabilité du potentiel de développement des énergies de renouvelables dans le cadre des projets de Zones d'Aménagement
Autres données climat-énergie	Les données du SDE 18
	Les documents et le suivi effectués par le Conseil en Énergie Partagé
	Le diagnostic de l'état agricole dans le cadre du PLUi
Air	Données relatives à l'association Lig'Air (inventaire des émissions, implantation des installations industrielles et agricoles...)
	Transport routier
Urbanisme	Le rapport développement durable de l'agglomération
	Le projet d'agglomération de Bourges Plus
	Les documents de développement durable annuel
	Les PLU, PLH et les documents du PLUi à venir (en fonction de l'avancement)
	Les projets d'aménagement ou de réseau de chaleur en cours
	Le Schéma de Cohérence Territorial
	Les études réalisées sur l'habitat privé
	L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre du PLUi
	Le Plan vélo intercommunal et le PDU
	Les cartographies des inondations issues du Plan de prévention des risques d'inondations - PPRI et du site web Territoires à Risques d'Inondation - TRI (http://www.georisques.gouv.fr) ;
Autres (statistiques, data...)	Le Contrat régional de l'Agglomération précédente
	Les données démographiques et statistiques : base de données IRIS
	Les données SIG
	Les données disponibles en open data
	Les clauses environnementales inscrites dans les marchés publics

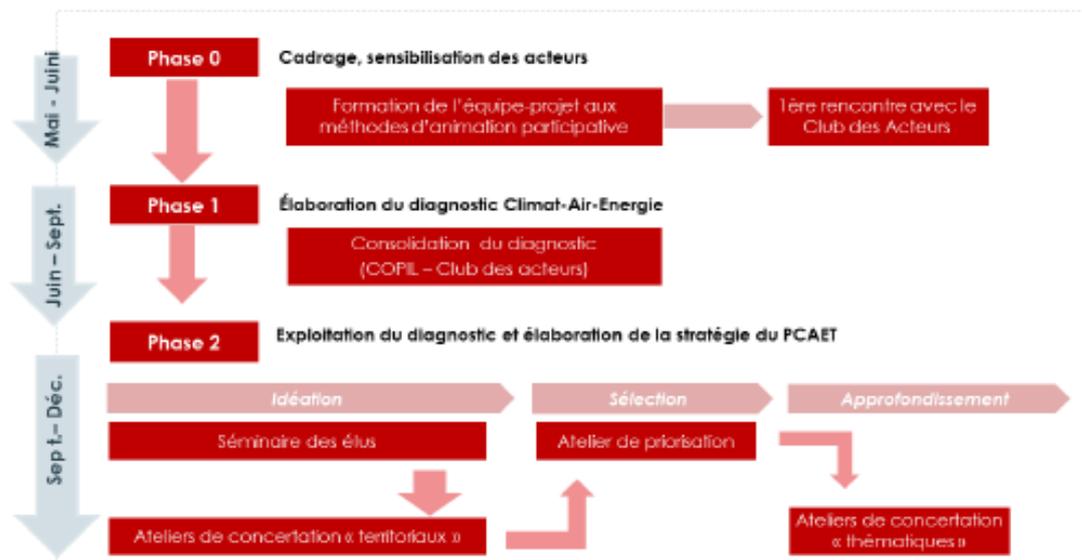
Ces documents seront utilisés dans l'analyse qualitative des politiques menées par le territoire.

3. La stratégie de concertation envisagée

La logique d'ensemble de la concertation proposée par Auxilia a été retenue. Les étapes de concertation sont les suivantes :

- Une journée de travail avec l'équipe projet PCAET consacrée à la formation aux techniques d'animation participative (description ci-après) ;
- Une première rencontre avec le Club des acteurs de l'Énergie et du Climat (Phase 1) ;
- Un séminaire des élus pour partager le diagnostic, démontrer la transversalité du PCAET dans les projets de l'Agglo et identifier des premières orientations (Phase 2) ;
- Des ateliers territoriaux avec les acteurs du territoire et les élus (Phase 2) ;
- Des ateliers thématiques par typologie des territoires de Bourges Plus. Également, lors la réunion de cadrage, il a été exprimé la possibilité de réaliser ce type d'ateliers par typologie de quartier (Phase 2).

Schéma récapitulatif de la méthodologie de concertation :



➔ Les acteurs-clés à mobiliser lors des temps de concertation

Le tableau présente une première proposition des acteurs clés à mobiliser lors de la concertation. Cette liste sera complétée suite à la 1^{re} réunion du club des acteurs puis qualifiée sous forme de cartographie d'acteurs au cours d'une réunion de travail avec l'équipe-projet.

Liste des acteurs à mobiliser		Lieu de mobilisation : COPIL, COTECH, Club des Acteurs, Ateliers de concertation
Partenaires institutionnels (à mobiliser dans les diverses thématiques)	État / ADEME	
	Conseil Régional du Centre	
	Collectivités locales	
	Elus	
	OREGES	
Bâtiment / construction / aménagement :	Direction Urbanisme Opérationnel (services d'aménagement urbain et d'aménagement PRU)	
	Membres du réseau Énergie-climat	
	Volontaires et associations locales	
	SEM Territoria (aménageur)	
	Les bailleurs, les copropriétés,	
Énergie	Entreprises du territoire	
	Associations environnementales	
	Acheteurs publics locaux	
	Espace Info Energie du Cher	
	Les associations de consommateurs	
Déchets :	Associations locales	
	Les associations de commerçants et de producteurs	
	Opérateurs de la gestion des déchets	
	L'équipe d'ambassadeurs du tri	
	Services techniques compétents	
Mobilité Durable	Les transporteurs (AggloBus)	
	Les associations d'usagers (l'association Mon	

	<p>cher vélo, le Club des villes cyclables)</p> <p>Les bailleurs, les copropriétés</p> <p>Associations représentant les personnes à mobilités réduites</p> <p>Association Lig'Air</p> <p>SNCF</p>
Développement économique	<p>Les associations de commerçants et de producteurs</p> <p>Zones d'activités (ZAC du Moutet, le parc de la Voie Romaine ; le pôle de la Chancellerie ; le parc de l'Echangeur ; le parc Comitec ; le parc Beaulieu)</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher</p> <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher</p> <p>Agence de Développement du Cher (ADC)</p> <p>Agence Régionale de l'Innovation et de Transfert Technologique (ARITT),</p> <p>Services du Développement Économique et du Développement Territorial.</p> <p>Les syndicats professionnels</p> <p>Universités et enseignement supérieur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
Agriculture locale	<p>Chambre d'Agriculture du Cher</p> <p>Les associations de commerçants et de producteurs</p> <p>Les associations d'usagers (Familles Rurales Centre-Val de Loire)</p> <p>Associations d'agriculteurs (Les Jeunes agriculteurs du Cher - JA18)</p> <p>Association Valbiom</p>

→ La mobilisation des habitants :

Les habitants du territoire seront invités à participer aux temps de concertation en phase 2 : ateliers territoriaux et ateliers thématiques.

Communication et Appel à volontariat :

- Un appel à participation sera réalisé, via la publication d'articles dans le magazine de Bourges Plus. Un article de sensibilisation pourra être publié avant l'été, et un appel à volontariat à la rentrée scolaire.
- L'information sera également diffusée via différents canaux : sites internet institutionnels, affichage dans les Communes, réseaux sociaux, selon les pratiques du service communication. ;
- La **Direction de la communication** évaluera la possibilité de réaliser une vidéo pour inviter les habitants à participer à la démarche ;
- Enfin, l'équipe-projet s'appuiera sur les Conseils citoyens et les Conseils de quartier pour compléter la participation citoyenne.

Tous les habitants volontaires recevront une lettre de confirmation signée du Président de la Communauté d'agglomération. Il est envisagé une participation d'environ 20 habitants dans les étapes de concertation du PCAET.

Il est à noter que la Communauté d'agglomération de Bourges Plus a déjà mis en place plusieurs outils de mobilisation des habitants, réutilisables dans le cadre du projet PCAET :

- Tirage au sort réalisé par le service Mobilité ;
- La mobilisation des jeunes grâce à des projets avec les lycées ;
- La publication d'un panneau lors la semaine du Printemps de l'écologie de Bourges.

Le service Mobilité communiquera à Auxilia la documentation à disposition concernant le tirage au sort (documents de préparation, outil utilisé, etc.)

3.1. La concertation à la phase 0 :

→ La formation de l'équipe-projet aux techniques d'animation participative

La journée de formation représente un besoin rare et valorisant exprimé par Bourges Plus. Elle doit permettre aux équipes de monter en compétence et de maîtriser plusieurs techniques de concertation. En synthèse, les objectifs de la journée sont :

- Une présentation des objectifs du projet PCAET et de l'intérêt de le co-construire ;
- Partager les besoins et les projets de concertation au sein de l'Agglo ;
- Renforcer les connaissances de l'équipe-projet aux méthodes d'animation participative : Quels sont les points clés ? ; Quelles méthodes d'animation pour co-construire ? etc.

La maîtrise de nouvelles techniques d'animation participative est au cœur de cette journée de formation. A l'issue, les participants disposeront d'une « boîte à outils » de techniques à mobiliser autant que de besoin. De façon très opérationnelle, les agents seront préparés au cours de cette journée de formation à co-animer les ateliers thématiques en phase 2 du PCAET.

Lors de la réunion de cadrage du 4 avril 2017, il a été convenu que :

- Le nombre de participants sera limité à 15 personnes ;
- La formation devra avoir lieu à partir de la deuxième quinzaine de mai (semaines 20, 21 ou 22). Auxilia fera des propositions de date.
- **L'équipe-projet**, dans chaque direction, identifiera les agents de l'agglomération dont il serait souhaitable qu'ils participent.

Si nous disposons de quelques places, elles pourront être proposées à des personnes des Communes et/ou un membre du Conseil de Développement.

→ La première rencontre avec le Club des acteurs engagés pour le climat

La proposition méthodologique consistait à rassembler au sein d'une même entité les membres du Conseil de Développement, des acteurs du territoire jugés importants à mobiliser. Il a été décidé suite à la réunion de cadrage que la Commission Aménagement & Développement Durable du Conseil de Développement serait prioritairement mobilisée, et que des acteurs du territoire pourraient être conviés à certaines réunions sous le titre d' « experts ». Ils seront notamment invités aux réunions suivantes :

- Consolidation du diagnostic - début septembre ;
- Atelier prise de recul / priorisation - début novembre.

Il conviendra toutefois de les tenir informés de l'avancement du projet à chaque étape.

En revanche ils ne seront pas conviés à la 1^{re} réunion du Club des acteurs, dont les objectifs ne requièrent pas leur expertise. Les trois objectifs principaux de cette première rencontre sont les suivants :

- Présenter les enjeux de transition énergétique et les réponses qu'apporte le PCAET ;
- Expliquer le rôle que jouera le Club dans le projet ;
- Recueillir la vision des acteurs des enjeux du territoire de Bourges Plus.

Concernant l'organisation pratique de cette réunion, il a été convenu en aval de la réunion de cadrage que :

- Seront invités tous les membres de la Commission Aménagement & Développement Durable du Conseil de Développement, auxquels s'ajouteront les présidents et vice-présidents des autres commissions [la liste de cette Commission n'est pas connue au 02/05/17] ;
- Cette réunion aura lieu le 4 juillet 2017, de 18h à 20h.
- La réunion durera environ 2h à 2h30.
- Les membres se connaissant déjà, la partie « Faire connaissance » de la proposition de déroulé ne sera pas développée.
- L'équipe-projet sera mobilisée pour co-animer la phase participative.
- des premiers éléments du diagnostic énergie-climat, pourront être présentés si disponibles.

Le déroulé de la réunion est précisé dans un synoptique annexe à ce document. Il intègre les éléments suivants :

- Brise-glace sur la base d'une question (à arbitrer) : « Qu'est ce qui est absolument prioritaire pour moi en matière de politique climat-air-énergie ? » ; « Avec quoi je viens ? Question, attente, doute, envie, valeur ajoutée » ...
- Présentation de l'équipe-projet ;
- Introduction du projet « Qu'est-ce qu'un PCAET ? » ;
- Atelier participatif : « Ce projet sur mon territoire, pourquoi j'y crois / je n'y crois pas » (cf. illustration ci-dessous).
- Déroulement du projet : calendrier, sollicitations, démarche de concertation, etc.
- Atelier participatif : Recensement des acteurs-clés du territoire pour le PCAET (carte heuristique).

3.2. La concertation à la phase 1 :

→ L'atelier de consolidation du diagnostic climat-air-énergie

Cette réunion sera organisée début septembre.

Des acteurs extérieurs au Conseil de Développement pourront être conviés.

3.3. La concertation à la phase 2 :

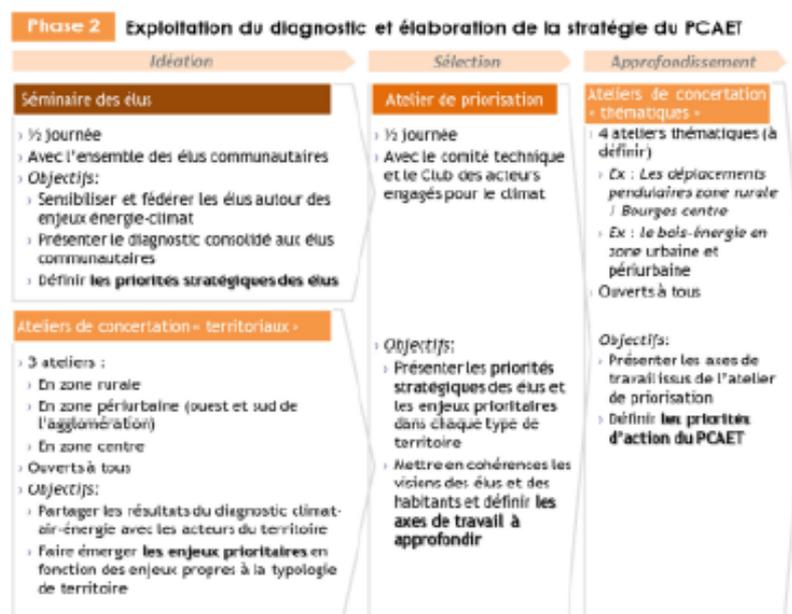
Nous avons bâti une démarche cohérente et complète afin d'élaborer une stratégie climat-air-énergie cohérente pour le territoire, partagée et construite avec les acteurs :

- Un temps d'idéation, au cours duquel les élus d'une part, les acteurs du territoire d'autre part, définissent les enjeux qui leur paraissent prioritaires ;

- Un temps de sélection, au cours duquel les acteurs-clés (Comité technique et Club des acteurs) définissent les axes de travail du PCAET à partir de la réflexion précédente et au regard de leur connaissance fine du territoire et de ses enjeux ;
- Un temps d'approfondissement, au cours duquel les acteurs du territoire élaborent les priorités d'action du PCAET, qui seront affinées et validées (éventuellement hiérarchisées) par les élus.

Selon nous, cette démarche permet d'aboutir à une architecture de programme d'action claire, prête à être concrétisée en fiches-actions et mise en oeuvre par les services de la Communauté d'agglomération et les acteurs du territoire.

Le schéma ci-dessous rappelle les grandes étapes de la concertation proposée :



→ Le séminaire des élus

Les objectifs du séminaire des élus sont les suivants :

- Sensibiliser et fédérer les élus autour des enjeux-clés de la transition énergétique ;
- Présenter le diagnostic consolidé aux élus communautaires ;
- Définir les priorités stratégiques des élus

Voici le déroulé prévisionnel proposé pour ce séminaire :

Etape	Durée	Méthode d'animation envisagée
Introduction au projet	0h15	
Présentation du diagnostic climat-air-énergie territorial : principaux résultats quantitatifs, enseignements de l'analyse qualitative, schéma SWOT du territoire + Session de questions - réponses	0h30	Animation de débats sur les résultats et les conclusions du diagnostic
Témoignage d'un élu d'un territoire similaire : enjeux spécifiques, projet et mise en œuvre du PCAET + Session de questions - réponses	0h30	Préparation de « Trois Questions à... » puis animation d'échanges entre l'élu intervenant et nos élus
Pause puis atelier de définition des objectifs stratégiques du PCAET		
Introduction	0h30	Réverie éveillée : BOURGES PLUS dans 10 ans Réflexion individuelle puis mise en commun en sous-groupe puis en groupe
Idéation et Approfondissement	1h00	Forum tournant Objectif : définir et affiner les objectifs stratégiques Format : une table par besoin fondamental du territoire : se déplacer ; se nourrir ; se loger ; produire et consommer (alimentation) ; produire de l'énergie (à faire évoluer en cours de mission) Les participants sont répartis en sous-groupes. Chaque sous-groupe traite deux des cinq besoins pendant un temps donné (30'). Les seconds sous-groupes abordent un nouveau besoin en complétant et affinant la production du 1 ^{er} sous-groupe.
Restitution et conclusion	0h30	Restitution en plénière et harmonisations des objectifs stratégiques

➔ Les 3 ateliers de concertation territoriaux

Animés suite au premier séminaire des élus, ces trois ateliers ont pour objectif faire émerger les enjeux climat-air-énergie tels que perçus par les acteurs du territoire dans leur quotidien et dans la réalité physique de tous les territoires de BOURGES PLUS.

C'est pourquoi nous proposons de « territorialiser » ces ateliers. En effet, les problématiques de mobilité, de qualité de l'air, de consommation (et de production) énergétique, de gestion des déchets, de rénovation du bâti... sont fondamentalement différents entre la ville-centre de Bourges, ses zones périurbaines et les territoires ruraux de l'agglomération. Le cahier des charges distingue d'ailleurs clairement ces trois zones et répartit les 16 communes de Bouges Plus dans chacune de ces ensembles caractéristiques.

- Zone centrale urbanisée : Bourges ; Saint Doulchard ; Saint Germain du Puy
- Zone périurbaine : La Chapelle Saint-Ursin ; Le Subdray ; Plaimpied-Givaudins ; Trouy
- Zone rurale : Annoix ; Arçay ; Berry-Bouy ; Marmagne ; Morthomiers ; Saint-Just ; Saint-Michel de Volangis ; Lissay-Lochy ; Vorly

Notre choix de territorialiser une partie de la concertation provient de notre expérience aux côtés des Territoires à Energie Positive. Ces dynamiques, résolument tournées vers l'action, se doivent d'être opérationnelles. Et pour atteindre cet objectif, elles prennent en compte les réalités des territoires au sein d'une même intercommunalité animatrice de la politique énergétique.

Ces ateliers territoriaux seront donc organisés dans une commune de la zone concernée, afin d'attirer les acteurs de ces territoires et d'éventuels représentants d'habitants et de citoyens. Nous estimons qu'entre 15 et 40 participants serait une fourchette idéale pour mener un travail simultanément représentatif et efficace.

Nous proposons d'organiser ces ateliers en deuxième partie d'après-midi pour permettre aux professionnels et éventuels habitants intéressés de participer. Ils sont calibrés pour durer 2h30 à 3h.

4. L'évaluation environnementale stratégique

En application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement, le plan climat-air-énergie territorial doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le rapport d'évaluation environnementale stratégique (EES) accompagne le PCAET. L'EES, constituée sous la forme d'un document synthétique indépendant, doit répondre en termes de contenu aux attentes détaillées à l'article R122-20 du code de l'environnement.

Cette EES se base généralement sur le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET, complété par l'état initial de l'environnement sur le territoire. Puis les stratégies et actions du PCAET sont évaluées vis à vis de leurs impacts sur l'environnement afin de sélectionner les actions les plus adaptées. Des indicateurs sont élaborés pour faciliter l'évaluation et permettre le suivi ultérieur. Cette démarche requiert que les critères environnementaux soient incorporés dans l'élaboration du PCAET.

Considérant que le SCOT date de 2013 et que les résultats du diagnostic du PLUi seront disponibles début 2018, il apparaît judicieux de réaliser l'EES comme suit :

- réaliser l'Etat initial de l'Environnement sur la base du SCOT d'ici à Septembre / octobre 2017;
- évaluer l'impact environnemental des actions et stratégies du PCAET au cours de sa construction (COTECH en Phase 8 et 10) ;
- mettre à jour en cours de mission l'Etat Initial de l'environnement avec les éléments apportés par le prestataire en charge du PLUi (documents de travail) ;
- développer des indicateurs environnementaux en cours de mission permettant la hiérarchisation et la sélection des actions.

5. Pilotage du projet

Pour assurer la bonne diffusion de l'information entre les différents intervenants. :

- L'équipe-projet du groupement et le Maître d'ouvrage seront en copie des mails autant que de besoin.
- [Auxilia](#) ouvrira aux équipes de la Communauté d'Agglomération, voire aux partenaires, un groupe dédié au PCAET sur son espace de partage Salesforce. Ce groupe permettra de partager des documents, de diffuser de l'information et de réaliser des sondages (par exemple pour trouver une date de réunion avec un grand nombre de participants).

Le calendrier prévisionnel est impacté par la date de lancement de la mission. A partir de la date de la réunion de cadrage, nous pouvons considérer un retard de 4 semaines sur le calendrier prévisionnel proposé dans l'offre technique du groupement.

Annexe 2 : Liste des personnes présentes et excusées



Plan Climat Air Energie Territorial
Première réunion du comité de pilotage et du comité technique
Le vendredi 16 juin 2017 à 10h



COMITE DE PILOTAGE			
Prénom	NOM	Structure	Signature
Jennifer	DA SILVA	Bourges	
Jacqueline	PORTIER	Saint Just	
Roland	GOGUERY	Trouy	
Jean-Claude	HENRY	La Chapelle Saint-Ursin	
Olivier	ALLEZARD	Saint Douichard	
Béatrice	GUILLAUMIN	Plainpied-Givaudins	Présente
Martial	REBEYROL	Bourges	Excusé
Kevin	GUEGUEN	Bourges	
Eric	MESEGUER	Bourges	
Audrey	DI PRIMA	Bourges	
Gérald	FRAGNIER	Bourges	Présent
Mireille	GARON	Saint Douichard	
Martine	DANCHOT	Saint Germain du Puy	
Agnès	MENEZ	La Chapelle Saint Ursin	
Annie	JACQUET	Marmagne	
Bernadette	GOIN	Berry-Bouy	
Sylvie	MOREAU	Le Subdray	
Pascal	MILLET	Morthomiers	Excusée
Denis	POYET	Saint Michel de Volangis	Excusé
Nicolas	BRABANT	Annoix	
Agnès	SINSOULIER BIGOT	Conseil Régional du Centre - Val de Loire	Excusée
Jean-Claude	MORIN	Conseil départemental du Cher	
Richard	CARTON	Chambre des métiers et de l'Artisanat du Cher	



Plan Climat Air Energie Territorial
 Première réunion du comité de pilotage et du comité technique
 Le vendredi 16 juin 2017 à 10h



COMITE TECHNIQUE			
Prénom	NOM	Structure	Signature
Roland	GOGUERY	Trouy	
Christophe	GUEDE	La Chapelle Saint-Ursin	Excusé
Béatrice	GUILLAUMIN	Plaimpied-Givaudins	Présente
Adrien	LELIEVRE	Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher	
Béatrice	JARGOIS	Conseil départemental du Cher	
Loïc	RICHER	Pays de Bourges	
Corinne	JAILLETTE	SDE 18	
Nathalie	DUCHET	SDE 18	
Pierre	Mandin	Direction Départementale des Territoires du Cher	
Régis DAUPHIN	MAUTRE Frédéric	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher	Excusé
Emmanuelle	MAILLAND-ROSSET	Bourges Chambre d'Agriculture	
Céline	DUPONT-LEROY	Conseil Régional du Centre-Val de Loire	Excusé
Fanny-Marie	BRULET	SIRDAB	
Roby	GUIONN.GRF	St Doulchaire	
Marion	FOURTUNE	Nature 18	
Sylvie	Moreau	de Subdrey	

ANNEXE IV – COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE CONSOLIDATION

Communauté d'agglomération de Bourges Plus Plan Climat-Air-Énergie Territorial



Compte-rendu de l'atelier de consolidation du diagnostic du 27 septembre 2017

Suite aux réunions de juin 2017 qui ont permis de valider la méthodologie d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la période estivale a été utilisée pour construire les différents diagnostics réglementaires.

Cet atelier de consolidation, auquel les membres de l'équipe-projet, du comité technique et du Club des acteurs engagés pour le climat ont été invités à participer, présentait les objectifs suivants:

- Partager les diagnostics ;
- Les consolider en faisant ressortir les dynamiques actuelles et les enjeux prioritaires à travers les clés de lecture des acteurs du territoire ;
- Valider ces résultats et les messages qui seront portés auprès du grand public ;
- Adapter la stratégie de concertation et organiser les ateliers participatifs.

Le support de présentation utilisé à cette occasion, et qui synthétise les faits saillants des diagnostics, est disponible en pièce-jointe du présent compte-rendu. La liste des personnes présentes figure en annexe 1.

Le compte-rendu rassemble les remarques, questions et attentes des participants lors de la présentation en plénière des résultats des diagnostics, et compile les échanges qui se sont déroulés lors des groupes de travail organisés.

Compilation des remarques émises lors de la restitution des diagnostics et des échanges des groupes de travail

Réseaux

- Ajouter les capacités d'accueil des postes électriques à proximité du territoire de Bourges Plus
- Relancer GRDF via le contact de M. Frison pour obtenir le tracé du réseau de distribution
- Préciser sur la carte du potentiel de développement du réseau de chaleur de Bourges le nom du quartier afin de mieux le localiser (centre ville ? val d'Auron ?). Un point de vigilance est à conserver sur la possibilité technique d'installer des réseaux sur ces quartiers.

Facture énergétique

- Corriger l'erreur sur le slide : 4% ou 7% du PIB ?

Politiques publiques

- Ajouter les actions de promotion des énergies renouvelables (ENR), et de la mobilité douce et électrique du SDE18
- « Enjeu métropolitain » : le périmètre administratif de B+ paraît sous-dimensionné par rapport aux enjeux de l'aire urbaine qui englobe 50 communes. Il faudrait travailler dans une logique interterritoriale, notamment sur les enjeux de mobilité, d'ENR, de pollution agricole...
- Une stratégie de développement économique a été votée en début de mandature mais elle est peu portée. Elle pourrait être étudiée en consolidation mais n'apporterait probablement pas d'éléments significatifs
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) comprend des prescriptions en matière de consommation du foncier. Définition par les communes de seuil maximal de construction en extension et de seuil minimal de renouvellement urbain (densification). Toutefois ces contours urbains ont été définis par les élus. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) devra poser des restrictions plus fortes.
- Le SCOT permet de donner un avis au sein des commissions locales, mais seulement un avis, sans effet prescriptif.
- Les citoyens et acteurs privés sont plus conscients des enjeux de revitalisation des centres-bourgs que les élus (cf. articles récents sur la construction de nouveaux centres commerciaux)
- PLUi : contacter Marie PORQUET, nouvelle chargée de mission PLUi, afin de la convier au projet

Séquestration carbone

- Souhait de développer dans le cadre du PCAET des projets pilotes / vitrines de retour aux prairies.
- Séquestration carbone comme argument de poids pour convaincre les élus de lutter contre l'étalement urbain (lié au projet de PLUi)
- Possibilité d'étudier l'évolution de la séquestration carbone sur le passé ?

Vulnérabilité

- Insister sur le risque de sécheresse et travail dans le programme d'actions sur la préservation des ressources en eau

Autres remarques

- Inviter le service informatique / Service d'Information Géographie (SIG) de B+ en charge du projet « Territoire intelligent » à l'élaboration du PCAET
- Fort enjeu de mobilisation des élus et de portage politique du projet. Aujourd'hui ils sont assez peu sensibilisés aux enjeux énergie climat
- Question du déficit d'identité et de fierté territoriale malgré les atouts du territoire

Qualité de l'Air

- Préciser la part de l'Élevage et de la culture dans les émissions d'ammoniac (NH3) (si dispo)
- Modifier/clarifier la conclusion de la partie air pour éviter de comprendre que le pollen est le seul problème de Qualité de l'air mais que c'est un facteur aggravant
- Préciser la part du transport local et celle du transport autoroutier (si dispo)
- Mettre en évidence les tendances à la baisse dans l'industrie liée à la réglementation environnementale (directive relative aux émissions industrielles (IED), REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals*), ...) et aux actions de la DREAL ⇒
- Positionner le rôle de l'agglomération vis à vis l'industrie ⇒ communication, mise à dispo de bonnes pratiques, mise en évidence des initiatives (ex: "les entreprises s'engagent")
- Initiative app covoiturage qui a été arrêtée et que certains regrettent en particulier les industriels qui doivent trouver des solutions de covoiturage (cadre PDE) pour leurs employés avec si possible des synergies avec les entreprises voisines. Pour cela, l'agglomération a un rôle fédérateur à jouer
- Mise à Jour du rapport et slides:
- Ne pas surcharger les graphiques (sortir les émissions non inclus)

Energie renouvelable

→ Photovoltaïque

- Autour de l'aéroport, les zones en friches peuvent abriter une biodiversité importante, préciser dans le rapport que ce point devra être vérifié avant toute implantation de panneaux
- Évoquer la participation citoyenne possible, notamment via Energie Partagée qui peut permettre d'impliquer les habitants et de débloquer des financements pour des projets
- Attention à la possibilité d'implantation de centrales PV sur les sites pollués : sur la zone des 4 vents, le projet est tombé à l'eau car l'exploitant voulait que la mairie garantisse la sécurité des agents d'entretien par rapport aux risques d'intoxications. Ajouter un point de vigilance dans le rapport
- Fournir un fichier SIG avec les zones de PV prévues au sol (aéroport et sites pollués)
- Un projet existe de centrale au sol sur des terres agricoles à St Germain du Puy. La chambre d'agriculture a rendu un avis défavorable sur le projet mais il est possible qu'il se fasse quand même
- contacter la chambre d'agriculture pour faire un point sur les installations validées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) chez les agriculteurs (non recensé dans l'état des lieux actuellement)
- Difficulté importante pour les projets sur bâti de 100 à 500 kW du fait des appels d'offre nationaux : les projets dans le sud sont plus concurrentiels

→ Biogaz

- La chambre d'agriculture a fait un outil qui recense les ressources fermentescibles régionales, voir avec elle pour affiner les résultats
- Il y a 3 projets d'injection en cours sur le territoire (Plaimpied, Marmagne, STEP de Bourges). Voir avec la chambre d'agriculture pour les citer dans l'inventaire et avoir un ordre de grandeur de leur taille
- Les CIVE sont retoquées par l'Ademe Centre Val de Loire dans les projets de méthanisation

→ Bois énergie

- Une SCIC existe sur le sud du département qui permet une production de bois locale.

- Point de vigilance : l'exploitation du bois doit se faire de manière raisonnée : il y a parfois encore des coupes à blanc ou de l'arrachage de haies
- Ajouter un point d'attention sur la qualité de l'air lié aux anciens équipements au bois énergie sur le territoire

→ Géothermie

- Il y a un fort enjeu de communication sur la géothermie qui est mal connue et sur les réseaux de chaleur alimentés par la géothermie
- Enjeu important de structuration de la filière et de formation des professionnels. Il y a 3-4 professionnels sur le secteur, ce qui limite la concurrence et complique l'obtention de devis.
- L'Ademe Centre a récemment imposé une étude des possibilités de géothermie avant d'accorder des subventions pour mettre en place une chaufferie bois sur un réseau

→ Eolien

- Il y a un vide juridique sur les petites éoliennes dans les PLU, ce qui complique leur mise en place dans de bonnes conditions

Consommation

→ Résidentiel

- Vu le parc très vieillissant du territoire, pas de surprise des différents acteurs par rapport à la part importante dans la consommation
- Très peu de rénovations énergétiques malgré les aides mises en place par Bourges Plus, peu connues
- Espace Info Energie existe déjà depuis une douzaine d'années mais reste très peu connu des habitants, problème de communication
- Idées de leviers complémentaires pour réduire la conso du résidentiel : viser les quartiers en précarité énergétique (en mettant en lien facture énergétique et salaire médian sur le quartier), chiffrer les économies faites par les travaux pour sensibiliser les particuliers, contacter les entrepreneurs pour leur faire connaître l'Espace Info Energie et qu'ils passent le message auprès des particuliers avant lancement de travaux
- Plateforme de rénovation énergétique : en cours
- Cible issue de la LTECV de 700 logements rénovés par an pour Bourges Plus -> jugé beaucoup trop ambitieux, voire "erroné"
- Frein pour les rénovations : hyper centre de Bourges répertorié comme "Secteur sauvegardé" donc grosses contraintes pour les rénovations et travaux ; idem pour les secteurs de "covoisibilité"
- Attention aux deux organismes de logements sociaux qui vont normalement fusionner en début 2018 donc "prévoir un manque de moyen et d'implication dans les rénovations énergétiques" de leur part

→ Tertiaire

- Exemplarité des communes vue comme un levier intéressant et peu exploité pour l'instant : le SDE 18 a fait des audits énergétiques dans plusieurs bâtiments communaux, avec plans de travaux suivis ou non après mais pour l'instant pas de communication dessus -> à utiliser comme exemples

→ Transports

- Eco conduite auprès des agents communaux, exemplarité -> bonne idée
- Covoiturage : déjà une tentative, mais arrêtée -> essayer d'implanter Blablalines de BlablaCar sur le territoire, notoriété avérée, organisation et application pour Smartphone déjà mises en place donc pas besoin de les développer
- Pensent que vu le peu de réseau ferroviaire sur le territoire, réduire la consommation de transports routiers sera très compliquée

Annexe 1 : Liste des personnes présentes



Liste de présence - Réunion du comité technique
PCAET, le 27/03/2017

Welsch	Sebastien	B+	
Zaillette	Bruno	SDE18	
CoGrosby	Khaled	Adjoie Tracy	
Girardot	Spont	Maxter	
Brûlet	Fany-Marie	SERDAB	
BAREMONT	Sophie	ENEOS	
JARGOIS	Beatrice	CD18 ALEC-18	
LELIEVRE	Adrien	ALEC 18	
Pilot	Bernard	UP B+	
Leblanc	Patrick	ENEDIS	
Claissinet	Pierre-guillaume	Chambre Agricole Phare	
Campguilhem	Karine	Danges Plus	
MANDIN	Pierre	PORT 18	
LEHRI	Jean	CD.	
PAEPEGARY	Arme	B+	
Guindouze	Nadef	S'DOULCHARD	
FOURTURE	Marim	Nature 18	

Siège de BOURGES PLUS
23-31, boulevard Foch - CS 20321 - 18021 Bourges cedex
Tél. : 02 48 48 56 58 - Fax : 02 48 48 56 00
E-mail : info@agglo-bourgesplus.fr

Service Clientèle Eau / Assainissement / Déchets
4 boulevard de l'Avenir - CS 40234 - 18022 Bourges cedex
N° gratuit 800 852 730 - 24h/24 pour les urgences
E-mail : serviceclientele@agglo-bourgesplus.fr

VIAU
FRISON

Catherine
Anthony

VP B+
B+

ANNEXE V – COMPTE-RENDU DU DEUXIEME COMITE DE PILOTAGE



PCAET Bourges Plus

Comité de pilotage n°2

10 octobre 2017

COMPTE-RENDU



/ ORDRE DU JOUR

1. Point d'étape sur l'avancement du projet
2. Restitution des principaux enseignements du diagnostic
3. Présentation de la démarche de concertation :
mobilisation des acteurs et communication grand public
4. Atelier participatif

/ Point d'étape sur l'avancement du projet



5

/ NOTRE GROUPEMENT AU SERVICE DE BOURGES PLUS



Pilotage du projet
Réalisation du bilan GES
Analyse des politiques publiques
Animation de la concertation



Ziad FARHAT
Directeur de projet



Frédéric HAAS
Chef de projet

Réalisation des
études énergétiques



Pauline DUPONT

Réalisation de l'étude
sur la qualité de l'air



Adrien BOUZONVILLE



Marcela REINOSO
Consultante



Agathe CARPENTIER



/ LES OBJECTIFS DU PCAET DE BOURGES PLUS

□ Doter le territoire d'une véritable stratégie et d'une politique transversale

- ✓ Décliner sur le territoire les objectifs nationaux et régionaux : **économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables**
- ✓ Adapter le territoire à l'évolution du climat
- ✓ Améliorer la qualité de l'air

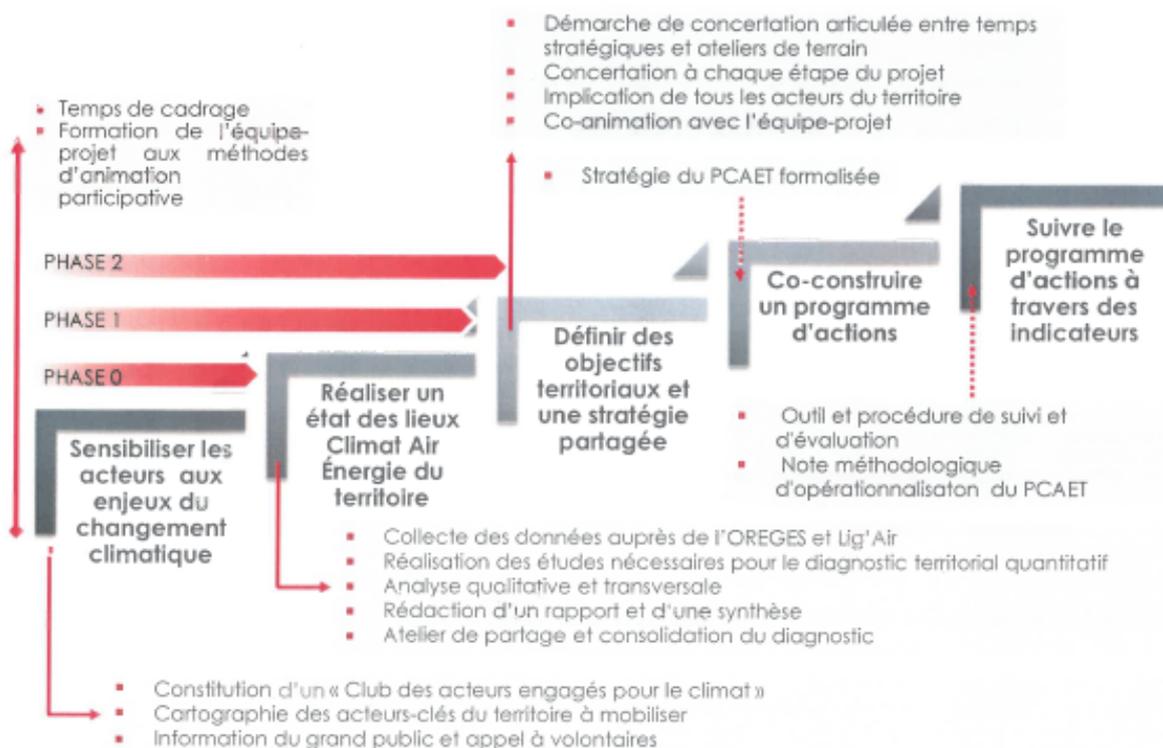


□ Une condition de réussite intégrée dans votre territoire : la mobilisation de tous les acteurs du territoire

- ✓ 80% des émissions de GES sur un territoire ne dépendent pas directement de la collectivité
- ✓ La majorité des acteurs ont un intérêt à s'engager



/ LA METHODOLOGIE DU PROJET

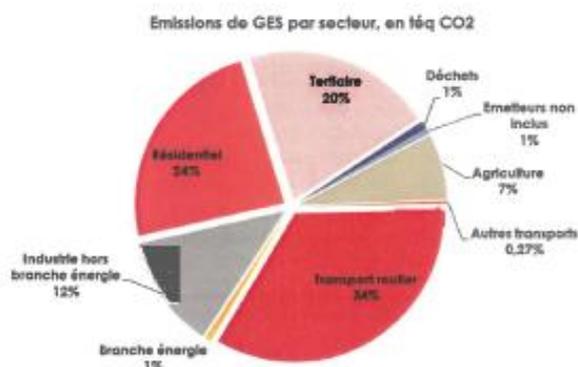


/ Les enseignements du diagnostic territorial climat-air-énergie

7

/ BILAN DES EMISSIONS DE GES

Une émission annuelle moyenne de 448 ktéqCO₂ de gaz à effet de serre, soit 4,57 t_{éq} CO₂ par habitant, contre 7,5 t_{éq}CO₂ en moyenne par habitant en France.



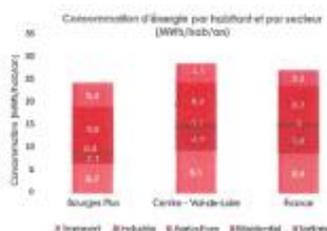
Le principal secteur émetteur de GES est le **transport routier** avec plus de 160 ktéq.CO₂, soit 34% du total, suivi par le secteur résidentiel et le secteur tertiaire. Le **bâtiment**, tous secteurs confondus, représente 44% des émissions de GES.

Les émissions de GES sont essentiellement d'origine énergétique, et liées aux consommations d'énergie fossile, qui représentent 68% du mix énergétique de Bourges Plus.

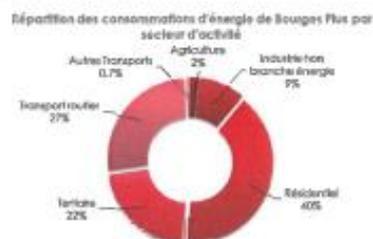
/ BILAN ENERGETIQUE – Les consommations

Le territoire de Bourges Plus consomme chaque année 2392 GWh, soit **24,5 MWh/habitant**.

90% des consommations énergétiques proviennent de trois secteurs : Résidentiel, Transport routier et Tertiaire.

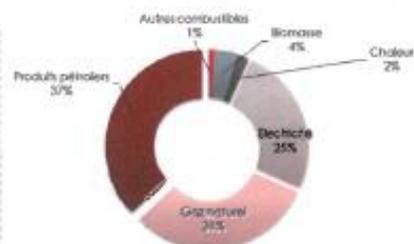


La consommation énergétique par habitant est **inférieure de 10% aux moyennes françaises**, mais le territoire consomme plus d'énergie dans le qu'au niveau régional et national. **bâtiment**



Les **produits pétroliers** constituent le premier poste énergétique et sont consommés dans le transport (72%) et le tertiaire (15%). **L'électricité** et le **gaz naturel** sont consommés en majorité (47% et 72% respectivement) dans le secteur résidentiel.

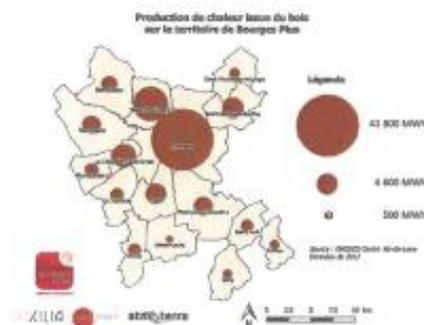
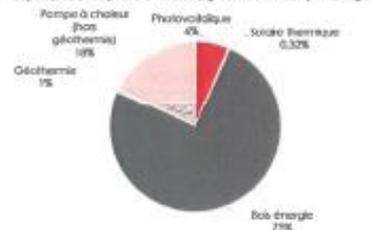
Répartition des consommations de Bourges Plus par type d'énergie



/ BILAN ENERGETIQUE – Les productions d'ENR

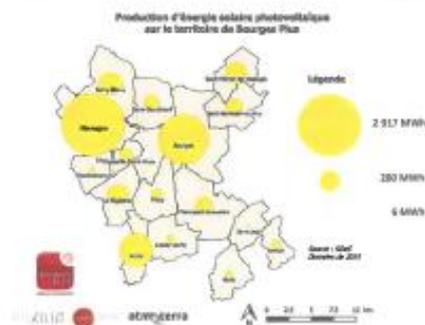
Le territoire de Bourges Plus produit 123 GWh annuellement, soit **1,2 MWh/habitant**. Cette production couvre **5% des besoins énergétiques du territoire**.

Répartition de la production d'énergie renouvelable par énergie



75% de la production d'énergie renouvelable est de la chaleur produite à partir de bois-énergie, soit 92 GWh/an, surtout à Bourges et Saint-Doulchard.

La production d'**électricité** d'origine renouvelable (8GWh, soit **6% des productions ENR**) est assurée uniquement par le **solaire photovoltaïque**, essentiellement à Marmagne, Bourges et Arçay.



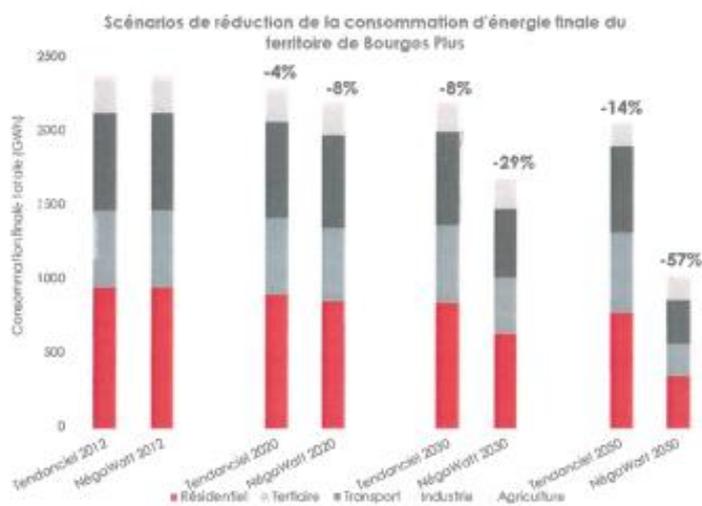
/ BILAN ENERGETIQUE - La facture énergétique territoriale

La facture énergétique nette du territoire s'élève à 183M€ par an, soit 1867€/an/hab. Elle représente 4% du PIB du territoire.



/ PROSPECTIVE ENERGETIQUE – Les scénarios d'évolution de la consommation énergétique

Scénario Négawatt Centre – Val de Loire, à horizon 2020, 2030, 2050



Hypothèses

- Absence de rupture technologiques
- Scénario physique et non économique
- Multiples critères pris en compte (confinés sur l'eau, les matières premières...)

/ PROSPECTIVE ENERGETIQUE – Les potentiels de production d'ENR

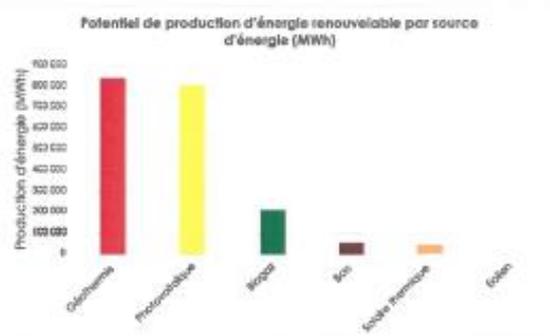
Un potentiel de production de **1960 GWh d'énergie renouvelable**
85% de ce potentiel provient de la **géothermie** et du **solaire photovoltaïque**.

Potentiel photovoltaïque :

- 810 GWh
- Toitures propices (206 ha)
- Ombrières sur parking des bâtiments commerciaux (26 ha)
- Centrales au sol autour de l'aéroport et sur les sites pollués (215 ha)

Potentiel de biogaz :

- 210 GWh
- Intrants issus à 90% des résidus de culture



Potentiel géothermique (sur nappe et sur sonde) :

- 843 GWh
- Bourges et Saint-Doulchard

Les autres ENR présentent des potentiels faibles (**bois** : 56 GWh, **solaire thermique** : 40 GWh, **éolien** impossible dans les conditions actuelles).

/ BILAN ENERGETIQUE – Les réseaux énergétiques

Une **bonne interconnexion électrique** avec les territoires adjacents

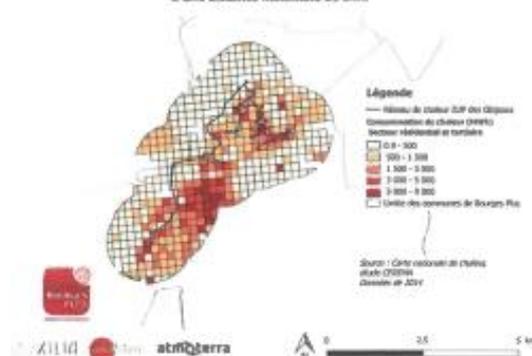
Un **potentiel de raccordement** important, mais une **capacité réservée aux ENR** électriques aujourd'hui assez limitée.

Une **bonne desserte en gaz naturel** (seules 5 communes ne sont pas raccordées au réseau de distribution). La **connaissance du potentiel d'injection dans le réseau** nécessite des études de **préféabilité et de débouchés individuelles**.

Le **réseau de chaleur** de Bourges alimente **10.000 habitants** et plusieurs équipements municipaux. Le **centre-ville de Bourges** est le principal potentiel de développement du réseau.

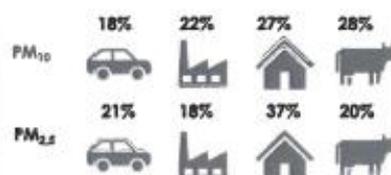
	Potentiel de raccordement (MW)	Capacité réservée aux ENR (MW)
Marmagne	346	
Aubin (Marmagne)	59	
St-Doulchard	178	1
St-Germain-du-Puy	94	1
Mazières (Bourges)	103	1
Les Orchidées (La-Chapelle-St-Ursin)	89	12

Potentiel de développement du réseau de chaleur de Bourges à une distance maximale de 5km



/ BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR

Des concentrations en particules élevées sur le territoire pour les PM10 et potentiellement pour les PM2.5, liées aux caractéristiques du territoire (industries, agriculture).



Des concentrations cohérentes avec les émissions nationales pour les NOx, Le NH₃, les PM10 et 2.5 et les COVNM, avec toutefois un risque de dépassement des valeurs de référence en Oxydes d'Azote (NOx) lié au transport routier et des dépassements réguliers des valeurs de références en Ozone, liées aux émissions de NOx et de COVNM.

D'autres polluants également présents dans l'air : benzène (niveau élevé mais conforme aux objectifs), pesticides (niveau stable, mise en évidence d'insecticides interdits depuis 1998), , pollens (risque allergique élevé).

Les conséquences la pollution de l'air sont sanitaires (air intérieur), économiques (impact sur les cultures), environnementales (écosystèmes sensibles, eutrophisation, pluies acides, ...) et patrimoniales (dégradation des bâtiments, image touristique, ...)

AUXILIA
CONSEIL EN TRANSITION

QUESTIONS / RÉPONSES

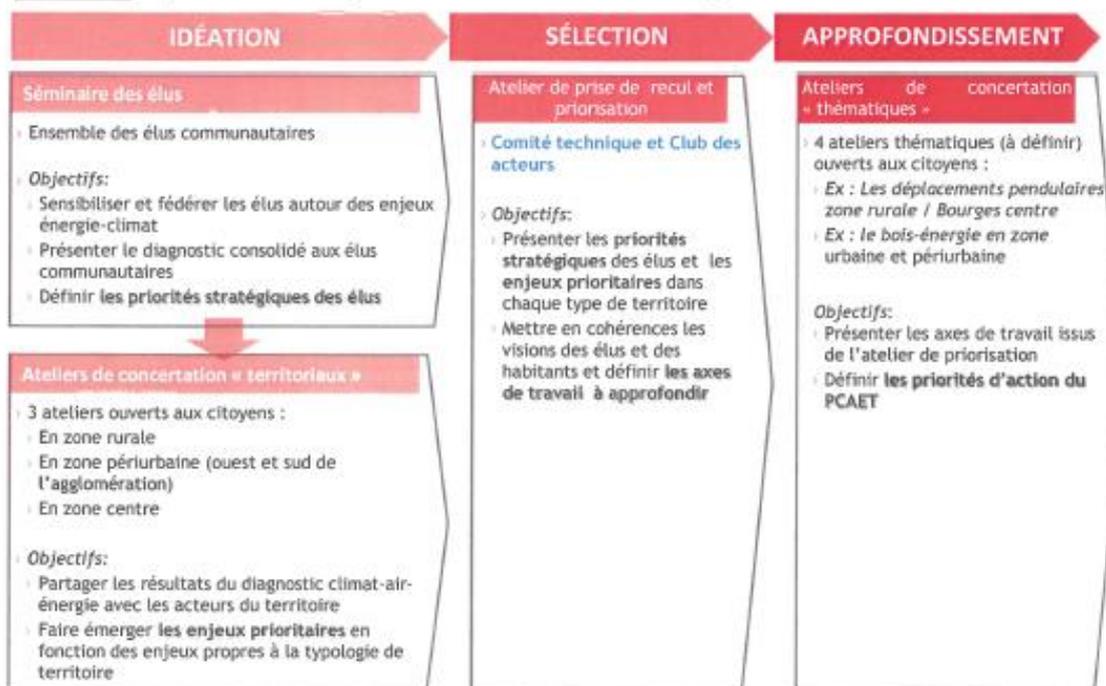
/ La démarche de concertation

- Les ateliers de concertation pour l'élaboration de la stratégie



/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION – La démarche en phase d'élaboration de la stratégie

Phase 2 Exploitation du diagnostic et élaboration de la stratégie du PCAET

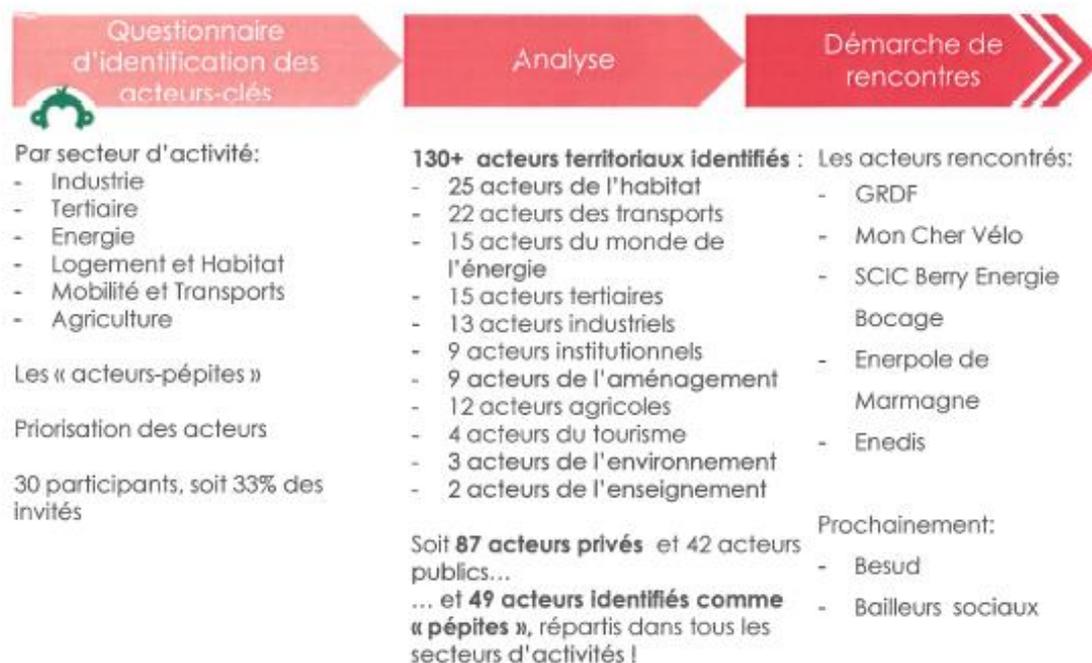


/ La démarche de concertation

- ❑ La mobilisation des acteurs-clés
- ❑ La communication grand public
- ❑ La valorisation des bonnes pratiques existantes

19

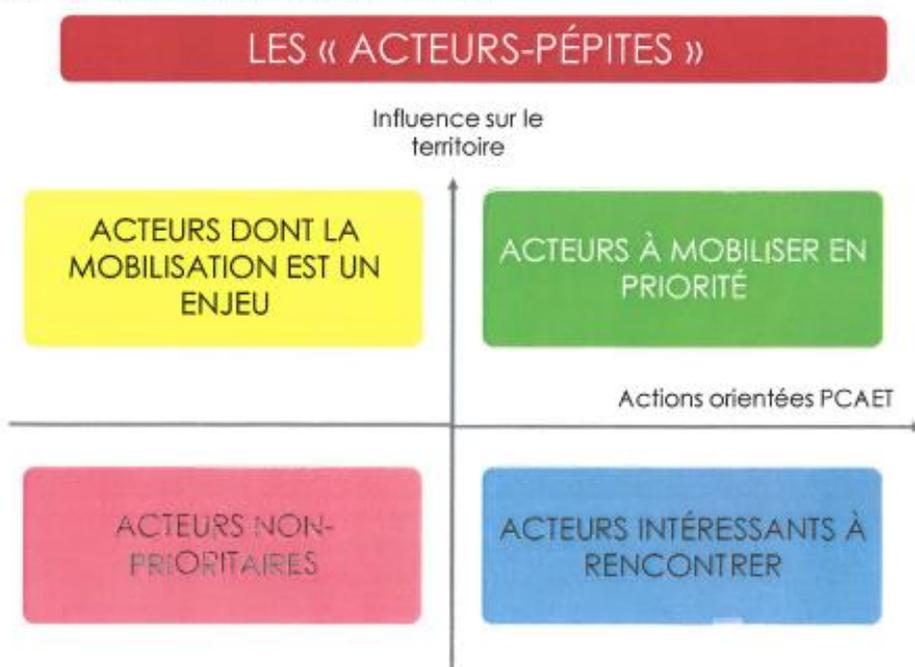
/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION - Mobilisation des acteurs-clés du territoire



/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION - Mobilisation des acteurs-clés du territoire

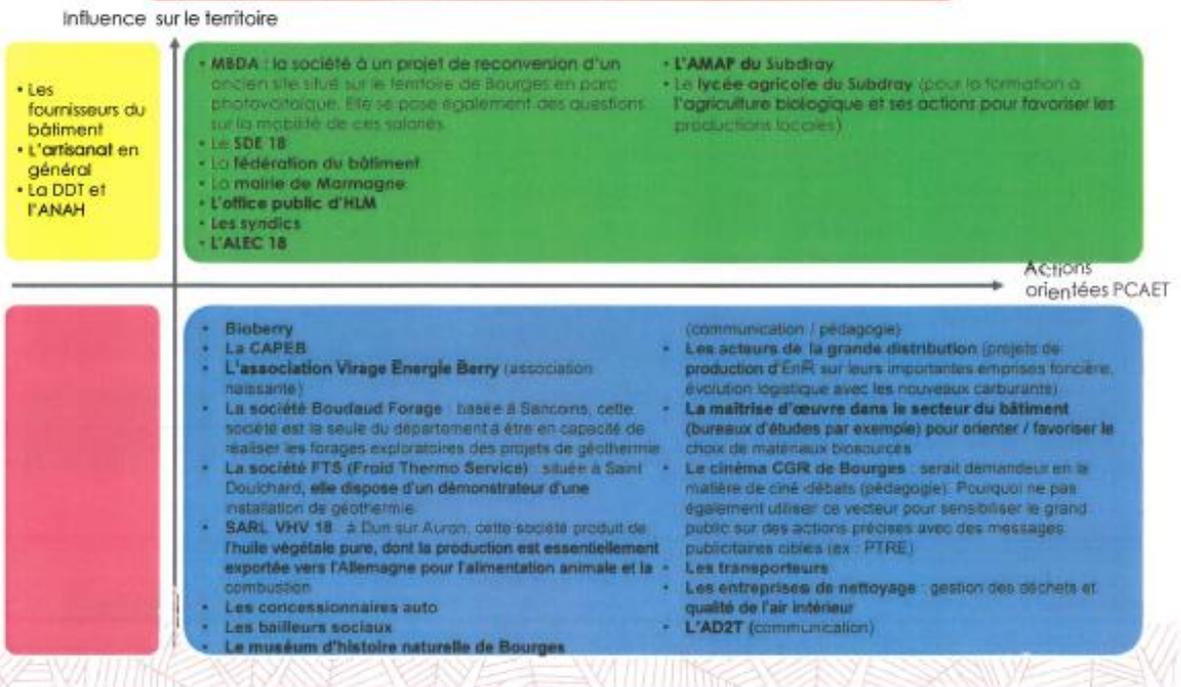


/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION - Mobilisation des acteurs-clés du territoire



/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION - Mobilisation des acteurs-clés du territoire

LES « ACTEURS-PÉPITES »



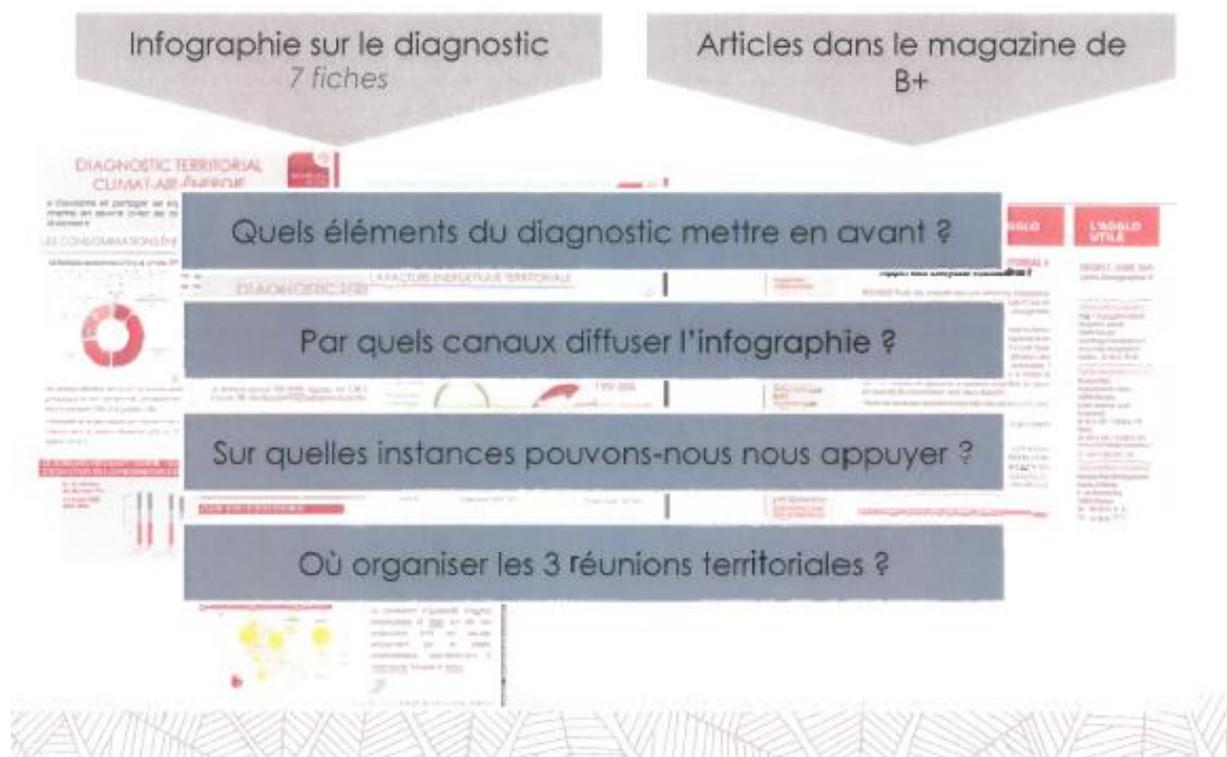
/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION - La communication vers le grand public

Infographie sur le diagnostic
7 fiches

Articles dans le magazine de
B+



/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION – La communication vers le grand public



COMPTE-RENDU

/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION – La communication vers le grand public

Quels éléments du diagnostic mettre en avant ?

- Facture énergétique territoriale, et éléments sur la création d'emplois → Article dans Bourges+ Mag ?
- Enjeux de la rénovation énergétique et dispositifs existants (aides, accompagnement)
- Fiche plus orientée vers le grand public : enjeux environnementaux, pistes de solutions concrètes et initiatives existantes (Résidence en habitat passif, etc), exemples d'ailleurs...

Par quels canaux diffuser l'infographie ?

- Sur le site web de Bourges Plus et ses réseaux sociaux (vers une page Fb dédiée ?)
- Sur l'intranet de l'agglo (~3000 cibles)
- Vers l'inter-réseau économique animé par la CCI
- Dans les journaux: Berry Républicain, Le Petit Berrichon...
- Dans les lieux d'enseignement
- Mise à disposition sous forme de kakémonos auprès des communes, assos...

Où organiser les 3 réunions territoriales ?

- Communes rurales: Le Subdray, Marmagne, Plaimpied, Lissay...
- Communes intermédiaires: La Chapelle, Trouy
- Commune centre : Au Technopole ! (opportunité pour le faire découvrir au grand public) Ou au Museum
→ Créer du lien entre les communes

Sur quelles instances pouvons-nous nous appuyer ?

- Conseils de quartier / inter-quartier
- Cinéma CGR en interfilm (700k visiteurs annuels)
- Réunions du réseau des acteurs de l'ESS (CRESS)

/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION – La valorisation des bonnes pratiques existantes

Quelles sont les bonnes pratiques existantes que nous pouvons intégrer, valoriser, amplifier dans le cadre du PCAET ?

COMPTE-RENDU

/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION – La valorisation des bonnes pratiques existantes

Quelles sont les bonnes pratiques existantes que nous pouvons intégrer, valoriser, amplifier dans le cadre du PCAET ?

- PLRE: 1^{re} plateforme du département, il faut la voir aboutir : enjeu de gouvernance et d'organisation, enjeu de recrutement d'artisans en capacité de répondre à la demande (diagnostic, accompagnement), enjeu d'animation, notamment en territoire rural
- OPAH à venir Bourges Plus / OPAH RU (Bourges)
- Rénovation à venir de 2 groupes scolaires de Saint Douichard : une opportunité pour intégrer des ambitions de transition énergétique
- Réfection réalisée du COSEC (centre omnisport)
- A vérifier: projets biogaz : sur site d'enfouissement, projet de méthanisation agricole, projet sur STEP, Enjeu pour l'alimentation des bus de l'agglo en biométhane. Besoin: animer les échanges entre les porteurs de projet, GRDF, les banques (exemple: création d'un label sécurisant)
- Natura 18 : enjeu de concertation amont sur les ENR pour anticiper la prise en compte environnementale et réduire les oppositions
- Les actions du SDE18 et de la SCIC Berry Bocage un modèle à extrapoler : gestion et entretien du bocage pour les communes et exploitants agricoles
- L'installation photovoltaïque de la SCEA Roux
- Actions de la Chambre d'Agric et la CUMA : banc d'essai tracteurs, aides aux agriculteurs conditionnées par des audits énergétiques
Objectif de s'appuyer sur les besoins pour trouver les solutions
 - o Pratiques culturelles & alimentation des bovins
 - o Filière chanvre en construction
 - o « Agrilocal » = approvisionnement de notre restauration collective (CD, Région, communes) par la production locale

/ LES PROCHAINES ETAPES

Exploitation du diagnostic et élaboration de la stratégie du PCAET

IDÉATION

Séminaire des élus

- › Ensemble des élus communautaires
- › **Objectifs:**
 - › Sensibiliser et fédérer les élus autour des enjeux énergie-climat
 - › Présenter le diagnostic consolidé aux élus communautaires
 - › Définir **les priorités stratégiques des élus**

Ateliers de concertation « territoriaux »

- › 3 ateliers ouverts aux citoyens :
 - › En zone rurale
 - › En zone périurbaine (ouest et sud de l'agglomération)
 - › En zone centre
- › **Objectifs:**
 - › Partager les résultats du diagnostic climat-air-énergie avec les acteurs du territoire
 - › Faire émerger **les enjeux prioritaires** en fonction des enjeux propres à la typologie de territoire

AUXILIA
CONSEIL EN TRANSITION

Merci de votre attention

ANNEXE VI – LE PROJET DE STRATEGIE A LA FIN DE LA CONCERTATION



Structure de la stratégie de PCAET

- AXE 1 LA QUALITÉ DE VIE ET DU TERRITOIRE**
« Prendre en compte l'environnement pour maintenir la qualité de vie des habitants et améliorer l'attractivité du territoire »
- AXE 2 L'ENERGIE DEMAIN**
« Viser l'autonomie énergétique par la rénovation énergétique du patrimoine ancien et des logements, et le développement des ENR-R »
- AXE 3 LES MOBILITES**
« Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilité et l'adaptation du territoire »
- AXE 4 L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION**
« Viser l'autonomie alimentaire, par le soutien du monde agricole dans leur transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée »
- AXE 5 L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE**
« Utiliser l'exemplarité de la collectivité comme levier de la mobilisation du territoire »

AXE 1 LA QUALITÉ DE VIE ET DU TERRITOIRE

Priorités d'action n°1

- **Sensibiliser les décideurs et le grand public aux enjeux environnementaux**
- **REVITALISER LES CENTRES-BOURGS ET LES CENTRES-VILLES, ET LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DES PÉRIPHÉRIES COMMERCIALES**

Priorités d'action n°2

- Lutter contre la pollution lumineuse, nocturne et visuelle
- **Créer une identité territoriale liée à ses richesses naturelles et hydrographiques**
- Protéger et valoriser les milieux naturels du territoire

Priorités d'action n°3

- Développer de nouveaux espaces naturels dans toutes les communes, pour lutter notamment contre les îlots de chaleur
- Développer des espaces de rencontre : lieux récréatifs, de convivialité, de travail collaboratif, de partage,

AXE 2

L'ENERGIE DEMAIN

Priorités d'action n°1

- **RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT LE BÂTI PRIVÉ ANCIEN ET COUPLER CES OPÉRATIONS À UNE VALORISATION DU PATRIMOINE**

Priorités d'action n°2

- Pour les constructions neuves, inciter à être plus ambitieux que la réglementation en cours

Priorités d'action n°3

- Utiliser des matériaux de proximité et bio-sourcés pour les constructions et les rénovations

Priorités d'action n°4

- Accompagner les particuliers et les entreprises pour stimuler le développement des EnR.

Priorités d'action n°5

- **Développer les EnR dans les zones d'activités et les friches**
- Inciter les entreprises à moins consommer d'énergie

AXE 3

LES MOBILITES

Priorités d'action n°1

- Développer l'usage du vélo

Priorités d'action n°2

- Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle

Priorités d'action n°3

- Adapter le territoire aux déplacements alternatifs

Priorités d'action n°4

- Rénover et développer la mobilité ferroviaire et le fret

Priorités d'action n°5

- Développer les services « voiture de demain »

AXE 4

L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Priorités d'action n°1

- **Développer la production d'EnR dans les exploitations agricoles (PV, biomasse, biogaz)**
- Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles (notamment la production de biomasse, les circuits courts)

Priorités d'action n°2

- **DÉVELOPPER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX ET BIOLOGIQUES POUR VISER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE**

Priorités d'action n°3

- Reconstituer la trame verte (plantation de haies)

AXE 5

L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

Priorités d'action n°1

- Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans toutes les politiques de l'agglomération
- Rénover énergétiquement de façon exemplaire le bâti public
- Equiper les bâtiments publics en équipement de production d'énergies renouvelables (EnR)

Priorités d'action n°2

- **Protéger et valoriser les milieux naturels en engageant des projets communaux et intercommunaux exemplaires**
- Etre exemplaire sur la performance de l'éclairage public

ANNEXE VII – LA DELIBERATION DU 25 JUN 2018

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 25 JUN 2018 à 18 HEURES					
Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents (dont suppléants)	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
52	38	0	3	18 juin 2018	18 juin 2018

Présents : Pascal BLANC, Aymar de GERMAI, Daniel BEZARD, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN, Corinne SUPLIE, Daniel GRAVELET, Robert HUCHINS, Denis POYET, Bernard BILLOT, Catherine VIAU, Véronique FENOLL, Philippe MERCIER, Nathalie BONNEFOY, Marcelle MICHEL, Philippe MOUSNY, Danielle SERRE, Bénédicte BERGERAULT, Annie MORDANT, Frédéric CHARPAGNE, Eric MESEGUER, Irène FELIX, Marie-Hélène BIGUIER, Gérard FRAGNIER, Kevin GUEGUEN, Hugo LEFELLE, Lylian LASNIER, Valérie CHEVALIER, Françoise CAMPAGNE, Olivier ALLEZARD, Emmanuel DUMARCAI, Mireille GARON, Rémy CORBION, Roland GOGUERY

Suppléants :
M. Alain MAZE, excusé, est remplacé par Mme Marie-Paule CARRÉ

Absents : Catherine PELLERIN, Yannick BEDIN, Olivier PERRIN

Pouvoirs :
Rodolphe BESTAZZONI donne pouvoir à Denis POYET
Benoît CHALON donne pouvoir à Danielle SERRE
Marie-Odile SVABEK donne pouvoir à Annie MORDANT
Pierre-Antoine GUINOT donne pouvoir à Philippe MERCIER
Martial REBEYROL donne pouvoir à Philippe MOUSNY
Christelle PRENOIS donne pouvoir à Frédéric CHARPAGNE
Audrey SITTLER (DI PRIMA) donne pouvoir à Véronique FENOLL
Agnès SINSOULIER donne pouvoir à Hugo LEFELLE
Paulette PIETU donne pouvoir à Olivier ALLEZARD
Jean-Pierre DOHOLLOU donne pouvoir à Irène FELIX
Nadine MOREAU donne pouvoir à Roland GOGUERY

M. Kevin GUEGUEN et M. Hugo LEFELLE sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 8.8 Environnement

- 61 -

Adoption du diagnostic et de la stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial de Bourges Plus

Président de séance : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire du 7 novembre 2016 relative à l'approbation des modalités d'élaboration et de concertation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Bourges Plus ;

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat, Mobilités, Agenda 21, Archéologie, Air, Bruit et Climat, Politique de la Ville, Urbanisme du 6 juin 2018 ;

Considérant que, s'inscrivant dans le contexte mondial du réchauffement climatique et des crises énergétiques successives, l'élaboration du PCAET vise à apporter une réponse locale aux enjeux environnementaux et économiques par la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel destiné à atténuer le changement climatique et à adapter le territoire à ses effets.

Le PCAET répond à un cadre réglementaire de plus en plus précis, qui ne cesse de se renforcer depuis les accords internationaux jusqu'aux documents de planification locaux (Accord de Paris, paquet énergie-climat de l'Union Européenne, stratégie nationale bas carbone etc...)

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Ce programme d'actions pour la coordination locale de la mise en œuvre de la transition énergétique doit être établi pour une période de 6 ans, à renouveler à échéance, et doit poser en parallèle des objectifs à moyens (2021 et 2026) et long terme (2050), conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016. Il doit également comporter plusieurs documents :

- **Un diagnostic territorial** comprenant un bilan des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, des productions d'énergies renouvelables, des émissions de polluants à effet sanitaire, de la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- **Une stratégie territoriale**, c'est-à-dire un cadre politique pour la mise en œuvre locale de la transition énergétique ;
- Un plan d'actions ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Un rapport faisant état de l'évaluation environnementale du programme d'actions.

Au-delà des obligations réglementaires, l'objectif est de saisir l'opportunité de l'élaboration du Plan Climat pour lancer une dynamique collective et mobiliser des partenaires dans une démarche participative et co-constructive. Ainsi, en cohérence avec les modalités d'élaboration et de concertation adoptées par le Conseil Communautaire le 7 novembre 2016, plusieurs étapes de travail se sont succédé :

- **1 journée de formation-action** de l'équipe-projet dédiée au plan climat (= agents de BOURGES PLUS) s'est déroulée le 22 mai 2017, sur le sujet des méthodes d'animation participative ;
- **4 réunions de l'équipe-projet**, en amont de chacune des réunions du comité de pilotage et du comité technique ;
- **3 réunions du comité de pilotage et du comité technique** destinées à :
 - Cadrer la méthode de réalisation du diagnostic et de l'évaluation environnementale stratégique, ainsi que la stratégie de concertation (16 juin 2017) ;
 - Valider les orientations du diagnostic territorial et ses messages clés (10 octobre 2017) ;
 - Valider le projet de cadre stratégique, sa cohérence avec le cadre réglementaire et préparer la phase d'approfondissement (15 mai 2018).
- **1 séminaire des élus** organisé le 17 octobre 2017 ;
- **1 atelier de concertation citoyen** qui s'est déroulé le 21 février 2018 ;
- **La mobilisation du Conseil de Développement**, avec un groupe de travail dédié.

Les principaux résultats du diagnostic

Ne sont repris ci-dessous que les faits saillants du diagnostic. Une synthèse de celui-ci est disponible en annexe I.

→ Les émissions de gaz à effet de serre

Les activités du territoire génèrent l'émission annuelle de **478 ktéq CO₂** de gaz à effet de serre (GES), soit **4,57 téq CO₂** par habitant (moyenne France : 7,5 téq CO₂ / hab / an). Le transport routier est le principal poste d'émissions de GES avec 34 % des émissions. En soustrayant le trafic autoroutier, il pèse encore pour 26 % des émissions et reste le premier poste. Le patrimoine bâti (résidentiel et tertiaire) concentre néanmoins près de la moitié des émissions avec 44 % (24% + 20%).

→ Les consommations d'énergie

Le territoire consomme chaque année **2 392 GWh**, soit **24,5 MWh par habitant**, contre 27,4 MWh pour la moyenne France. 90 % des consommations énergétiques proviennent de trois secteurs : résidentiel, transport routier et tertiaire.

À noter que si la consommation énergétique par habitant est inférieure de 10 % aux moyennes françaises, **le territoire consomme plus d'énergie dans le bâtiment (9,8 MWh) qu'au niveau régional (8,9) et national (8,2).**

→ Les productions d'énergies renouvelables

En termes de productions d'énergies renouvelables, le territoire produit 123 GWH annuels, soit **1,25 MWh/habitant**. Cette production couvre 5 % des besoins énergétique du territoire. **Le potentiel de production en énergies renouvelables** a également été estimé, et **s'élève à 1960 GWh**, 85 % de ce potentiel provenant de la géothermie et du solaire photovoltaïque.

→ La qualité de l'air

Le diagnostic a révélé une qualité de l'air plutôt bonne et en amélioration, mais avec des dépassements réguliers des valeurs de références pour les particules fines et l'ozone.

La stratégie de mise en œuvre de la transition énergétique

Les différentes étapes de travail citées précédemment ont permis de partager ces éléments de diagnostic avec les acteurs du territoire et de les consolider. Ils ont ensuite été présentés aux élus communautaires lors du séminaire de travail, ce qui a permis de définir une ambition politique pour lutter localement contre le changement climatique.

Cette vision politique a été présentée et débattue lors d'un atelier citoyen. Le résultat de ces débats a été soumis au comité de pilotage qui a pu en faire ressortir un cadre stratégique pour mettre en œuvre la transition énergétique. Ainsi, au regard des éléments d'analyse du territoire et des objectifs ambitieux des différentes politiques sectorielles, les objectifs stratégiques suivants sont proposées pour le PCAET de BOURGES PLUS :

AXE 1 : Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

AXE 2 : Viser l'autonomie énergétique par la rénovation énergétique du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables.

AXE 3 : Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilité et l'adaptation du territoire.

AXE 4 : Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée.

AXE 5 : Faire de l'exemplarité de BOURGES PLUS et de ses communes un levier de la mobilisation du territoire.

Ces 5 axes stratégiques constituent la feuille de route air-énergie-climat du territoire de BOURGES PLUS, qui sera déclinée de manière opérationnelle pour répondre aux objectifs réglementaires du PCAET, à savoir :

- **Pour les gaz à effet de serre**
 - o Réduction de 40 % des émissions en 2030
 - o Réduction de 75 % en 2050 (objectif dit « facteur 4 »)

- **Pour la consommation d'énergie**
 - o Diminution de 20 % de la consommation en 2030
 - o Diminution de 50 % de la consommation énergétique finale en 2050

- **Pour la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute**
 - o 23 % en 2020
 - o 32 % en 2030

Comme le montre les deux histogrammes situés en annexe III, l'atteinte de ces objectifs nécessite la mise en œuvre d'actions ambitieuses, qui seront identifiées et définies dans la suite de la démarche.

Les prochaines étapes d'élaboration du Plan Climat

Les prochaines échéances permettront d'aboutir à la formalisation d'un premier programme d'actions à mettre en œuvre pendant ces six prochaines années. Pour cela, des priorités d'actions, cohérentes avec les objectifs stratégiques précédemment mentionnés, ont été identifiées par les partenaires et le comité de pilotage (voir annexe IV).

Des ateliers d'approfondissement seront organisés pour analyser les conditions de mises en œuvre de ces priorités qui permettront l'atteinte des objectifs réglementaires. En parallèle, l'évaluation environnementale des actions se poursuivra, et s'attachera à proposer des solutions d'évitement, de réduction voire de compensation pour celles qui impacteront les enjeux environnementaux.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de valider les principaux résultats du diagnostic territorial ;
- de valider les 5 objectifs stratégiques du Plan Climat Air Energie Territorial de BOURGES PLUS.

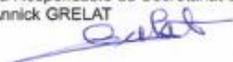
Mme Catherine VIAU rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

adopte la question à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le - 4 JUIL. 2018
Affichage du 2 JUIL. 2018

Pour le Président et par délégation
La Responsable du Secrétariat des Assemblées
Annick GRELAT



Fait à Bourges, le 26 juin 2018

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Catherine VIAU

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Communauté d'Agglomération de Bourges - Suite de la délibération n° 61 du Conseil Communautaire du 25 juin 2018

ANNEXE VIII – QUELLES ACTIONS CONDUIRE POUR UNE TRANSITION AGRO-ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE BOURGES PLUS ?

Plan Climat Air Energie Territorial de BOURGES PLUS

Compte-rendu de l'atelier « agriculture et alimentation »

Eléments de contexte

Dans le cadre de la construction du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté d'agglomération de Bourges, un atelier de travail d'approfondissement technique sur le sujet de l'agriculture et de l'alimentation a été organisé le mardi 20 novembre 2018, de 14h à 16h45.

Celui-ci s'inscrit dans la suite des étapes déjà réalisées depuis avril 2017, à savoir :

- La réalisation partagée d'un diagnostic territorial air-énergie-climat, sur le périmètre de BOURGES PLUS ;
- Une phase de concertation politique et citoyenne sur la base des résultats du diagnostic ;
- Un travail de co-construction avec les partenaires du projet pour définir une stratégie de mise en œuvre de la transition énergétique ;
- L'adoption de ce cadre stratégique en juin 2018 par les élus du conseil communautaire.

Un des objectifs stratégiques est de RAPPROCHER LE MONDE AGRICOLE ET LES CONSOMMATEURS, ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE DURABLE, LOCALE ET DIVERSIFIEE.

Beaucoup d'initiatives et de projets étant en cours sur le territoire de BOURGES PLUS et au-delà, les objectifs de cet atelier de travail étaient :

- D'aborder la question de l'alimentation sous l'angle climatique ;
- De réaliser un rapide état des lieux des actions et projets relatifs à l'alimentation locale ;
- D'échanger sur la pertinence d'une candidature de BOURGES PLUS à l'appel à manifestation d'intérêt ADEME-Région intitulé « Projet Territorial Agricole et Alimentaire : une stratégie pour l'action en faveur du climat et d'une alimentation locale ».

La liste des acteurs présents à cette réunion est disponible en annexe I.

Les principaux échanges

Béregère MENDEZ et Frédéric HAAS du cabinet AUXILIA présentent les enjeux de l'alimentation sous le prisme énergie-climat. Il en ressort notamment que l'impact climatique de l'alimentation est généralement sous-estimé, voire « caché » par les diagnostics air-énergie-climat des territoires engagés dans un plan climat pour des raisons de biais méthodologiques (non prise en compte des transports liés notamment).

BOURGES PLUS n'échappant pas à la règle, une première application de proratas nationaux au diagnostic air-énergie-climat de BOURGES PLUS montre que l'alimentation est responsable d'environ ¼ des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la communauté d'agglomération.

Béregère MENDEZ présente également le scénario Afterres 2050, et le travail réalisé dans ce cadre sur l'évolution de l'assiette type. Elle permettrait une diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture de 37% et une baisse des coûts de 20%.

Marion FORTUNE demande si des chiffres existent pour comparer les impacts environnementaux entre des pratiques d'élevages classiques et ceux conduits localement en extensif. Béregère

MENDEZ précise que ces données sont disponibles dans le scénario Afterres, et cela pour chaque filière de production.

Marion DE LATUDE intervient en posant la question de la protection du foncier agricole et du maintien des terres agricoles de qualité, premier poste sur lequel agir. Il est répondu que les collectivités ont les moyens et les outils pour agir sur ce sujet. Cette action, dépendante de la volonté politique locale, est indispensable pour réussir à (re)localiser l'alimentation.

Dominique de MASSOL fait le constat que le scénario Afterres traite du secteur marchand, mais non du secteur non-marchand et pose la question de la part de l'autoproduction de légumes dans le développement d'une alimentation locale. Le potentiel de développement de l'autoproduction de légumes n'est pas connu aujourd'hui sur le territoire de la communauté d'agglomération de Bourges mais Bérengère MENDES précise que certaines communes agissent dans ce sens en mettant à disposition des terrains.

Marion DE LATUDE informe de la constitution d'un groupe de travail « jardins citoyens » au niveau du futur PETR (qui regroupera les Pays de Bourges et de Vierzon au 1^{er} janvier 2019) qui traite du sujet du développement des différents types de jardins. A noter l'existence dans le cadre stratégique du plan climat (PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT POUR AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS, L'ATTRACTIVITE ET LE DYNAMISME ECONOMIQUE DU TERRITOIRE) d'une priorité d'action de niveau 3 pouvant correspondre à cette initiative : *développer de nouveaux espaces naturels dans toutes les communes, pour lutter notamment contre les ilots de chaleur*. Marion FOURTUNE annonce l'organisation à venir d'un forum à destination des associations œuvrant dans le secteur du jardinage et de la protection de l'environnement, dans l'objectif de créer des synergies entre les différentes actions (prêt de matériel, aide pour les bénévoles ...).

Régis MAUTRE souligne l'opportunité de travailler sur ce sujet dans le cadre de la construction en cours du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), notamment lors de l'étape d'identification du zonage qui pourrait prendre en compte la qualité agricole des sols de la communauté d'agglomération. Marion FOURTUNE pose la question de savoir si ce travail est compatible avec les dates très proches de construction du PLUi. Anne PAEPEGAEY précise qu'un travail est actuellement en cours pour faire évoluer le règlement de certaines zones. Emmanuelle MAILLAND-ROSSET confirme l'intérêt de ce travail de zonage sur la qualité de sols, qui est abordé également au niveau de la chambre d'agriculture avec les élus. Ce travail fait suite au constat du manque de production locale de légumes de qualité, qui ne permet pas d'approvisionner la restauration collective, et justifie donc ce travail sur le zonage.

Présentation du projet alimentaire territorial (PAT) de la chambre d'agriculture du Cher

La chambre d'agriculture du Cher a déposé sa candidature en avril 2018 à un appel à projet national pour développer un projet alimentaire territorial sur le périmètre départemental. Le constat du nombre important d'initiatives en faveur d'une alimentation locale mais sans mise en réseau et le sentiment qu'elles se manifestent au « coup par coup » ont motivé le dépôt de la candidature.

Lauréate de cet appel à projet national, la Chambre a ciblé son projet sur la restauration collective et sur la période 2018-2020. Plusieurs axes d'actions coexistent :

- Réaliser un état des lieux de la part des produits locaux dans la restauration collective ;
- Etudier l'opportunité de mettre en place un observatoire de la restauration collective ;
- Mettre en place des actions opérationnelles (améliorer les relations entre les collectivités et les producteurs, accompagner la restauration collective dans la contractualisation avec les producteurs, mettre en réseau les producteurs ...)

- Développer la filière légumes.

Un comité de pilotage pour lancer officiellement le projet est prévu le 7 décembre 2018. L'objectif principal est bien de lancer une dynamique sur le sujet de l'alimentation locale, en posant des jalons. La mise en œuvre du PAT aura besoin de territoires volontaires pour expérimenter / tester certaines actions.

Dominique DE MASSOL pose une question d'ordre réglementaire, portant notamment sur l'accessibilité des produits locaux vis-à-vis du Code des Marchés Publics. Nabella NEDDJAR précise que l'outil Agri-local répond à cette contrainte, et permet de favoriser les producteurs locaux. Stéphane DUBOIS précise qu'actuellement 40 producteurs sont enregistrés dans Agri-local.

Simon CHARIOT demande si les collectivités se donnaient les moyens d'acheter local ? Stéphane DUBOIS répond en mettant en avant les expériences disparates, avec l'exemple du collège Littré qui achète 30% de ses produits en local. Il précise également la mutualisation de certains collèges pour acheter les produits non disponibles localement. Cette pratique, en plus de faire diminuer les coûts, est vertueuse car les économies réalisées sont reportées au bénéfice de l'achat de produits de qualité.

Marion FOURTUNE exprime le besoin d'avoir des retours économiques chiffrés pour pouvoir sensibiliser les acteurs à cet enjeu. Stéphane DUBOIS précise que grâce à l'accompagnement mise en place auprès des cuisiniers des collèges, le coût matière est aujourd'hui d'environ 2€/repas.

Tour de table des initiatives locales

• Le lycée agricole

Un espace test agricole (ETA) a récemment été mis en place sur le site du lycée. Destiné à donner la possibilité à un porteur de projet en maraîchage biologique de tester son activité en grandeur réelle (production, commercialisation ...) et dans un cadre sécurisé, il est le fruit d'un large travail partenarial technique et financier. Les travaux pour sa mise en place seront terminés en début 2019. L'ETA devrait permettre une sortie de maraîchers tous les 2 à 3 ans, pour répondre au manque de producteurs de légumes sur le territoire départemental. Le conseil régional participe financièrement à hauteur de 150 000€ pour l'achat d'équipement. Un ETP est dédié à l'animation du dispositif. L'accès à du foncier adapté à l'activité de production de légumes pour accueillir les maraîchers en sortie d'ETA est déjà un besoin identifié.

Le lycée agricole a également mis en place un atelier de vente directe, sous l'impulsion du Ministère de l'Agriculture. L'objectif est de diversifier les ventes de l'exploitation et de limiter les intermédiaires. Plusieurs recherches sont en cours pour rechercher d'autres vecteurs en capacités d'assurer des ventes régulières (AMAP, agri-local ...). L'équilibre à trouver est subtil car il doit permettre de communiquer suffisamment pour assurer les ventes, mais les moyens de productions sont limités. L'organisation du système est à faire évoluer.

• Le groupement des agriculteurs biologiques et biodynamistes (GABB)

Le GABB accompagne les porteurs de projet candidats à l'installation ou à la conversion en production biologique, en collaboration avec les partenaires. Un récent changement dans le fonctionnement de l'accompagnement des porteurs de projet avec la chambre d'agriculture est en cours, et consiste en un partage des dossiers entre les deux structures puis à un accompagnement du candidat sur l'ensemble de son dossier.

Des évènements sont également organisés pour sensibiliser les exploitants agricoles à l'agriculture biologique, comme par exemple des « café bio » qui consistent à inviter des exploitants agricoles non bio sur des exploitations bio.

La formation des convertis en bio est également une des actions pilotées par le GABB, avec l'exemple de l'animation d'un groupe technique sur l'activité d'élevage, destinée à combler le manque d'accompagnement identifié sur ce secteur.

Au-delà de ces actions, la communication d'information clés auprès des membres du réseau du GABB est une mission récurrente.

• Le Pays de Bourges

L'organisation de forums interterritoriaux pour l'émergence de Systèmes Alimentaires Territoriaux (SAT) en région Centre est une initiative partagée par plusieurs Groupes d'Action Locale, à savoir ceux des Pays de Vierzon, de Bourges, du Pays Castelroussin-Val de Loire et du Val de Loire-Chambord. 4 forums sont ainsi prévus, mais le calendrier n'est aujourd'hui pas arrêté.

L'objectif principal de ces forums sera de montrer aux décideurs les enjeux de la relocalisation de l'alimentation en s'appuyant sur les spécificités de chaque territoire pour enclencher une dynamique de mobilisation des acteurs locaux, en leur faisant profiter des retours d'expériences d'autres territoires partageant les mêmes problématiques.

Des groupes de travail restreints seront prochainement constitués pour organiser ces forums.

• BioBerry

L'objectif de l'association est de sensibiliser les consommateurs sur les produits issus de l'agriculture biologique et locale, et œuvre à les mettre en réseau avec les producteurs bio locaux. Plusieurs exemples d'actions sont citées : récemment avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du val d'Auron, avec les collèges etc. Afin de sensibiliser le public en situation de précarité au bio et à la nutrition, BioBerry organise des ventes de produits bio à prix coutants tous les mercredis après-midi au CCAS du Val d'Auron.

L'objectif est de multiplier ces évènements, et quelques réflexions en cours sont mentionnées : élargir la cible d'intervention aux écoles primaires, projet de travail autour de l'alimentation et de la parentalité etc.

L'association porte également le défi Famille à Alimentation Positive, inspiré du défi Famille à Energie Positive. Basé sur le recrutement de familles prêtes à s'engager dans une réflexion autour de leur alimentation, la session 2018 n'a pas pu se réaliser à cause d'un problème de recrutement, mais le défi devrait être renouvelé en 2019.

• Nature 18

L'association travail sur plusieurs enjeux agricoles :

- Elle propose des « diagnostics biodiversités » aux exploitants agricoles, qui mettent notamment en avant les services rendus par la biodiversité à l'exploitation. Ces diagnostics sont conditionnés à des démarches collectives, mais cela pourraient évoluer en fonction du partenariat avec la chambre d'agriculture ;

- Sensibilisation sur la consommation locale et de saison ainsi que sur la pertinence environnementale de l'élevage, en particulier vis-à-vis du maintien des prairies associées à cette activité ;
- Promotion des haies champêtres, en demande à des agriculteurs en attente d'un outil clé en main sur la question de la gestion des haies. L'association poursuit cette réflexion sur la gestion de la biomasse produite. L'évolution de cette action dépendra de celle du financement.
- L'eau et l'agriculture

• Le conseil départemental

Le conseil départemental anime la plateforme agri-local, qui possède environ 80 fournisseurs et 55 acheteurs. Un travail sur les possibilités offertes par les marchés publics (gré à gré, bons de commande...) a été fait. Au-delà du développement du maraîchage, le conseil départemental souhaiterait également le développement des légumes de plein champ pour pallier à un manque d'offre de légumes. Un travail est également en cours avec la chambre des métiers et de l'artisanat pour essayer d'intégrer les bouchers et les boulangers au dispositif agrilocal.

L'objectif du conseil départemental est de massifier l'activité de la plateforme, toutes les écoles sont donc les bienvenues pour entrer dans le dispositif, notamment celles de la ville de Bourges et sur le reste du territoire de l'Agglomération.

Un autre axe de travail est celui de la logistique et de la transformation. Un groupe de travail étudie les modalités pour permettre et favoriser les transformations des denrées alimentaires au plus près de leurs lieux de production.

• La chambre d'agriculture

Plusieurs axes de travail sont cités :

- La restauration collective ;
- La sensibilisation et l'accompagnement des producteurs dans l'objectif de les faire intégrer la plateforme Agrilocal ;
- La diversification en circuits courts, qui nécessite de « jouer » sur la formation (importante car cette diversification modifie les pratiques de l'exploitation), sur les modalités de production, sur la commercialisation et le règlement sanitaire ;
- L'organisation des marchés de producteurs.

• La chambre de commerce et d'industrie

Un projet agroalimentaire est en cours entre la chambre d'agriculture, le conseil départemental et la chambre de commerce et d'industrie. Son objectif est d'accompagner les porteurs de projets souhaitant transformer localement leurs productions, en leur apportant les compétences nécessaires (ingénierie financière, aide juridique etc.). 5 à 6 projets sont actuellement accompagnés, dans ce cadre qui peut s'assimiler à un incubateur de projets.

• La chambre des métiers et de l'artisanat

Un projet de microbrasserie est cité. Il est précisé que l'opération « cœur de ville » peut représenter un support d'action pertinent pour rapprocher l'offre alimentaire du consommateur, en particulier des seniors, qui font l'objet de multiples projets d'habitats en centre ville de Bourges.

- **La région Centre**

La stratégie alimentaire régionale a été adoptée en début d'année 2018, et les actions sont en cours de construction. Son objectif sera d'inciter et d'accompagner les territoires dans l'émergence de PAT ou de SAT.

Le réseau InPACT Centre est cité comme centre de ressource pour développer l'agriculture locale. Des outils financiers sont également à disposition des territoires pour agir sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation, et notamment le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, récemment signé entre BOURGES PLUS et la région.

Un retour d'expérience est partagé : celui de la Métropole d'Orléans qui a pris la maîtrise foncière de parcelles pour accueillir des maraichers en sortie d'espaces tests agricoles.

- **La ville de Bourges**

La ville de Bourges a fait le choix d'acheter des repas préparés pour ses établissements scolaires, ses crèches et son service de portage de repas à domicile. Des critères ont ainsi été fixés pour obliger le prestataire privé à améliorer la qualité des repas (20% de produits bio et 30% de fruits et légumes locaux).

En parallèle, une charte a été signée avec la chambre d'agriculture pour qu'une animation soit déployée auprès des prestataires privés pour les informer de l'existence des producteurs locaux, pouvant répondre aux critères précédemment cités.

Echanges et travail participatif

Suite à ce tour de table, un échange s'installe autour du projet de candidature de BOURGES PLUS à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME et la région pour l'élaboration d'une stratégie pour l'action en faveur du climat et d'une alimentation locale.

Bérengère MENDEZ précise que l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera retenu par BOURGES PLUS dans l'hypothèse de son statut de futur lauréat doit permettre au territoire de passer à la mise en œuvre et de pérenniser financièrement les actions des partenaires.

Un exercice participatif est ensuite mené pour recueillir les orientations qui pourraient structurer la candidature de BOURGES PLUS. Le résultat est disponible sur les diapositives 2 et 3 du support de présentation ci-joint, et ci-dessous. Elles ont été regroupées par thèmes.

Les orientations structurantes de la candidature de Bourges Plus à l'AMI

Idées partagées par les participants à l'atelier :

De nouvelles productions agricoles sur le territoire :

Cité 2x

- Etudes d'opportunité et de faisabilité pour la création de légumeries
- Mise en place d'une solution « clé en main » pour accompagner les agriculteurs dans leur conversion (rentabilité, préservation de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, paysages)

Des outils de transformation alimentaire localisés sur le territoire :

- Accompagnement des projets de transformation / conditionnement de produits agricoles sur le territoire

Des circuits courts alimentaires vertueux du point de vue climatique :

Cité 2x

- Etudier les freins, imaginer la solution la plus vertueuse du point de vue climatique
- Création d'un outil logistique pour faciliter le lien entre les agriculteurs et les consommateurs finals du territoire (ex: réseau de transporteurs courte distance, localisation optimisée, points de distribution en centre-ville, co-gestion par des acteurs agricoles, les collectivités et les consommateurs-citoyens, implication d'AgriLocal)

De l'agriculture urbaine et collective :

Cité 4x

- Mobilisation du foncier disponible
 - Recensement des friches sur le territoire de l'agglomération
 - Caractérisation de ces friches et fléchage vers un nouvel usage
 - Développement de projets agricoles (maraichage) sur les friches
 - Lien avec l'amélioration du cadre de vie, la création de lieux de rencontre, l'implication citoyenne
- Constitution de réserves foncières dans les documents d'urbanisme
 - Diagnostic de la valeur agricole des terres
 - Mise en réserve dans le PLUi

Les orientations structurantes de la candidature de Bourges Plus à l'AMI

Idées partagées par les participants à l'atelier :

Communication

Cité 3x

- Plan de communication de la collectivité vers les habitants du territoire de Bourges Plus et du Cher
- Affirmation de l'ambition politique, des objectifs concrets
- Présentation des dispositifs incitatifs
- Valorisation des acteurs et actions vertueuses
- Sensibilisation et implication des citoyens (concours FAAP, sensibilisation des écoliers, des personnes âgées)

Mise en réseau et animation

Cité 2x

- Mettre en réseau les acteurs de l'alimentation sur le territoire
- Identifier les agriculteurs hésitants à la conversion, comprendre leurs freins, les accompagner

Conduire la transition alimentaire dans la restauration collective scolaire

Cité 2x

- Evaluer les flux de gaspillage alimentaire
- Systématiser le 50% de bio et/ou local dans les cantines
- Sensibiliser et impliquer les écoliers

Autres idées

- Adapter les initiatives de production et transformation locale aux tendances actuelles de consommation (ex: snacking, restauration hors domicile...)
- Justice alimentaire: mise en accessibilité aux publics défavorisés



Plan Climat Air Energie Territorial
 Atelier technique d'approfondissement « Agriculture et alimentation »
 Le mardi 20 novembre à 14h00



Prénom	NOM	Structure	Signature
Emmanuel	JAILLARD ROSSI	Chambre d'agriculture	
Marie - Christine	EUGÈNE	Respiroin C. Val	
Bernard	Bilbot	VP Bourges Plus	
Catherine	Viau	VP Bourges Plus	
Carol	HAYOTE	310 BERRY	
FOURTE Marion	FOURTE	Nature 18	
Marion	de LATURE	Pages de Bourges	
Loïc	THEVENOT	GAB 18	
Thérèse	DUPONT	EPELPA de Bourges	
Simon	CHARIOT	EREPFA de Bourges & Subdoy	
Fred	
Bianca	RONDEZ	Auxilia	
Pierre	LAMBARE	DDT 18	
Anthony	FRISON		
Alexandre Jey		Bourg Plus	
Salomé	JOLY	CMA 18	
Régis	HAUTRE	CMA 18	
Dominique	de MASSOL	CCI 18	
Nabella	NEOJAR	CA 18	
Stephan	DUBOIS	CA 18	
Karine	Campwithem	Bourges Plus	

ANNEXE IX – QUELS FREINS A LEVER
ET LEVIERS A MOBILISER POUR
DEVELOPPER DES PROJETS
D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LES
FRICHES, LES ZONES D'ACTIVITES ET
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES ?

Plan Climat Air Energie Territorial de BOURGES PLUS

Compte-rendu de l'atelier « énergies renouvelables »

Eléments de contexte

Dans le cadre de la construction du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté d'agglomération de Bourges, un atelier de travail d'approfondissement technique sur le sujet des énergies renouvelables (EnR) a été organisé le mardi 11 décembre 2018, de 14h à 17h.

Celui-ci s'inscrit dans la continuité des étapes déjà réalisées depuis avril 2017, à savoir :

- La réalisation partagée d'un diagnostic territorial air-énergie-climat, sur le périmètre de BOURGES PLUS ;
- Une phase de concertation politique et citoyenne sur la base des résultats du diagnostic ;
- Un travail de co-construction avec les partenaires pour définir une stratégie locale de mise en œuvre de la transition énergétique ;
- L'adoption de ce cadre stratégique en juin 2018 par les élus du conseil communautaire.

L'un de ces objectifs stratégiques se propose de VISER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE PAR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ANCIEN ET DES LOGEMENTS, ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Les priorités d'actions suivantes ont été identifiées lors des précédentes réunions de travail :

- Développer les énergies renouvelables dans les zones d'activités et les friches ;
- Accompagner les particuliers et les entreprises pour stimuler le développement des Enr ;
- Développer la production d'EnR dans les exploitations agricoles.

L'objectif de cet atelier était d'identifier les freins à lever et les leviers à mobiliser pour développer des projets d'énergies renouvelables sur les friches, les zones d'activités et les exploitations agricoles.

La liste des acteurs présents à cette réunion est disponible en annexe I.

Les principaux échanges

Après l'introduction de l'atelier par Madame Catherine VIAU, Frédéric HAAS du cabinet AUXILIA qui accompagne BOURGES PLUS dans le projet, rappelle le contexte réglementaire qui explique en quoi une collectivité peut se positionner sur la thématique des énergies renouvelables (loi sur la transition énergétique de 2015, compétences etc.).

Les potentiels de développement des énergies renouvelables, identifiés lors de la phase de diagnostic, sont présentés pour échanger avec les acteurs présents sur les objectifs de développement atteignables aux horizons 2020 et 2026. Des précisions méthodologiques sont apportées pour expliquer les postulats pris pour estimer ces potentiels.

Monsieur AIT SLIMANE confirme le potentiel de développement du biogaz de 190 GWH à l'horizon 2020, porté par 9 projets de méthanisation (aujourd'hui 2 sont en fonctionnement, dont celui de Saint Palais). A cet horizon, le territoire de BOURGES PLUS deviendrait ainsi le premier territoire au niveau national à être en situation d'autonomie gazière pendant certaines périodes de l'année. La nécessité d'avoir une approche économique cohérente liée au développement des réseaux

énergétiques est souhaitée : est-il pertinent de développer des réseaux de chaleur là où le réseau de distribution du gaz arrive déjà ?

Monsieur BILLOT pose la question du type d'énergie pour la ruralité. La géothermie est identifiée comme possédant un fort potentiel mais comment la développer ?

Monsieur SILVERBERG fait part de son étonnement sur les chiffres de production du bois énergie mentionnés dans le diagnostic. La production sur la ville de Bourges semble sous-estimée (41 800MWH) au regard de la consommation en bois du réseau de chaleur (60 000T) de la ville et de la chaudière de l'usine Michelin (30 000T). De même, le potentiel de développement semble également sous-estimé. La raison méthodologique est que le potentiel de développement a été évalué à partir de la superficie de forêts exploitables sur le territoire de BOURGES PLUS, pour rester dans une logique de circuits courts. Monsieur SILVERBERG précise que pour le bois énergie, la logique de circuits courts s'étend plutôt à l'échelle départementale. Ces chiffres seront donc réactualisés avec les données d'Arbocentre.

Monsieur BRAC confirme le potentiel de développement du bois-énergie, y compris sur des projets de taille importante comme le centre aqua-ludique. La question est posée d'accompagner le développement des installations utilisant la biomasse énergie pour les habitations éloignées des réseaux d'énergies déjà existants. Monsieur SILVERBERG confirme de nouveau le gisement considérable et le potentiel de cette filière, dans un contexte de sous-exploitation des forêts.

Monsieur SILVERBERG pose la question de la part que prend la gazéification du bois dans le scénario de développement du biogaz porté par GrdF. Monsieur AIT SLIMANE précise qu'en effet, le scénario s'appuie sur trois volets : la méthanisation (1/3), le « power to gas » (1/3) (fabrication de gaz à partir d'électricité comme solution de stockage de l'électricité) et la gazéification du bois (1/3).

Madame VIAU s'interroge sur l'impact environnemental d'une exploitation intensive des forêts. Monsieur SILVERBERG précise que le code forestier permet de cadrer les bonnes pratiques et de garantir la bonne gestion du gisement.

Monsieur BRAC annonce la mise en œuvre prochaine sur le territoire d'un Contrat d'Objectifs, qui constituera une opportunité financière pour développer les EnR thermiques, dont les dispositifs utilisant le bois-énergie.

Les échanges se sont ensuite orientés sur l'énergie photovoltaïque. Monsieur BOUNIOL précise que la société VALECO porte déjà un projet en cours de développement sur le territoire de BOURGES PLUS et confirme que d'autres sites sont déjà identifiés comme pertinents. Favoriser le développement des centrales solaires passe par une nécessaire volonté politique qui doit permettre de faciliter les démarches administratives. Cette volonté doit également se retrouver au niveau du règlement du PLUi pour l'adapter de manière à être en capacité de développer des centrales solaires sur le territoire.

Monsieur COUTANT mentionne un document technique rédigé par l'ADEME sur l'implantation des centrales solaires sur les sites pollués, et pointe la coordination nécessaire entre les développeurs et les intercommunalités sur la question de la consommation du foncier. Les distances aux postes de raccordement du territoire sont à prendre en considération lors de l'identification des sites d'accueil de centrales au sol car elles sont à l'origine de surcoûts non négligeables. Les mécanismes de co-développement et/ou de co-investissement sont cités.

Madame LLARI met en avant la concurrence sur le foncier qui existe entre les projets d'implantations des entreprises et ceux de développement des centrales au sol. D'un point de vue financier, les

retombées financières des centrales au sol sont moindres que dans le cas de vente de terrain pour accueillir des entreprises.

Le devenir des friches pose également question. Que fait-on ? soit les sites sont dépollués pour accueillir des entreprises ou d'autres projets d'aménagement, soit les sites sont laissés tels quels et accueillent des centrales. Le suivi de la responsabilité du site post-exploitation pose aussi des problèmes. Il n'y a pas de positionnement politique aujourd'hui sur ce sujet.

Monsieur QUENEZ réagit sur la question du PLUi et précise que l'élaboration de ce document est très encadrée, et se fait dans une démarche partenariale. La collectivité ne peut pas écrire ce qu'elle veut. La question de la consommation du foncier agricole, et plus globalement de l'étalement urbain est une donnée primordiale. Les centrales solaires étant des grandes consommatrices d'espaces, leur développement pose clairement question, au détriment des zones dédiées au développement économique.

Madame LLARI précise également que la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Cher a émis, dans la cadre de la construction du PLUi, un avis négatif sur l'installation des centrales photovoltaïques en zones naturelles (N). La question du conflit de la répartition du foncier économique (Ue) entre des projets d'accueils d'entreprises et de développement des EnR en est donc d'autant plus forte.

Monsieur SAINSON met en avant que les toitures publiques et privés représentent un potentiel de développement intéressant, avec une superficie non négligeable. Madame LLARI confirme qu'une réflexion dans ce sens est en cours, pour inclure une écriture dans le PLUi qui obligerait les entreprises à installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures. Ceci est une contrainte supplémentaire car de nombreuses chartes (environnementale, paysagère etc.) doivent déjà être respectées par les entreprises. Monsieur ARNALDI propose plutôt de demander une garantie fournie par les entreprises qui viendraient s'installer, qui montrerait que la charpente est en capacité de supporter des panneaux photovoltaïques. En effet, peut être que ce ne sera pas l'entreprise qui gèrera la centrale sur sa toiture.

Madame BLIN souligne la nécessité de communiquer clairement et efficacement auprès des acteurs privés sur le développement des énergies renouvelables désiré par la collectivité.

Monsieur ARNALDI propose une action qui consisterait à identifier les toitures des bâtiments publics en capacité d'accueillir des panneaux photovoltaïques. Les possibilités offertes par l'autoconsommation bouleversant actuellement le paysage énergétique, cette première analyse pourrait être complétée par des analyses de consommation des bâtiments publics. 90% des demandes portent aujourd'hui sur des projets en autoconsommation.

Madame CAMPGUILHEM demande s'il existe des données de retour sur investissement de l'autoconsommation. En fonction des projets, le temps de retour sur investissement peut varier entre 7 et 15 ans.

Monsieur DORWAL confirme la pertinence de développer les projets de photovoltaïque sur plusieurs « couches » (toitures, centrales au sol etc.). Les centrales au sol sont, en termes de coûts, les projets les plus compétitifs (rentabilité à partir de 5 à 10 ha, en fonction des projets).

Des échanges se poursuivent autour du co-développement qui permet de diminuer ce seuil de rentabilité car d'autres financements sont alors mobilisés (public, citoyens etc.).

La question de la classification des carrières dans le zonage du PLUi est posée. Ces surfaces peuvent-elles accueillir des centrales solaires ?



Plan Climat Air Energie Territorial
 Atelier technique d'approfondissement « Energies renouvelables »
 le mardi 11 décembre 2018 à 14h

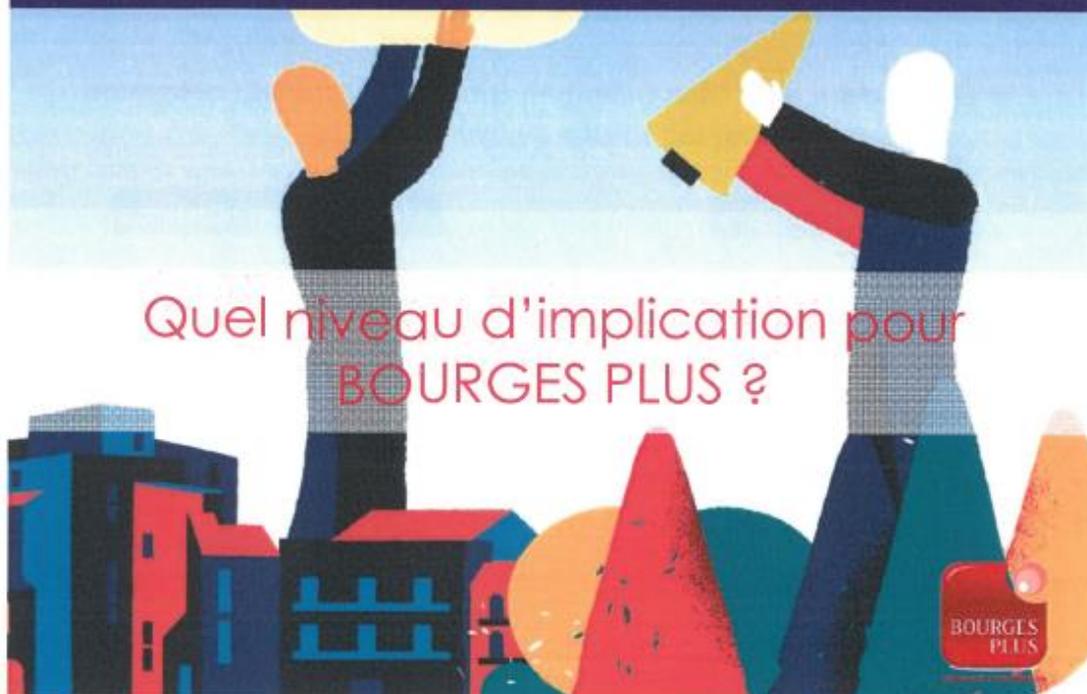


Prénom	NOM	Structure	Signature
Clement	BOUNJOL	Groupe Valeco	
Mathieu	MAGUIN	CAUE 18	
Michel	TAUGA	Stagiaire	Michel
Fabien	SAINSON	SUNNY BERRY	
Franck	CONSTANT	EDGE (edf)	
Nicolas	ARNALDI	SUNNY BERRY	
Saëmie	JOLY	CMA 18	
Pierre-guillaume	Cuissinat	chambre agriculteurs	
Florent	BRAC	chambre d' agriculture	
Ama	LLAN	Bourges Plu	
Iwen	DORVAL	Energie Green	
Olivier	SILBERBOURG	ARBOCOMME	
Lucas	MOGER	Bourges Plus	
ORLOWSKI	PASCAL	Bourges Plus	
Bernard	SILLOT	B+	
Catherine	VIAU	Bourges Plus	
Michael	ARNAUD	ORDF	
Edphée	BLIN	B+	
Sébastien	WELSD	B+	
PASCAL	QUENEZ	B+	
Sophie	VILLA	B+	
Landry	COURANT	WPD	
Sophie	BALENDON	ENEADIS	
Paul	CLEMENT	SEIC BEA	

DARIEN	ROUX		
LECOMTE	Nicolas		

**ANNEXE X – ATELIER DE TRAVAIL
DEDIE A LA MAITRISE DE LA
DEMANDE EN ENERGIE DANS LE
SECTEUR RESIDENTIEL**

Plan Climat-Air-Energie Territorial de Bourges Plus
Atelier de travail – 24 juin 2019



Synoptique

- Eléments de contexte

- la maîtrise de la consommation énergétique du secteur résidentiel

- les actions déjà à l'œuvre sur le territoire
- l'impact énergétique de ces actions
- retour d'expériences d'autres territoires engagés
- quelles ambitions pour BOURGES PLUS ?

- le développement des énergies renouvelables

- les actions déjà à l'oeuvre
- l'impact énergétique de ces actions
- retour d'expériences d'autres territoires engagés
- quelles ambitions pour BOURGES PLUS ?

Éléments de contexte

→ Élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial : obligation pour les EPCI > 20.000 habitants

DES OBJECTIFS

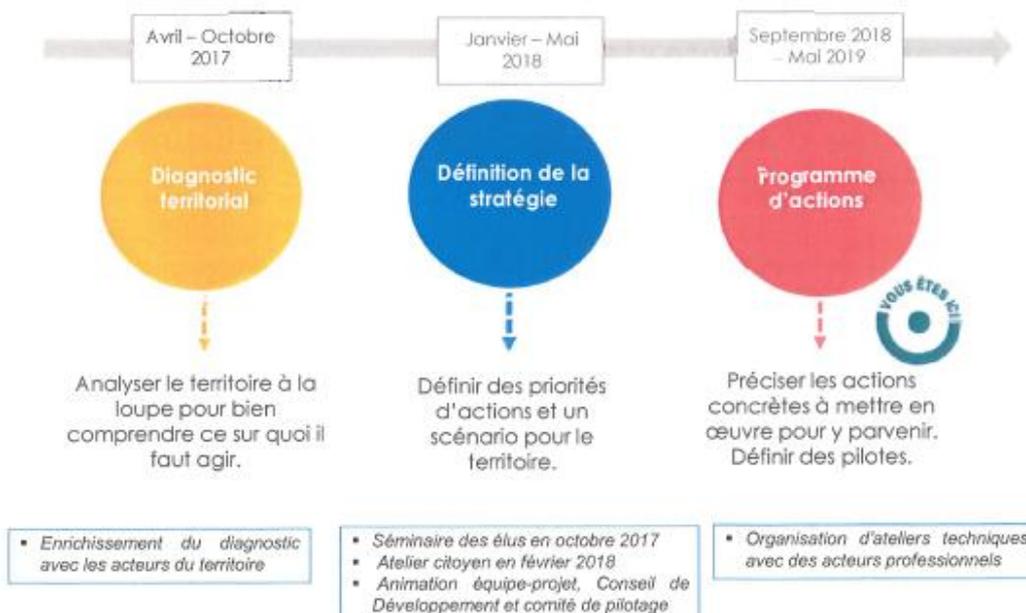
- Réduire les consommations d'énergie du territoire
- Développer les énergies renouvelables (EnR)
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Améliorer la qualité de l'air
- Adapter le territoire aux changements climatiques



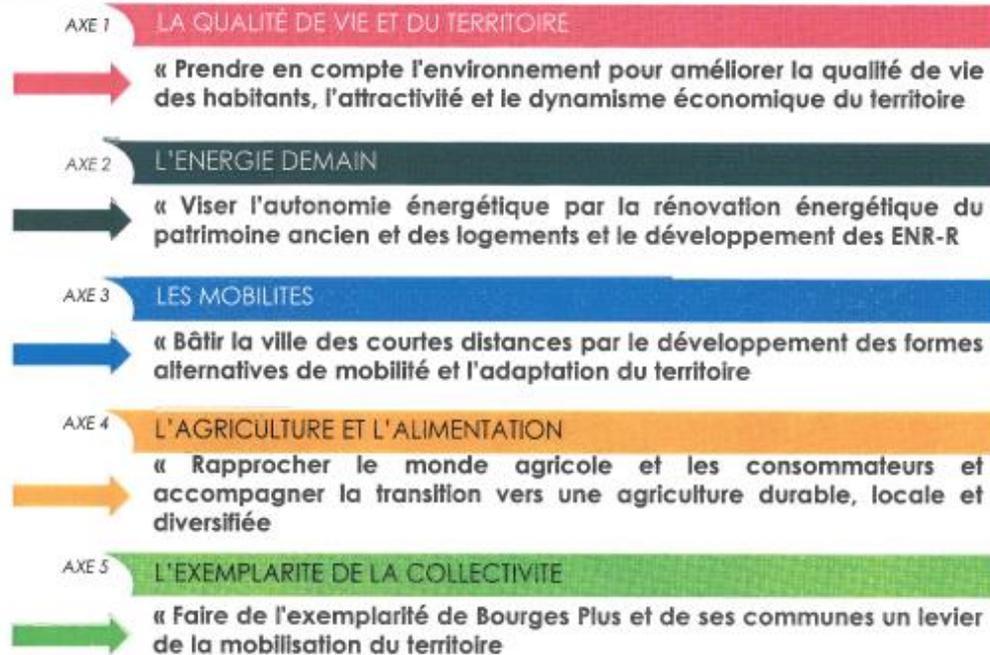
DES OPPORTUNITÉS

- Créer de l'emploi local, dans le bâtiment, les énergies renouvelables, etc. et **diversifier les activités**
- Réduire la **facture énergétique** du territoire, et des plus fragiles!
- Améliorer la **qualité de l'air** pour chacun
- **Créer du lien** avec les citoyens

Éléments de contexte



Le cadre stratégique adopté



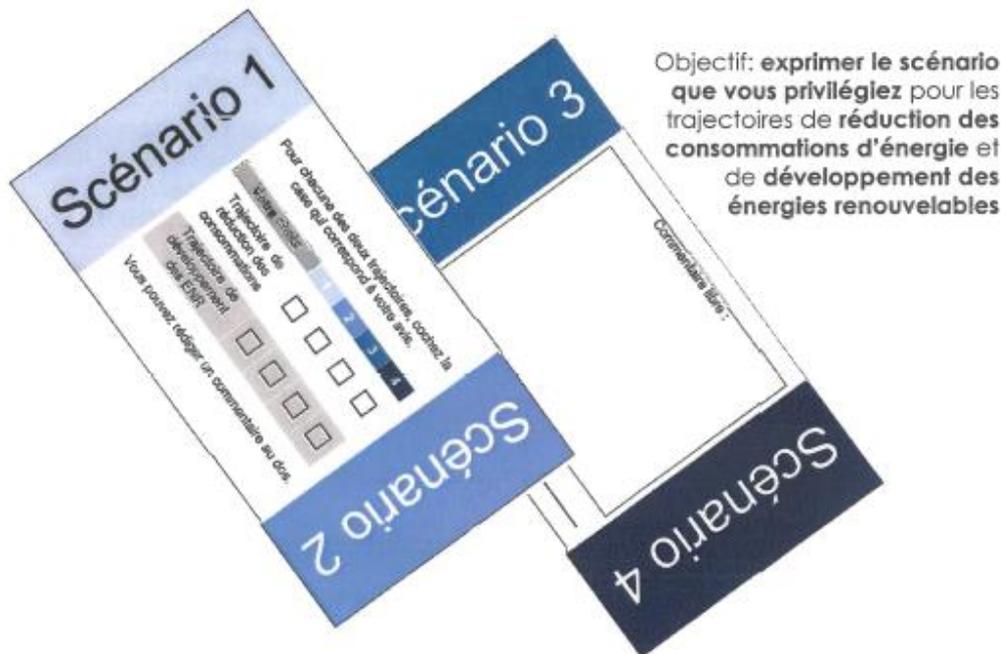
Objectifs de cet atelier

→ définir le niveau d'ambition de BOURGES PLUS en matière de :

- Réduction des consommations énergétiques
- Développement des énergies renouvelables

Pourquoi ce focus ? → il s'agit de **priorités d'actions** identifiées lors du diagnostic et des différents ateliers de travail organisés. Celles-ci s'inscrivent dans les champs d'actions portés par BOURGES PLUS (habitat, maîtrise de l'énergie, développement économique ...) et nécessitent un arbitrage politique.

Mode d'emploi de votre carte « Scénarios »

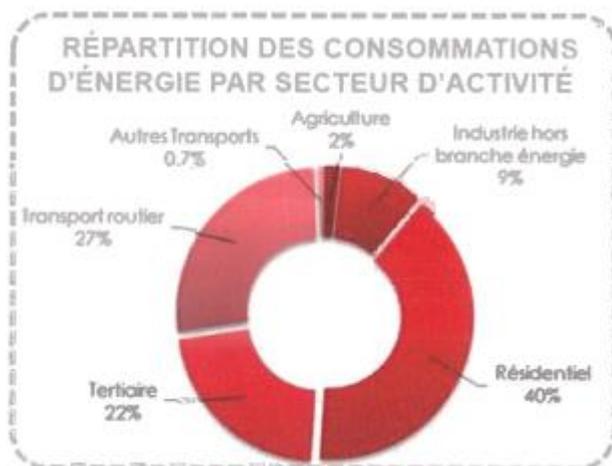


Éléments de diagnostic territorial



Le diagnostic territorial

↳ Réduction des consommations énergétiques



Le territoire consomme chaque année **2 392 GWh**, soit **24,5 MWh/habitant**

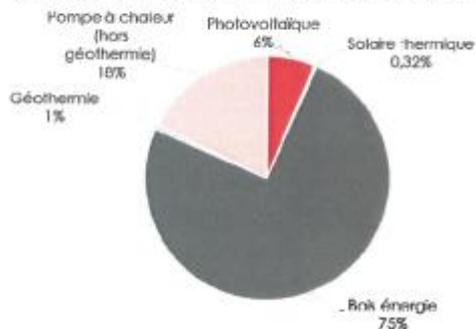
A lui seul, **le secteur résidentiel** concentre **40 % de cette consommation**

→ concerne la rénovation de l'habitat, compétence de BOURGES PLUS

Le diagnostic territorial

↳ Développement des énergies renouvelables

Répartition de la production d'énergie renouvelable par énergie

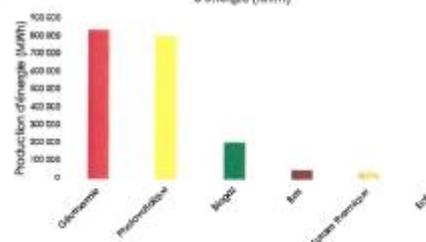


Le potentiel de développement du solaire photovoltaïque est important, en toiture, sur ombrières ou au sol sur des sites pollués

Les productions d'énergies renouvelables du territoire couvrent 5% des besoins (123 GWh)

Il s'agit essentiellement de production de chaleur par le bois.

Potentiel de production d'énergie renouvelable par source d'énergie (MWh)



Le diagnostic territorial

Facture énergétique territoriale

7,3 M€

Production
d'énergie
renouvelable

Chaleur ENR : 6,5 M€
Electricité ENR : 0,8 M€
Carburants ENR : 0 €

5% de l'énergie
consommée sur le
territoire est produite
localement,
ce qui permet de «
conserver » sur le
territoire 7,3 millions
d'euros annuels.



190 M€
Flux financier pour les
importations d'énergie

Chaleur : 60 M€
Electricité : 86 M€
Carburants : 53 M€

95% de l'énergie
consommée sur le
territoire est importée.

La facture énergétique nette du territoire s'élève à
182,7 M€ par an, soit **1867 €/an/hab**. Elle représente
4% du PIB du territoire.

La place de l'énergie dans la stratégie du PCAET

AXE STRATEGIQUE

L'ENERGIE DEMAIN



Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements et le développement des ENR

PRIORITES D'ACTION



Réduction des
consommations

- Rénover énergétiquement le **bâti privé ancien** et coupler ces opérations à une **valorisation du patrimoine**
- Pour les constructions neuves, inciter à être plus ambitieux que la réglementation en cours
- Utiliser des **matériaux de proximité et biosourcés** pour les constructions et les rénovations
- **Sensibiliser et éduquer** l'ensemble des citoyens à la sobriété énergétique
- **Inciter les entreprises** à moins consommer d'énergie



Développement des
Energies Renouvelables

- Développer les énergies renouvelables dans les **zones d'activités** et les **friches**
- **Accompagner les particuliers et les entreprises** pour stimuler le développement des ENR

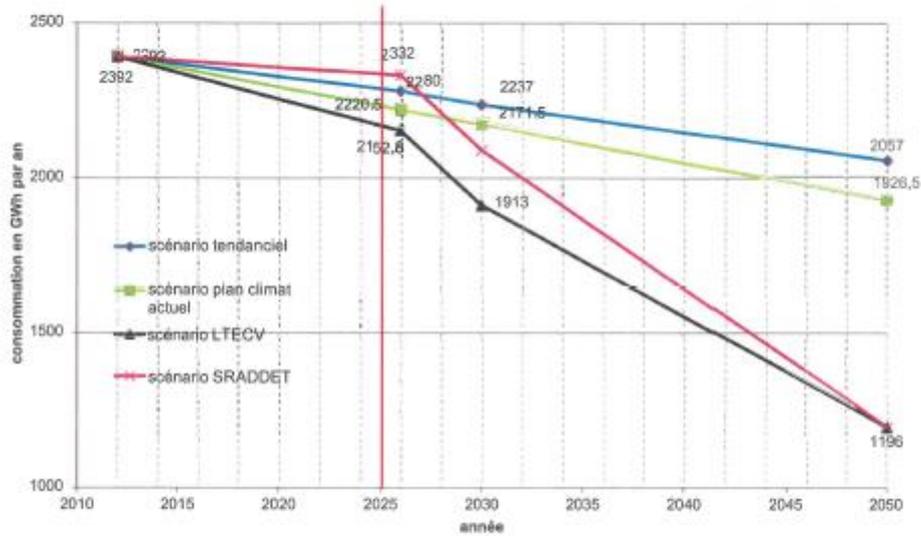
L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

- Développer la production d'ENR dans les exploitations agricoles (PV, biomasse, biogaz)

Les scénarii énergétiques

➤ Réduction des consommations énergétiques

Scénarii d'évolution des consommations énergétiques



Propositions pour la définition d'une ambition en matière de

➤ Réduction des consommations énergétiques



Les actions déjà à l'œuvre sur le territoire

➤ Réduction des consommations énergétiques

1 **ENERGIE'NOV** (plateforme territoriale de rénovation énergétique)

Les objectifs = Rénover 60 logements d'ici 2026, sans conditions de ressources, et selon une approche globale de la rénovation (étiquettes énergétiques visées après travaux A ou B)

Impact estimé sur la diminution de la consommation d'énergie du territoire = -1,5 GWh

Un accompagnement
gratuit et personnalisé
pour vos travaux
de rénovation énergétique



Financiers:



énergie'nov



La rénovation énergétique simplifiée
avec la Communauté d'Agglomération Bourges Plus

Donnez de la valeur à votre habitat

Faites des économies !



Les actions déjà à l'œuvre sur le territoire

➤ Réduction des consommations énergétiques

2 **OPAH** (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)

Les objectifs = Rénover 286 logements d'ici 2023, sous conditions de ressources, avec un gain énergétique visé de 30%

Impact estimé sur la diminution de la consommation d'énergie du territoire = -3,1 GWh



Les actions déjà à l'œuvre sur le territoire

➤ Réduction des consommations énergétiques



Les actions déjà à l'œuvre sur le territoire

➤ Réduction des consommations énergétique



Les tendances de consommation

➤ Réduction des consommations énergétiques

Remplacement des systèmes de chauffage vieillissants (fioul, gaz) par des systèmes plus performants (gaz, biomasse) (chiffres GrDF)

Impact sur la diminution de la consommation d'énergie du territoire = **-14,58 GWh en 2026**

Quelles ambitions pour Bourges Plus ?

➤ Réduction des consommations énergétiques

Option 1 :
Scénario Plan Climat
actuel,
sans atteinte de
l'objectif Energie'nov

Mise en œuvre des actions
présentées
... mais non atteinte de l'objectif
Energie'nov de 60 logements
par an (environ 5 chantiers / an)

Diminution consommation
énergie estimée en 2030

- 13,4 %

Objectif LTECV : - 20%

Subvention de BOURGES PLUS
aux bailleurs sociaux

Animation OPAH : 2 ETP

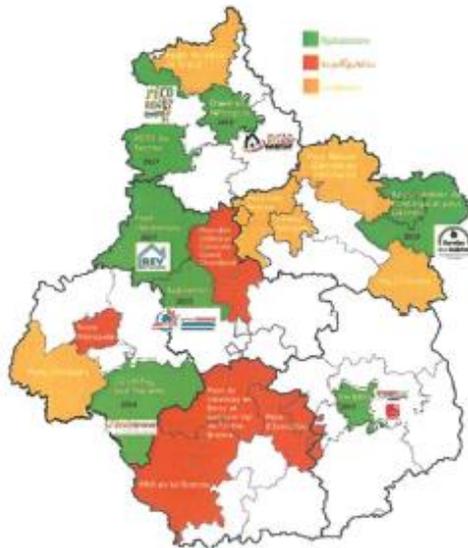
Fonctionnement actuel de la
PTRE : 0,7 ETP, soit 50k€ (prise en
charge 50% possible dans le
cadre de l'AMI régional)

Subvention : 5 chantiers / an à
3000 € soit 15k€/an, qui en l'état
ne permettant pas d'atteindre
l'objectif.

Enveloppe Bourges Plus
amélioration de l'habitat privé :
360k€/an, sous conditions de
ressources

Quelles ambitions pour Bourges Plus ?

➤ Réduction des consommations énergétiques



AAC PTRE logements privés nouvelle génération

	Projet en phase 2: création de la PTRE
Financier	Europe (FEDER)
Taux maximum d'aide	50%
Plafonnement de l'aide	300 000 €
Dépenses éligibles	Pour 3 ans d'activité: <ul style="list-style-type: none"> ■ Salaire du coordinateur ■ Dépenses de fonctionnement ■ Prestations diverses
Conditions	Respect du cahier des charges de l'appel à candidatures et des orientations du plan de déploiement des PTRE

Quelles ambitions pour Bourges Plus ?

➤ Réduction des consommations énergétiques

Option 2 :
Scénario Plan Climat actuel, atteinte de l'objectif Energie'nav

60 rénovations globales d'ici 2026

Impact sur les consommations énergétiques : -1,5 GWh en 2026, et effort poursuivi jusqu'en 2030

Diminution consommation énergie estimée en 2030

- 13,5 %

Objectif LTECV : - 20%

Chiffre d'affaire généré sur le territoire : 60 x 40k€ = 2,4 M€ de CA pour 6 ans

Coûts supplémentaires :

1 ETP complet pour le fonctionnement de la plateforme, soit 65k€ ⇔ différentiel de 15k€ (pris en charge 50% par la Région)

Subventions de tous les chantiers à hauteur de 2000 à 3000€ : 120 -180 000 € sur 6 ans

Adhésion à la SEM régionale de tiers-financement

Quelles ambitions pour Bourges Plus ?

➤ Réduction des consommations énergétiques

LA CRÉATION DE VALEUR LOCALE

... désigne les impacts positifs de cette transition énergétique territoriale sur l'économie locale et par extension sur l'emploi, au-delà des bénéfices environnementaux.

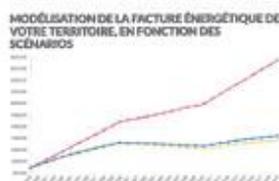


Tableau 85. Rénovation du secteur résidentiel - Production et emplois locaux 2010 et 2016

Rénovation résidentielle	Maison individuelle		Logement collectif		Total du secteur résidentiel	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016
Production M€	858,5	1 077,3	781,9	867,3	1 640,4	1 944,6
Directs	637,0	716,0	481,0	570,0	1 118,0	1 286,0
Indirects	321,5	361,3	250,9	297,3	572,4	658,6
Emplois locaux ETP	7 980	8 710	5 860	6 840	13 840	15 550
Directs	5 550	6 060	4 090	4 710	9 640	10 770
Indirects	2 430	2 650	1 860	2 130	4 290	4 780

FacETe,
Calculez la facture
énergétique de votre
territoire
transitions
AUXILIA

Facture énergétique
annuelle par habitant
Des secteurs en D
= 1867 €



Quelles ambitions pour Bourges Plus ?

➤ Réduction des consommations énergétiques

Option 3 :
Scénario Plan Climat
actuel, augmentation
de l'objectif
Energie'nov

60 rénovations globales /an
soit 360 rénovations d'ici 2026

Impact sur les consommations
énergétique : -9 GWh en 2026,
et effort poursuivi jusqu'en 2030

Diminution consommation
énergie estimée en 2030

- 15 %

Objectif LTECV : - 20%

Coûts supplémentaires :

1,5 ETP complet pour le
fonctionnement de la plateforme,
soit 100k€ ⇔ différentiel de 50k€
(pris en charge 50% par la Région)

Subventions de tous les chantiers à
hauteur de 2000 à 3000€ : 120 à 180
000 €/an

Adhésion à la SEM régionale de
tiers-financement

Chiffre d'affaire
généré sur le
territoire : 60 x
40k€ = 2,4 M€ de
CA annuel

Quelles ambitions pour Bourges Plus ?

➤ Réduction des consommations énergétiques

Option 4 :
Scénario ambitieux /
conforme LETCV

Chiffre d'affaire
généré sur le
territoire : 5 à 8 M€
de CA annuel

Conso. Énergétique cible 2030 :
1913 GWh, conforme **SRADET /
LETCV**
Estimation du nombre de logements
à rénover : **180 à 220 rénovations
par an** au titre d'ENERGIE'NOV

+ action sur l'efficacité énergétique
du mode de chauffage (conversion
chaudières fioul et gaz naturel par
chaudière à condensation ou autre
solution EnR)

Diminution consommation
énergie estimée en 2030

- 18,4% à -20%

Objectif LETCV : - 20%

Coûts supplémentaires :

Coût fonctionnement : 2 à 3
ETP selon le CLER (soit environ
120 à 180k€ (pris en charge à
50%))

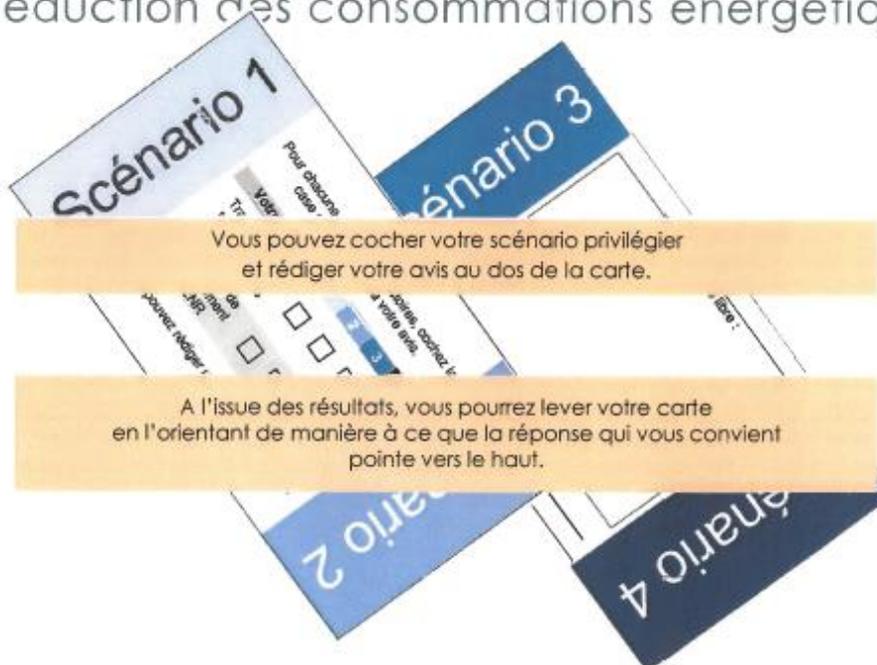
Enveloppe investissement
potentiellement à rehausser,
et à cibler pour maximiser
l'effet levier.

Réinterrogation des plafonds
de la politique d'amélioration
de l'habitat privé et
renforcement de l'action vers
les copropriétés

Mise en place d'une aide
spécifique de Bourges Plus ,
majorée dans le cadre d'une
rénovation globale :
500€/chaudière

Quelles ambitions pour Bourges Plus ?

➤ Réduction des consommations énergétiques

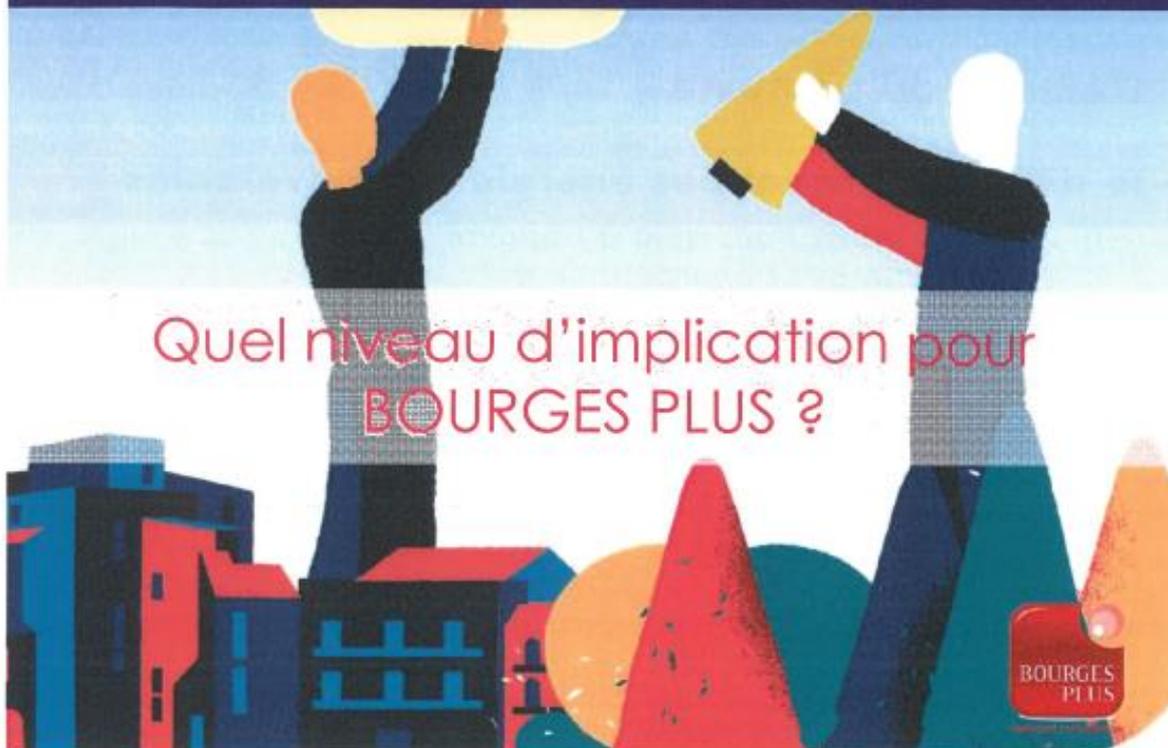


Environ **un tiers des élus du Conseil Communautaire** ont participé à cet atelier de travail. 4 scénarii correspondants à différents niveaux d'ambitions pour **améliorer la maîtrise de la demande en énergie dans le secteur résidentiel** ont été proposés. Plus des deux tiers (78%) des élus présents se sont positionnés sur les deux scénarii les plus ambitieux, et la moitié (50%) sur le scénario le plus ambitieux (qui respecte la réglementation et le SRADDET). Le tableau suivant a pour objet de faire figurer de manière synthétique la traduction opérationnelle de ce positionnement.]

Sujet abordé	Etat actuel	Traduction opérationnelle du débat des élus
Amélioration de l'habitat privé	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ETP pour animer les dispositifs OPAH et OPAH-RU - 360 000€ / an (fonds propres de Bourges Plus) pour accompagner les ménages dans leurs travaux d'isolation, sous conditions de revenus - Sur la période 2018-2023, objectif d'accompagner 286 logements pour l'OPAH, et 50 logements pour l'OPAH-RU → ne permet pas l'atteinte des objectifs réglementaires en termes de diminution de la consommation en énergie du secteur résidentiel. 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue des élections de 2020, réinterroger cette politique dans l'objectif d'accompagner plus de ménages : augmentation du plafond de revenu permettant d'accéder à l'aide de BOURGES PLUS ? ciblage vers les copropriétés ? augmentation de l'enveloppe ? <ul style="list-style-type: none"> - La mise en application de cette réflexion débutera en 2021
ENERGIE'NOV	<ul style="list-style-type: none"> - 1,5 ETP répartis sur différents partenaires - 15 000€/an (fonds propres de Bourges Plus) pour accompagner 5 ménages - Dispositif qui permet un gain énergétique très supérieur au dispositif OPAH/OPAH-RU, sans conditions de ressources - Sur la période 2019-2025, objectif d'accompagner 60 logements → ne permet pas l'atteinte des objectifs réglementaires en termes de diminution de la consommation en énergie du secteur résidentiel. - Aujourd'hui, 2 chantiers accompagnés mais sans engagements de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue des élections de 2020, réinterroger cette action dans l'objectif d'accompagner plus de ménages : augmentation de l'enveloppe? <ul style="list-style-type: none"> - La mise en application de cette réflexion débutera en 2021 - La consolidation technique du dispositif doit permettre une montée en charge progressive du nombre de ménages accompagnés pour atteindre un rythme de croisière en 2026 (180 à 200 logements rénovés/an), avec éventuellement un réajustement des moyens humains pour parvenir à l'objectif
Aide chauffage	<ul style="list-style-type: none"> - 2 358 logements chauffés au fioul sur le territoire de BOURGES PLUS - Aucune aide financière pour le renouvellement de chaudière à l'exception pour les ménages éligibles à l'ANAH. 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue des élections de 2020, étudier les possibilités de partenariat avec GrdF pour accélérer le renouvellement des chaudières fioul par des chaudières Haute Performance Energétique gaz ou à énergie renouvelable. Paramétrer le montant de l'aide pour accompagner la conversion de 40 chaudières par an à partir de 2021 (exemple : 500€/chaudière, conditionné à des travaux d'isolation). <ul style="list-style-type: none"> - La mise en application de cette réflexion débutera en 2021, et correspondra à une conversion de 10% du parc actuellement chauffé au fioul en 2026

**ANNEXE XI – SEMINAIRE DE TRAVAIL
PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT
DES ENERGIES RENOUVELABLES ET
L'EXEMPLARITE DES COMMUNES ET
DE BOURGES PLUS**

Plan Climat-Air-Energie Territorial de Bourges Plus Séminaire de travail – 18 septembre 2019



Quel niveau d'implication pour
BOURGES PLUS ?

Objectifs de cet atelier

Poursuivre le travail entamé le 24 juin, en définissant cette fois le niveau d'ambition de BOURGES PLUS en matière de :

➔ **Développement des énergies renouvelables**

➔ **Exemplarité des communes et de BOURGES PLUS**

Pourquoi ce focus ? → il s'agit de **priorités d'actions** identifiées lors du diagnostic et des différents ateliers de travail organisés. Celles-ci s'inscrivent dans les champs d'actions portés par BOURGES PLUS (habitat, maîtrise de l'énergie, développement économique ...) et nécessitent un arbitrage politique.

Synoptique

- Eléments de contexte

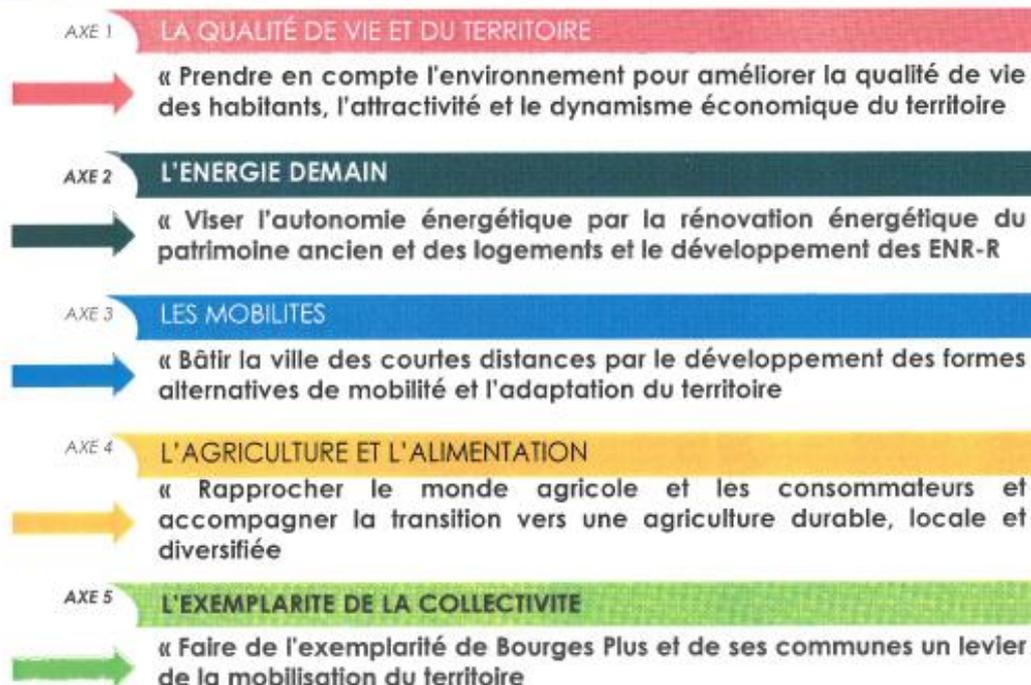
- le développement des énergies renouvelables

- les actions déjà à l'oeuvre
- l'impact énergétique de ces actions
- retour d'expériences d'autres territoires engagés
- quelles ambitions pour BOURGES PLUS ?

-l'exemplarité des collectivités

- proposition d'actions

Le cadre stratégique adopté

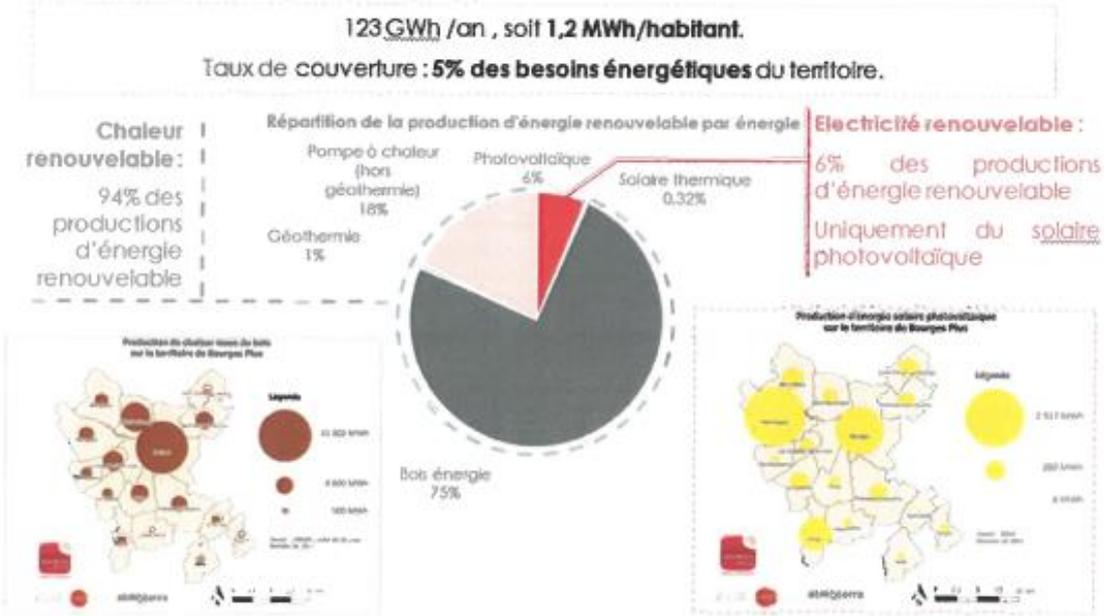


Energies renouvelables

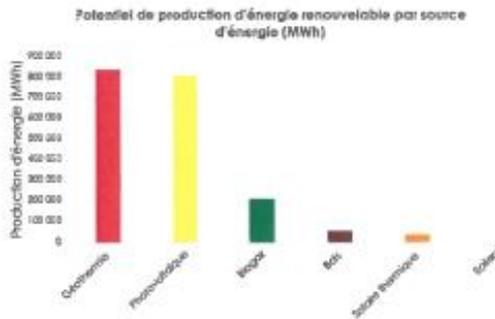
Éléments de diagnostic territorial



Energies renouvelables – l'état des lieux



Energies renouvelables – le potentiel



Potentiel : **1552 GWh d'énergie renouvelable.**

80% de ce potentiel provient de la **géothermie** et du **solaire photovoltaïque.**

Potentiel géothermique

(sur nappe et sur sonde) :

- 843 GWh
- Bourges et St. Doulchard

Potentiel de biogaz :

- 210 GWh
- Intrants issus à 90% des résidus de culture

Potentiel photovoltaïque :

- 403 GWh
- Toitures propices (206 ha)
- Ombrières sur parking des bâtiments commerciaux (26 ha)
- Centrales au sol autour de l'aéroport et sur les sites pollués (119 ha)

Les autres ENR présentent des potentiels faibles

(**bois** : 56 GWh, **solaire thermique**: 40 GWh, **éolien** impossible dans les conditions actuelles).

Etat des lieux et projets ENR

Production ENR en 2015

- Solaire photovoltaïque et thermique** : environ 8,3 GWh/an
- Bois énergie** : environ 91,8 GWh/an (dont le réseau de chaleur de Bourges pour 88 GWh/an environ)
- Géothermie** : environ 0,7 GWh/an
- Pompe à chaleur (hors géothermie)** : environ 21.7 GWh

➔ **TOTAL = 122,5 GWh/an**

Les projets sur le territoire

Solaire

Si tous les projets privés connus aujourd'hui se concrétisent → + **68.4 GWh/an**

Pas de projets publics ou citoyens

Production estimée à 2026 = **76.4 GWh/an**

Biogaz (source GrdF)

Production potentiellement réalisable selon GrdF au regard des projets connus sur BOURGES PLUS = **225 GWh/an** (dont 1 projet public STEP pour 45 GWh/an)

Production estimée à 2026 = **225 GWh/an**

Propositions pour la définition d'une ambition en matière de

➔ Développement des énergies renouvelables



> Scénario 1 : développement tendanciel des ENR



DESRIPTIF

- La collectivité souhaite **laisser au secteur privé** le développement des énergies renouvelables. Sauf cas exceptionnel, la collectivité n'intervient pas dans ce domaine au-delà des missions réglementaires.

NOUVELLES ACTIONS

- Intégrer au PLU(i) des dispositions pour le développement des ENR par les particuliers et entreprises

MOYENS et BENEFICES

- Investissements : très faibles, réduits aux coûts ponctuels sur quelques projets, qui dépendent du type d'énergie renouvelable retenu
- Ingénierie mobilisée : très faible
- Maîtrise du développement des projets : faible
- Recette : fiscalité ENR
- **Taux de couverture ENR en 2030 : 28%**



Retombées économiques de projets-types ordres de grandeur	Eolien	PV sol	Hydro
Puissance	10 MW	5 MWc	500 kW
soit	5 éoliennes de 2 MW	10 ha	70 m de chute 1 m ³ /s
Montant d'investissement (CAPEX)	15 M€	3,3 M€	2,5 M€
Nh équivalent pleine puissance	2500	1300	4000
Production annuelle	25 000 MWh	6500 MWh	2000 MWh
Tarif d'achat (OA/CR)	72 €/MWh	65 €/MWh	100 €/MWh
Chiffre d'affaires annuel	1,8 M€	420 k€	200 k€
Loyer annuel	25 k€	20 k€	5 k€
Charges d'exploitation (OPEX) annuelles	200 k€	50 k€	10 k€
Taxes (IFER, CET) annuelles	100 k€	60 k€	3 k€
Amortissement annuel	750 k€ sur 20 ans	165 k€ sur 20 ans	125 k€ sur 20 ans
Résultat brut (avant impôts)	725 k€	125 k€	57 k€

> Scénario 2 : La collectivité « facilitatrice »



DESCRIPTIF

- La collectivité souhaite **faciliter** le développement des ENR par les acteurs privés (particuliers et professionnels), en leur apportant des **outils** et **informations**.

NOUVELLES ACTIONS

- Intégration au PLUi de règles favorisant le développement des ENR, incluant certaines **obligations de production**
- Réalisation d'un **cadastre solaire** + démarche **d'animation - communication** menée par BOURGES PLUS et ses partenaires (ALEC 18)

MOYENS et BENEFICES

- Investissements** : mesurés et ponctuels (ex: cadastre solaire = environ 15 k€ pour 3 ans). Financement d'actions de communication et animation
- Ingénierie mobilisée** : faible, mobilisation des compétences des partenaires (ALEC, Chambre d'agriculture, ADEME...)
- Maîtrise du développement des projets** : moyenne
- Recette** : fiscalité ENR
- Taux de couverture ENR en 2030** : 28,9%

[puy de dome](#)

[cadastre solaire](#)

> Scénario 3 : La collectivité « actrice »



DESCRIPTIF

- La collectivité souhaite **contribuer activement** au développement des énergies renouvelables, et **s'équiper sur son patrimoine** en tant que consommatrice d'énergie.

NOUVELLES ACTIONS

- Identification des sites (bâtiments, terrains) propices pour le développement des ENR / du solaire PV
- Investissement dans des équipements ENR sur le patrimoine public
- Animation et soutien du développement de projets privés (ex: AAP pour mise à disposition de toitures publiques ou terrains...)

MOYENS et BENEFICES

- Coût fonctionnement** : env. 1 ETP pour conduire ces missions : 65k€/an
- Investissements** : importants
Environ 1200€ HT par étude de faisabilité sur bâtiment public
3 à 4€ TTC/Wc installé (10k€ à 25k€/ équipement)
- Ingénierie mobilisée** : forte
- Maîtrise du développement** : modérée à forte
- Recette** : fiscalité + retour sur investissement grâce aux recettes liées à l'autoconsommation et/ou à la vente
- Taux de couverture ENR en 2030 : 33,3%**



> Scénario 4 : La collectivité « productrice »

DESCRIPTIF

- La collectivité souhaite **maîtriser** le développement des énergies et **investir** pour **bénéficier des retombées économiques directes** des équipements ENR (dividendes issus de la vente d'énergie).

NOUVELLES ACTIONS

- Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'un **société d'investissement dédiée aux EnR** (SAS, SEM etc.), ou pour **intervenir dans la gouvernance et le capital des projets privés** (co-développement)

MOYENS et BENEFICES

- Investissements** : très importants
Coûts précédents +
Etude : 30k€ à 60k€
Participation financière à la société d'investissement ou dans les projets privés en co-développement, en fonction de la nature et du coûts des projets sur lesquels la société décide de se positionner (tour de table classique d'une SEM ENR : 2M€)
- Ingénierie mobilisée** : très importante
- Maîtrise des projets** : très forte
- Recette** : maximisée, les dividendes reçus liés à la vente de l'énergie viennent s'ajouter aux différentes taxes perçues, et permettent de financer de nouveaux projets liés à la transition énergétique (vélo, habitat, énergie etc)
- Taux de couverture ENR en 2030 : > à 33 %**

SEMER
énergie citoyenne et de territoire



Retombées économiques de projets types ordres de grandeur	Eolien	PV sol	Hydro
Puissance	10 MW	5 MWc	500 kW
soit	5 éoliennes de 2 MW	10 ha	70 m de chute 1 m ³ /s
Montant d'investissement (CAPEX)	15 M€	3,3 M€	2,5 M€
Nh équivalent pleine puissance	2500	1300	4000
Production annuelle	25 000 MWh	6500 MWh	2000 MWh
Tarif d'achat (OA/CR)	72 €/MWh	65 €/MWh	100 €/MWh
Chiffre d'affaires annuel	1,8 M€	420 k€	200 k€
Loyer annuel	25 k€	20 k€	5 k€
Charges d'exploitation (OPEX) annuelles	200 k€	50 k€	10 k€
Taxes (IFER, CET) annuelles	100 k€	60 k€	3 k€
Amortissement annuel	750 k€ sur 20 ans	165 k€ sur 20 ans	125 k€ sur 20 ans
Résultat brut (avant impôts)	725 k€	125 k€	57 k€

Quelles ambitions pour Bourges Plus ?

➔ Développement des énergies renouvelables



Propositions pour la définition d'une ambition en matière de

Exemplarité des communes et de BOURGES PLUS



Exemplarité des communes et de BOURGES PLUS

Action 1 Accompagner un projet exemplaire par an

- **Identification d'un projet concret par an (projet d'aménagement, rénovation ou construction etc.)** dont l'exemplarité en termes de transition énergétique et écologique sera affirmée.

- Pour cela, un accompagnement spécifique sera proposé, rassemblant les compétences des services de BOURGES PLUS, et les partenaires financeurs, pour appuyer les élus dans leur objectif.

- L'objectif n'est pas d'être exemplaire sur toutes les cibles environnementales, mais de se donner le temps et les moyens d'étudier la faisabilité de modes de faire innovants

Coût : temps agents.

Ce type de réflexion doit faire ressortir des éléments innovants à mettre en œuvre, susceptibles d'être accompagnés financièrement par les différents appels à projets régulièrement édités par l'europe, le Ministère de l'Ecologie, la Région, l'ADEME etc.

Exemplarité de BOURGES PLUS et des communes

Action 2

Mettre en place un programme de management et de labellisation Cit'Ergie®

[Présentation du dispositif](#)

[exemple de La Rochelle](#)

- Cit'Ergie est un programme qui permet à une collectivité de se doter **d'un cadre interne structurant et challengeant** pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

- La démarche est basée sur un référentiel européen qui touche 6 domaines d'actions:

- La planification territoriale
- Le patrimoine de la collectivité
- L'approvisionnement en eau, énergie et assainissement
- L'organisation interne
- La coopération et la communication.

- Suite à un audit préalable de la collectivité, un programme d'actions est défini. Sa mise en œuvre conditionne l'octroi d'un label européen.

Coût :

- l'accompagnement par un conseiller indépendant Cit'Ergie® : 35 k€HT, à partir de 2021

- Peut être accompagné à 50% par l'ADEME

- conditionne de plus en plus l'accès à des dispositifs de financements de l'ADEME (COT par exemple).

Exemplarité de BOURGES PLUS et des communes

Action 3

Plan de solarisation du patrimoine public

[ville de Bressuire](#)

[école de Keroman](#)

- Identifier les toitures publiques adaptées pour l'accueil de panneaux photovoltaïques et/ou thermiques

- Sélectionner avec les communes et les partenaires financeurs les critères qui permettront de sélectionner les bâtiments concernés (potentiel de production en autoconsommation, orientation, état de la toiture, travaux d'isolations déjà réalisés ou et en projet etc.)

- Réaliser une étude de faisabilité sur les toitures retenues

- Identifier les modalités permettant de poser les panneaux (appel à projets, mise à disposition à des collectifs de citoyens etc.)

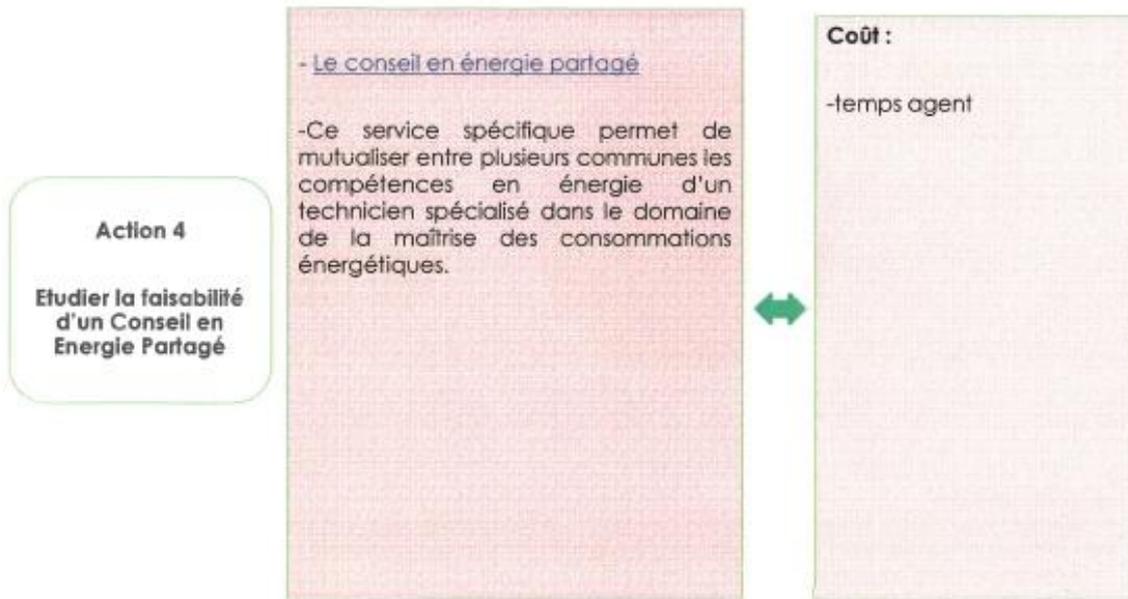
Coût :

- Temps agents pour animer le dispositif

- 25 études de faisabilité réalisées en 6 ans : environ 5 000€ HT/an à partir de 2021.

- coût installation des panneaux pour une école, environ 50 000€

Exemplarité de BOURGES PLUS et des communes



Quelles ambitions pour Bourges Plus ?

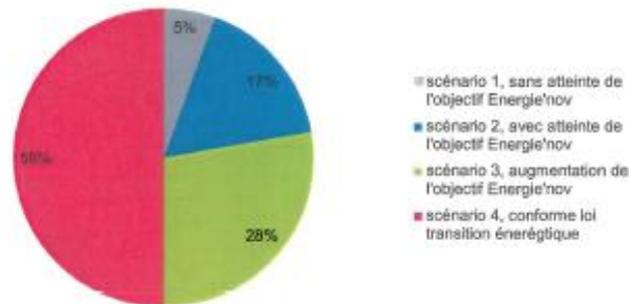
Exemplarité des communes et de BOURGES PLUS



Retour sur l'atelier du 24 juin

Nombre de votants : 18

Répartition des choix



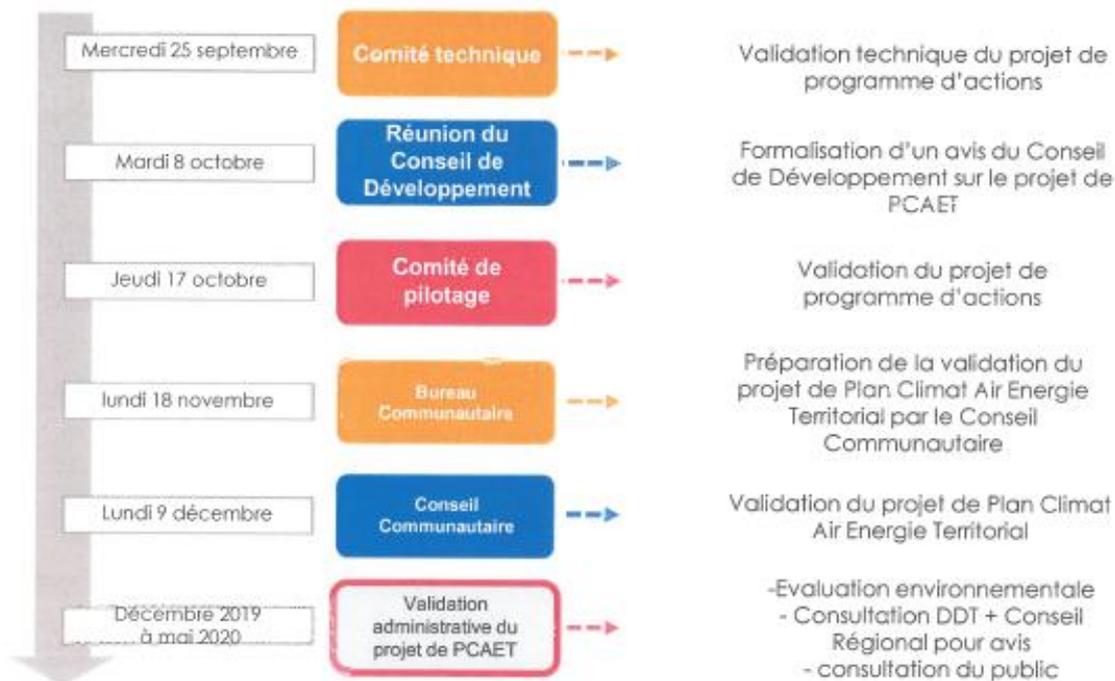
Les commentaires:

- « Mettre une personne, un supplément de financement et faire le bilan pour voir si quelques dossiers sont bien allés jusqu'aux travaux avant de continuer à augmenter les moyens humains »
- « A mettre en place au plus vite ! »
- « Quel impact des 4 scénarii sur le budget de BOURGES PLUS avant de choisir ? »
- « Combien coûtent à BOURGES PLUS les 3 propositions ? »

Retour sur l'atelier du 24 juin

Sujet abordé	Etat actuel	Traduction opérationnelle du débat des élus
<u>Amélioration de l'habitat privé</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ETP pour animer les dispositifs OPAH et OPAH-RU - 360 000€ / an (fonds propres de Bourges Plus) pour accompagner les ménages dans leurs travaux d'isolation, sous conditions de revenus - Sur la période 2018-2023, objectif d'accompagner 286 logements pour l'OPAH, et 50 logements pour l'OPAH-RU → ne permet pas l'atteinte des objectifs réglementaires en termes de diminution de la consommation en énergie du secteur résidentiel. 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue des élections de 2020, réinterroger cette politique dans l'objectif d'accompagner plus de ménages : augmentation du plafond de revenu permettant d'accéder à l'aide de BOURGES PLUS ? ciblage vers les copropriétés ? augmentation de l'enveloppe ? - La mise en application de cette réflexion débutera en 2021
<u>ENERGIE'NOV</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 1,5 ETP répartis sur différents partenaires - 15 000€/an (fonds propres de Bourges Plus) pour accompagner 5 ménages - Dispositif qui permet un gain énergétique très supérieur au dispositif OPAH/OPAH-RU, sans conditions de ressource; - Sur la période 2019-2025, objectif d'accompagner 60 logements → ne permet pas l'atteinte des objectifs réglementaires en termes de diminution de la consommation en énergie du secteur résidentiel. - Aujourd'hui, 2 chantiers accompagnés mais sans engagements de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue des élections de 2020, réinterroger cette action dans l'objectif d'accompagner plus de ménages : augmentation de l'enveloppe? - La mise en application de cette réflexion débutera en 2021. - La consolidation technique du dispositif doit permettre une montée en charge progressive du nombre de ménages accompagnés pour atteindre un rythme de croisière en 2026 (180 à 200 logements rénovés/an), avec éventuellement un réajustement des moyens humains pour parvenir à l'objectif
<u>Aide chauffage</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 358 logements chauffés au fioul sur le territoire de BOURGES PLUS - Aucune aide financière pour le renouvellement de chaudière à l'exception pour les ménages éligibles à l'ANAH. 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue des élections de 2020, étudier les possibilités de partenariat avec GrDF pour accélérer le renouvellement des chaudières fioul par des chaudières Haute Performance Energétique gaz ou à énergie renouvelable. Paramétrer le montant de l'aide pour accompagner la conversion de 40 chaudières par an à partir de 2021 (exemple : 500€/chaudière, conditionné à des travaux d'isolation). - La mise en application de cette réflexion débutera en 2021, et correspondra à une conversion de 10% du parc actuellement chauffé au fioul en 2026

Les étapes pour approuver le Plan Climat



Plan Climat-Air-Energie Territorial de Bourges Plus Atelier de travail – 24 juin 2019



Synthèse et bilan des échanges survenus lors du séminaire de travail dédié au Plan Climat, organisé le 18 septembre 2019 avec les élus communautaires

Le séminaire s'est déroulé dans de très bonnes conditions, plusieurs élus ont fait part de la qualité pédagogique, de la variété des supports et de l'effort fait pour une présentation simple, « non technique ».

La liste des élus présents est annexée à ce compte-rendu.

SYNTHESE DES ECHANGES

☞ Pour la partie relative au développement des énergies renouvelables

Les points essentiels qui ont fait l'objet de remarques, questions, sont les suivants :

- **Géothermie** :

Les compléments apportés sur la stratégie proposée en matière de géothermie sont: une production très peu présente sur le territoire et donc un manque de références locales (projet d'entreprise connu : SECOTOOLS), le scénario 1 prévoit une augmentation suivant la tendance actuelle avec une production de 4 GWh en 2026. Le scénario 3 et 4 prévoit une augmentation de 7 Gwh par an soit 50 GWh en 2026.

La collectivité pourrait être identifiée comme acteur relai et rencontrer les acteurs s'interrogeant sur des projets pour les mettre en contact avec le référent technique au niveau régional puis suivre l'avancée des projets pour disposer d'exemples locaux (géothermie ...). Le solaire pourrait faire l'objet de projets communaux.

- **Solaire** :

Des interrogations sur l'ambition du PLUI avec des obligations uniquement à partir de 1000 m² de surfaces bâties et sur le niveau de l'ensoleillement dans le Cher. Réponse : celui-ci est amplement suffisant pour une production d'autant plus que les panneaux ont gagné en efficacité.

- **Méthanisation** :

Des interrogations ont été soulevées sur les risques de ralentissement dans l'émergence de nouveaux projets si les prix de rachat du méthane baissaient comme cela semble se présager. Pour le moment, aucun signe de ralentissement et cette filière, au vu du nombre de projets annoncés, semble rester très rentable.

Un point de vigilance est soulevé : éviter que des terres agricoles soient utilisées à l'unique fin d'alimenter les méthaniseurs.

☞ Pour la partie relative à l'exemplarité des communes et de BOURGES PLUS

- **Action 2 Cit'ergie**

Les conseillers qui accompagnent la démarche sont des bureaux d'études privés.
Le label est un label européen porté en France par l'ADEME.

- **Action 3 Solarisation du patrimoine public**

L'action porte sur la réalisation d'études de faisabilité, le choix du portage financier de l'investissement serait à déterminer par chaque commune. Portage par la commune ? Des entreprises ? Les habitants ? Financement Bourges Plus ?

- **Action 4 Conseillers en Energie partagée**

Le SDE18 porte des conseillers en énergie partagée également. L'action 4 pourrait être portée par le SDE 18 ou Bourges Plus, le SDE 18 estimant que 2 à 3 CEP seraient nécessaires pour le territoire de Bourges Plus.

- **Questions transversales**

Quel coût de chaque action ? Il n'est pas possible en l'état actuel de le donner, l'estimation dépendant de trop de facteurs : complexité des projets, nombre, possibilité pour certains agents de prendre en charge certains dossiers dans le cadre de leurs missions actuelles.

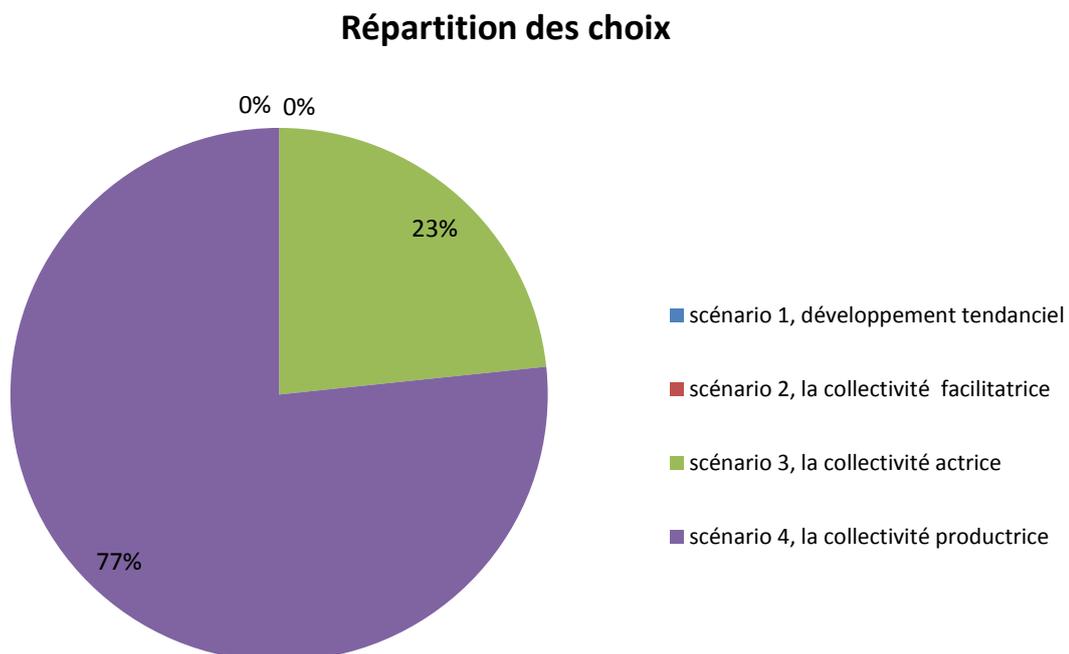
Quel rôle de l'ALEC ? Une étude est en cours pour redéfinir le champ d'action de l'ALEC qui va donner notamment lieu au recrutement d'un(e) directeur (rice) afin que de nouvelles missions puissent être prises en charge.

BILAN DES CHOIX DES PARTICIPANTS (30 élus votants)

☞ Pour la partie relative au développement des énergies renouvelables

Les élus présents ont eu la possibilité de manifester leur préférence sur l'ambition à décliner dans le programme d'actions du plan climat, en termes de développement des énergies renouvelables. Le « vote » s'est déroulé après la présentation des scénarii et à l'issue d'un débat.

La figure suivante résume le positionnement des élus :

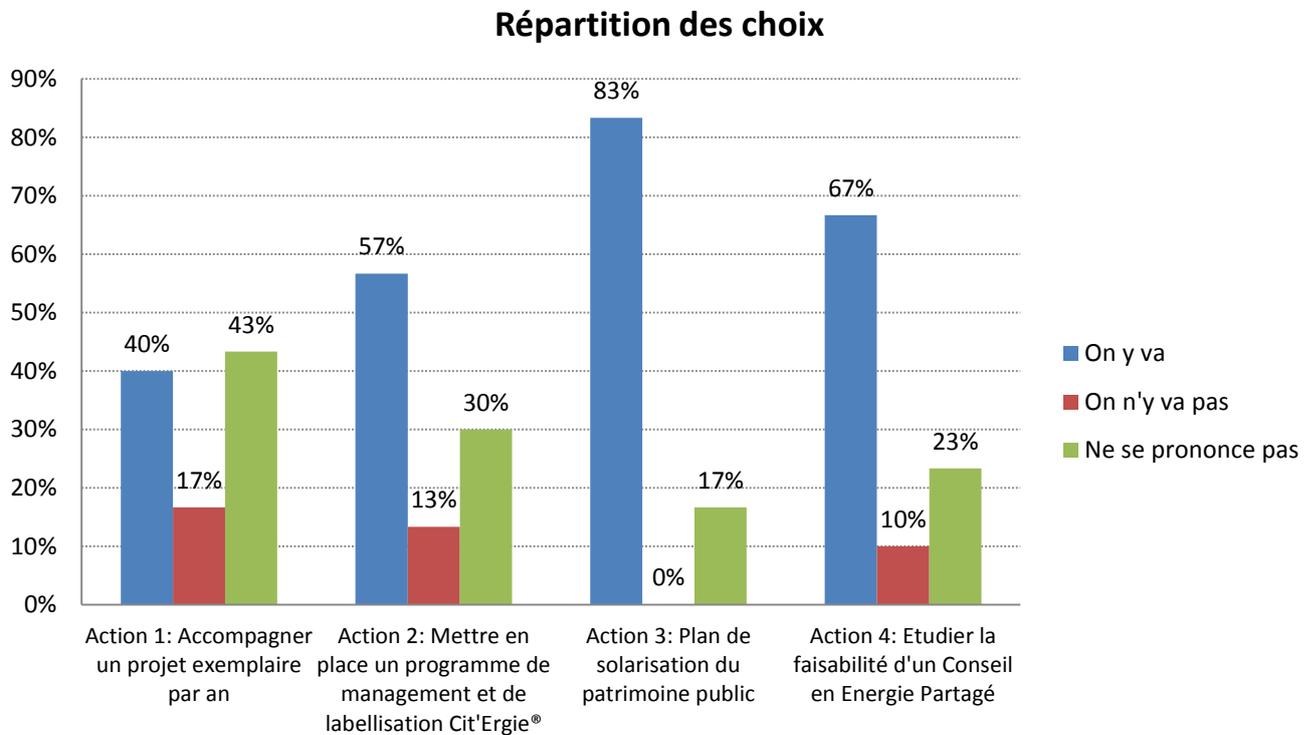


Les élus se sont tous positionnés sur les deux scénarii les plus ambitieux, plus des deux-tiers souhaitant décliner concrètement l'ambition maximale.

☞ Pour la partie relative à l'exemplarité des communes et de BOURGES PLUS

Les élus présents ont eu la possibilité de manifester leur préférence sur les actions à mettre en œuvre pour renforcer l'exemplarité des communes et de BOURGES PLUS. Le « vote » s'est déroulé suite à la présentation de ces actions et à l'issue d'un débat.

Le graphique ci-dessous résume le positionnement des élus :



Il est pris comme hypothèse qu'une action est retenue à partir du moment où plus de la moitié des élus se sont clairement prononcés en faveur du projet (« On y va »).

Action 1 : Les élus ne souhaitent pas mettre en œuvre cette action. **Cette action ne sera donc pas retenue dans le projet de programme d'actions du plan climat.**

Action 2 : Les élus souhaitent mettre en œuvre cette action, c'est-à-dire engager l'Agglomération dans un processus de labellisation Cit'ergie. **Cette action sera donc inscrite dans le projet de programme d'actions qui sera soumis au vote définitif des élus le 18 novembre (pour le Bureau Communautaire) et le 9 décembre (pour le Conseil Communautaire).**

Action 3 : Les élus souhaitent très majoritairement lancer un plan de solarisation de leur patrimoine public. **Cette action sera donc inscrite dans le projet de programme d'actions qui sera soumis au vote définitif des élus le 18 novembre (pour le Bureau Communautaire) et le 9 décembre (pour le Conseil Communautaire).**

Action 4 : les élus souhaitent majoritairement étudier la faisabilité d'un Conseil en Energie Partagé. **Cette action sera donc inscrite dans le projet de programme d'actions qui sera soumis au vote définitif des élus le 18 novembre (pour le Bureau Communautaire) et le 9 décembre (pour le Conseil Communautaire).**

☞ Les commentaires écrits par les élus sur les bulletins de « vote »

<i>"C'est un sujet qui mériterait d'être construit avec la population. Beau travail des services. Merci"</i>
<i>"Soyons ambitieux pour notre territoire"</i>
<i>"Enjeu de préservation des terres agricoles malgré le déploiement du photovoltaïque"</i>
<i>"Potentiel géothermie à appuyer et à <u>systématiser</u> sur les constructions neuves"</i>
<i>"Valoriser les terrains pollués par du photovoltaïque"</i>
<i>"Réduire les dimensions de toitures avec obligation panneaux photovoltaïques"</i>
<i>"Exemplarité pour photovoltaïque: encourager les collectivités à être maître d'ouvrage"</i>
<i>"Pour une petite commune, favorable à l'énergie partagée"</i>
<i>"Oui pour développer les énergies renouvelables et montrer l'exemple, investir. Mais attention, à partir d'une bonne idée, on peut concevoir un mauvais projet. On peut décrire le projet Smartmagne hélas."</i>
<i>"Si l'on veut être ambitieux, il faut choisir les 4 actions envisageables cependant il faut aussi obéir aux contraintes financières ..."</i>
<i>"Etre acteur, oui sans aucun doute. Producteur ? Est-ce que ça vaut le "coût"? En investissement puis en fonctionnement, maintenance..."</i>
<i>"Le CEP de l'ADEME ne m'a pas convaincu"</i>
<i>"Notre Agglo doit être ambitieuse et montrer à nos concitoyens l'exemplarité de nos actions."</i>
<i>"La facture énergétique est un poste financier important pour les ménages!! (voir ménage en difficulté)"</i>
<i>"Nous devons mener nos actions conjointement, Habitat/énergie/Air"</i>
<i>"Projet éolien en cours. Stade réunion publique."</i>
<i>"il faut être volontariste. Nous n'avons pas le choix"</i>
<i>"Il faudrait que toutes les nouvelles constructions soient avec des panneaux solaires !"</i>
<i>"Action 1: Accompagner un projet exemplaire par an → pas assez ambitieux"</i>

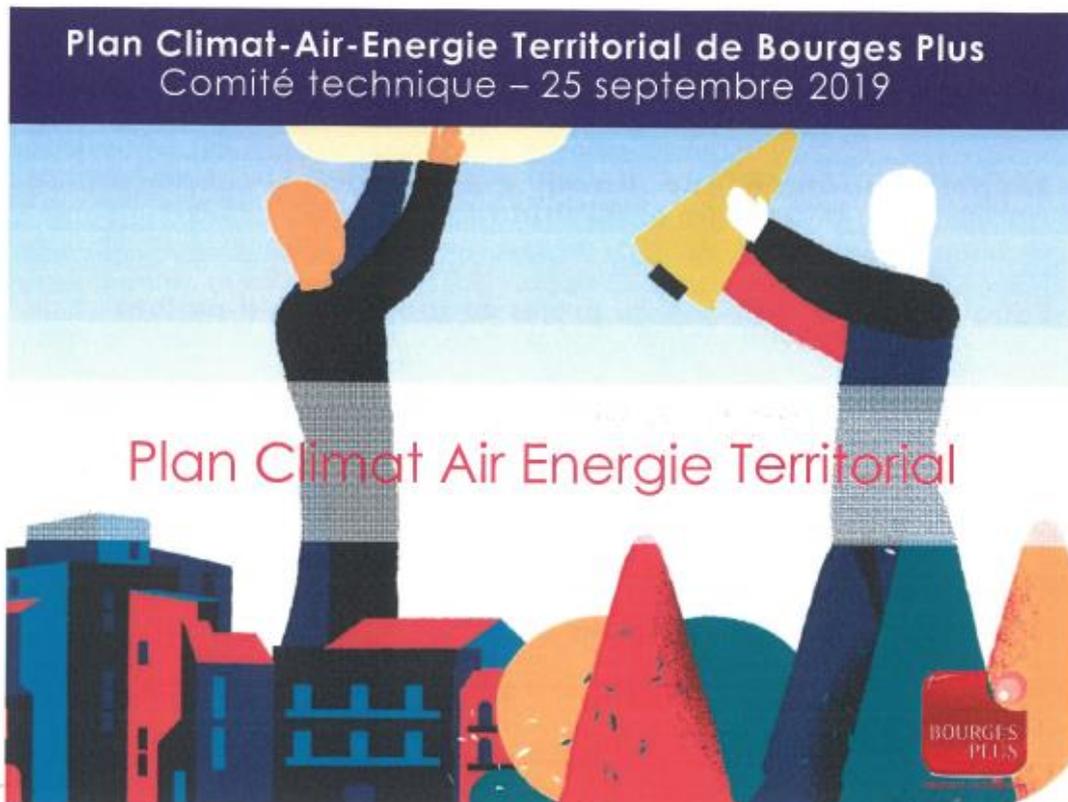


Plan Climat Air Energie Territorial
Séminaire de travail
Le mercredi 18 septembre 2019



COMITE DE PILOTAGE			
Prénom	NOM	Structure	Signature
Barnard	Pillot	Bourges Plus	
Sénéchuk	BERGERAULT	B+	
Samuelle	SERRER	B+	
AMEZARD	Chopin	B+	
Robbe	Beccin	B+	
MICHEL	Marcelle	B+	Michel
LYLIAN	LASNIER	B+	
Alain	NAZE	B+	Alain
Théo Paul	CARRÉ	B+	Paul
Jaqueline	PORTIER	St Just	
Gouine	LEFEBVRE	Isoly	
Romain	DANIER	B+RS+	
Gérald	FRANCA	B+	
CORBIGNON	Réine	St Germain du Lag	
VANNIEUXENHOLZE	Sophie	Vainie Bourges	
Modile	SVABEK	Vainie Bourges	
Geneviève	LANCELOT	B+rs	
Mélanie	Eric	B+	
Fenelle	Valonique	D+k cher	
Félix	Isabelle	Bourges Plus	
Hugo	LEFELLE	Bourges +	
Agnes	Simone	Bourges +	
Paigali	BESSARD	Bourges	

ANNEXE XII – COMITE TECHNIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2019



Objectifs

- **Valider techniquement** le projet de programme d'actions
- **Valider les objectifs** de diminution des consommations et de développement des énergies renouvelables
- **Finaliser** le livret de synthèse

Synoptique

- **Rappel des étapes de travail** qui se sont succédé depuis l'adoption du diagnostic et de la stratégie
- Echanges sur le contenu du **projet de programme d'actions**
- Les enseignements de **l'évaluation environnementale stratégique**
- **Echanges autour des objectifs** de diminution des consommations et de production des énergies renouvelables
- Travail sur le **livret de synthèse**
- **La suite** du projet

Rappel des étapes de travail

- AXE 1 LA QUALITÉ DE VIE ET DU TERRITOIRE**
« Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire »
- AXE 2 L'ENERGIE DEMAIN**
« Viser l'autonomie énergétique par la rénovation énergétique du patrimoine ancien et des logements et le développement des ENR »
- AXE 3 LES MOBILITES**
« Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilité et l'adaptation du territoire »
- AXE 4 L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION**
« Rapprocher le monde agricole et les consommateurs et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée »
- AXE 5 L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE**
« Faire de l'exemplarité de Bourges Plus et de ses communes un levier de la mobilisation du territoire »

Rappel des étapes de travail



Le projet de programme d'actions

Fiche-action 4.3

Titre de l'opération: Prise en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et la durabilité économique du territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL : LUTR contre la pollution atmosphérique, sécurité et confort

Objectifs réglementaires/concertés:

Estimation des impacts:

Statut/indicateurs: 0 044/ve

Contexte et enjeux:

Les conséquences de l'usage d'éclairage artificiel ne se limitent pas à l'observation de ciel étoilé ou à un gaspillage énergétique parfois considérable. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système prédateurs, perturbations des cycles de reproduction, des migrations...).

Dès lors, la mise en place de mesures destinées à optimiser l'éclairage (restriction sur certains créneaux horaires, détection de présence etc...) doit être privilégiée.

N°	Intitulé de l'opération	Porteur	Partenaires	Calendrier de mise en œuvre	Objectifs	Indicateurs	Budget prévisionnel
1.1.1	Définir et suivre l'application des règles d'orientation relatives du Règlement Local de Publicité	BOURGES PLUS	Les entreprises, les artisans	2018-2020	Les publicités, préenseignes et enseignes lumineuses et les bâtiments non résidentiels	Séduire les habitants lumineux et les consommateurs d'énergie	
1.1.2	Optimiser l'éclairage public	Les communes	SRU 18 pour les collectivités adhérentes	2018-2020	Les points d'éclairage publics résidentiels et / ou non résidentiels	Séduire les habitants lumineux et les consommateurs d'énergie	

Les indicateurs:

- N de luminaires optimisés par (sur le parc total)

Le projet de programme d'actions

Axe stratégique 1: Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et la dynamique économique du territoire

Objectif 1: Lutter contre les pollutions lumineuses, nocturnes et résiduelles

Le pari d'éclairage public présente un vaste potentiel de réduction des nuisances lumineuses grâce notamment à :

- L'utilisation d'une lumière mieux orientée vers les zones à éclairer ;
- La mise en place de systèmes de gradation de la lumière, qui permettent d'adapter la quantité de lumière émise au besoin réel, et d'ajuster l'intensité d'éclairage en pleine nuit dans certaines zones.

1.1.1. Définir et valider l'application des règles d'éclairage extérieur de Règlement Local de Publicité

Afin de réduire les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie électrique, l'éclairage nocturne des publicités, péroratives et enseignes lumineuses des bâtiments non résidentiels sera limité entre 23h et 7h du matin, ce qui est plus ambitieux que le règlement réglementaire actuel entre 23h et 06h.

Pour cela, une règle spécifique sera inscrite dans le Règlement Local de Publicité qui est l'outil de planification de l'affichage publicitaire de territoire intercommunal. Un comité d'évaluation sera également créé aux entreprises pour les informer du contenu de la loi et le mettre, et du Règlement Local de Publicité.

Les objectifs de l'opération

- Réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

1.1.2. Définir l'éclairage public

Depuis fin 13 avril 2023, la mise en le marché des lampes à spectre de mercurie (autres than) est interdite. Cependant, des modèles moins d'éclairage sont toujours équipés de ces sources lumineuses, notamment les modèles très économes.

La mise en œuvre de ces installations par l'emploi de luminaires adaptés (technologie LED), permet :

- De réduire d'environ 50 % la consommation d'énergie ;
- De garantir un éclairage de qualité, adapté à l'usage ;
- De limiter la pollution lumineuse par l'emploi de luminaires adaptés.

Les objectifs de l'opération

- Diminuer la consommation d'énergie de l'éclairage public, et donc la facture énergétique annuelle
- Prévenir, réduire, limiter les nuisances lumineuses

Enjeux opérationnels

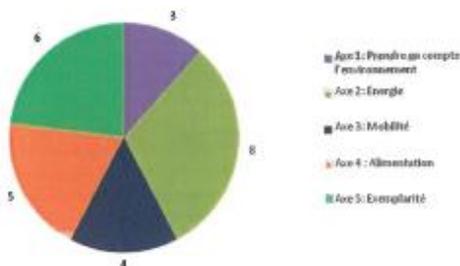
En 2024, 9 000 points lumineux vétustes sont recensés sur le territoire du SCIRMS PLUS, correspondant à une consommation énergétique estimée à environ 4 GWh/an.

Estimation d'énergie utilisée par an en GWh	Appelation Inter 2024 des luminaires rétroscintillants	Appelation Inter 2024 des luminaires rétroscintillants
1,3	1	2

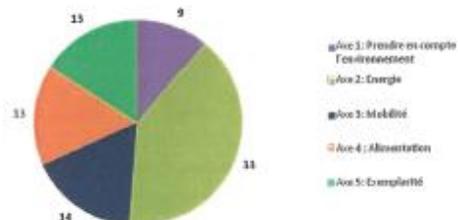
Le projet de programme d'actions

- 26 fiches-actions, 82 opérations

Nombre de fiche-action par axe stratégique

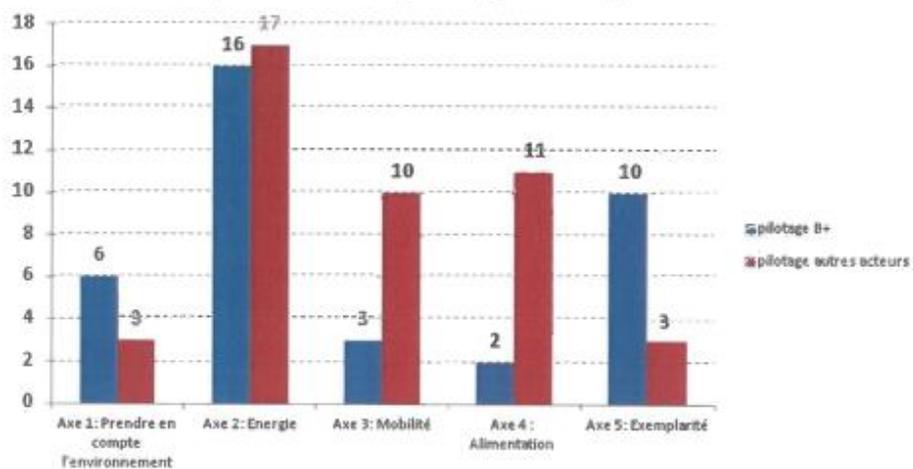


Nombre d'opération par axe stratégique



Le projet de programme d'actions

Répartition du pilotage des opérations



Le projet de programme d'actions



L'évaluation environnementale stratégique

- les principaux enseignements
- analyse des impacts des opérations

Le projet de programme d'actions et l'EES



Les objectifs du PCAET

- sur la diminution de la consommation en énergie

	Diagnostic		Objectifs de maîtrise des consommations énergétiques			
	Emissions GES en TqgCO ₂	Consommations énergétiques finales en GWh	Consommation d'énergétique finales en 2025 en GWh	Consommation d'énergétique finales en 2030 en GWh	Consommation d'énergétique finales en 2035-31 en GWh (Facultatif)	Consommation d'énergétique finales en 2050 en GWh
résidentiel	113789,4	556,197	522,57	461,1	396,1	417,4
Tertiaire	98004,3	518,553	507,13	478,55	404,25	276,55
Transport routier	161832,9	638,552	567,9	536,552	484,552	289,95
Autres transports	1245,8	15,95	15,95	15,95	15,95	15,95
Agriculture	34224,6	40,794	39,34	37,89	36,14	30,71
Déchets	4309,7	0	0	0	0	0
industrie hors branche énergie	58875,1	222,086	217,22	205,14	196,63	188,38
industrie branche énergie	2992,7	0	0	0	0	0
Année de comptabilisation	2012	2012				

Les objectifs du PCAET

- sur la diminution de la consommation en énergie

	Diagnostic		Objectifs de maîtrise des consommations énergétiques			
	Emissions GES en TqgCO ₂	Consommations énergétiques finales en GWh	Evolution consommation d'énergétique finales en 2025 en %	Evolution consommation d'énergétique finales en 2030 en %	Evolution consommation d'énergétique finales en 2035-31 en % (Facultatif)	Evolution consommation d'énergétique finales en 2050 en %
résidentiel	113789,4	556,197	-5,5%	-10,0%	-16,7%	-35,4%
Tertiaire	98004,3	518,553	-2,2%	-7,7%	-22,0%	-46,7%
Transport routier	161832,9	638,552	-11,1%	-16,0%	-27,1%	-57,7%
Autres transports	1245,8	15,95	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Agriculture	34224,6	40,794	-2,2%	-7,6%	-11,4%	-24,0%
Déchets	4309,7	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
industrie hors branche énergie	58875,1	222,086	-2,2%	-7,6%	-11,4%	-24,2%
industrie branche énergie	2992,7	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Année de comptabilisation	2012	2012				

Les objectifs du PCAET

- sur la diminution de la consommation en énergie totale du territoire

Consommation énergie finale 2012	Consommation énergie finale 2026	Consommation énergie finale 2030	Consommation énergie finale 2050
2392 GWh/an	2134.98 GWh/an	1913.6 GWh/an	1379.24 GWh/an
	- 10.7%	- 20%	- 42.3%

Les objectifs du PCAET

- sur la production des énergies renouvelables

Filière de production		Diagnostic	
		Production des EnR	Année de comptabilisation
Electricité (en MWh)	Eolien terrestre	0	2015
	Solaire photovoltaïque	8023	2015
	Solaire thermodynamique	0	2009
	Hydraulique	0	2015
	Biomasse solide	0	2015
	Biogaz	0	2015
	Géothermie	/	/
Chaleur (en MWh)	Biomasse solide	91846	2015
	Pompes à chaleur	21800	2015
	Géothermie	730	2015
	Solaire thermique	390	2009
	Biogaz	0	2015
Biométhane (en MWh)		/	/
Biocarburants (en MWh)		/	/

Taux de couverture de la consommation énergétique par les EnR en 2015 = 5%

Les objectifs du PCAET

- sur la production des énergies renouvelables

Filière de production		Production des ENR			
		Objectifs 2021	Objectifs 2025	Objectifs 2050-51 (Facultatif)	Objectifs 2050
Électricité (en MWh)	Eolien terrestre	0	0	0	0
	Solaire photovoltaïque	9 950	111 630	110 550	210 410
	Solaire thermodynamique	0	0	0	0
	Hydroélectrique	0	0	0	0
	Biomasse solide	0	0	0	0
	Biogaz	0	0	0	0
	Geothermie	0	0	0	0
Chaleur (en MWh)	Biomasse solide	135 940	165 330	218 240	218 240
	Pompes à chaleur	/	/	/	/
	Geothermie	910	44 680	73 880	130 030
	Solaire thermique	460	651	660	1 040
	Biogaz	112 500	225 000	225 000	225 000
Biométhane (en MWh)		/	/	/	/
Biocarburants (en MWh)		/	/	/	/

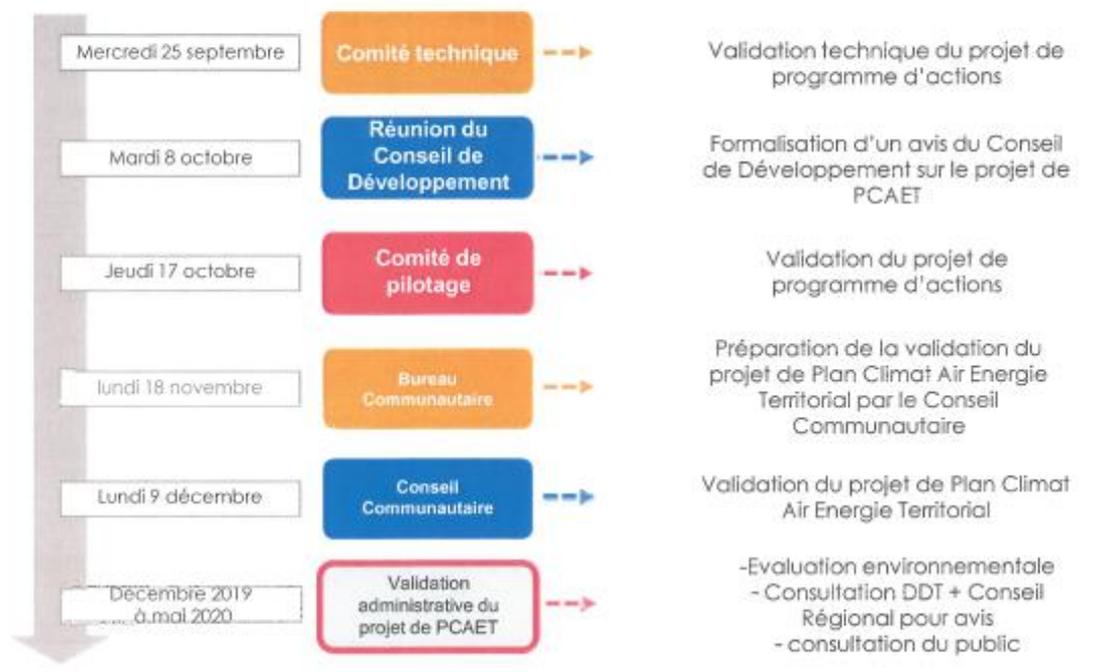
Taux de couverture de la consommation énergétique par les EnR

11.44%	25.63%	33.3%	56.9%
--------	--------	-------	-------

Finalisation du livret de synthèse



Les étapes pour approuver le Plan Climat



Plan Climat-Air-Energie Territorial de Bourges Plus Atelier de travail – 24 juin 2019



Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de BOURGES

Compte-rendu du comité technique qui s'est déroulé le mercredi 25 septembre 2019

Personnes présentes : voir liste de présence annexée

Pièce-jointe : le support de présentation

Dans la continuité des travaux et des réflexions liés à la construction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le comité technique associé au projet s'est réuni le mercredi 25 septembre 2019 pour :

- Valider techniquement le projet de programme d'actions ;
- Valider les objectifs de diminution des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables ;
- Finaliser un livret de synthèse.

Les principaux échanges survenus lors de cette réunion sont mentionnés ci-après :

- **Opération 1.1.2 :**
 - Mentionner le PETR parmi les partenaires. En effet, cette nouvelle structure porte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui régit aussi l'occupation des sols, et précise notamment les dynamiques en termes de revitalisation de centres-villes, de centres-bourgs et de développement des périphéries commerciales.
 - La question est posée de l'articulation de cette fiche-action avec l'objectif de limitation de l'étalement urbain poursuivi par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Il est répondu que le PCAET n'a pas pour vocation de refaire les débats qui se sont déjà déroulés dans d'autres projets. Néanmoins, les résultats de ces débats sont pris en compte par le PCAET. En ce qui concerne la limitation de l'étalement urbain, une mention est inscrite au sein de l'évaluation environnementale stratégique du plan climat. Après avoir lu cette mention, il est décidé de l'intégrer à cette fiche-action, pour rappeler l'action positive du PLUi.

- **Opération 1.2.2**
 - La priorité d'informer le grand public et les décideurs des projets de méthanisation est une priorité de nouveau affirmée par la Chambre d'Agriculture. C'est dorénavant une condition non négociable imposée aux porteurs de projets souhaitant bénéficier de l'expertise de la Chambre d'Agriculture.
 - Face aux difficultés rencontrées localement par le manque d'informations lié au développement des projets de méthanisations, la Direction Départementale des Territoires du Cher (DDT) a mis en place un groupe stratégique constitué par toutes les parties prenantes (et donc les élus locaux concernés) pour faciliter / accompagner l'acceptabilité locale de ces projets.

- **Opération 1.2.5**
 - Le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges serait un pilote à ajouter.

- **Opération 1.3.1**
 - L'Office du Commerce et de l'Artisanat de Bourges (OCAB) est un partenaire à ajouter. Il peut jouer un rôle pertinent de relais pour rappeler la réglementation.

A ce stade de la réunion, une visio-conférence a débuté avec la société ATMOTERRA, qui accompagne BOURGES PLUS dans l'évaluation environnementale stratégique (EES) du plan climat. Après avoir rappelé les objectifs et les attendus de cette démarche réglementaire, les principaux points de vigilance résultants de l'EES ont été exposés :

- Le projet de programme d'actions a globalement un **impact positif** sur les différentes composantes environnementales étudiées.

- Le **manque d'actions en lien avec l'adaptation au changement climatique** a été mis en avant, en particulier sur la question de la gestion quantitative de la ressource en eau. Ce constat est logique puisqu'un des partis pris de l'étude est de se concentrer sur le volet « atténuation des émissions de gaz à effet de serre ». Le projet de programme d'actions du PCAET comporte d'ailleurs le lancement d'une étude spécifique, destinée à combler les lacunes sur ce sujet en construisant une politique territoriale d'adaptation au changement climatique.

La Chambre d'Agriculture a précisé qu'il était compliqué de flécher des actions dédiées à cet enjeu dans le cadre du PCAET de BOURGES PLUS, sachant que cette thématique relève d'une logique d'action et de réflexion plus large que le seul périmètre de la Communauté d'agglomération, en l'occurrence le bassin versant. Plusieurs projets et acteurs sont cités : le SAGE, le syndicat d'eau, le contrat global piloté par la Chambre d'Agriculture. Ce seront autant d'acteurs à mobiliser dans le cadre de l'étude qui portera sur l'adaptation du territoire au changement climatique.

- Le PCAET doit aussi viser l'amélioration de la qualité de l'air. Le projet de PCAET présenté, même s'il ne présente pas d'opérations visant directement cet objectif, est plutôt favorable à une amélioration grâce aux impacts indirects et les co-bénéfices des opérations indiquées. La vigilance est attirée sur la question de la **gestion de l'ammoniac (NH3)**. La Chambre d'Agriculture confirme que cette vigilance rejoint les réflexions en cours.

- Le dernier point de vigilance concerne la méthanisation, en particulier sur **l'origine des intrants et le devenir des boues /digestats**. Les plans d'épandages sont cohérents, mais non suffisants. L'enfouissement rapide du digestat, dans les 4 heures qui suivent l'épandage, permet d'éviter 75% des émissions. La question est posée de la manière de procéder pour enfouir le digestat sur des cultures en place.

Le cours normal de la réunion a ensuite repris.

- **Fiche-Action 2.1**

- Le sujet des matériaux biosourcés est abordé. Bien qu'une fiche-action dédiée (2.5) à leur développement et promotion existe, il pourrait être pertinent de les intégrer systématiquement dans toutes les opérations de cette fiche-action. Il est proposé de rédiger une formulation en ce sens qui sera placée dans le chapeau introductif située page 17.

- **Opération 2.2.2**

- Comme déjà évoqué lors de l'atelier d'approfondissement consacré au développement des énergies renouvelables, la Chambre d'Agriculture affirme son opposition aux projets de centrales solaires au sol sur du foncier agricole. Il est précisé que cette opération concerne les sites industriels pollués, auxquels on peut ajouter le foncier situé autour des pistes de l'aéroport de Bourges, situé dans son enceinte.

- Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher présente son adhésion récente à la SEM EnR Centre val de Loire, qu'il conviendrait d'ajouter aux partenaires potentiels. En effet, l'adhésion du SDE 18 permet aux communes et EPCI du territoire de bénéficier d'un accompagnement de la SEM EnR pour des études de faisabilité, et toutes autres réflexions en lien avec le développement des énergies renouvelables.

- **Opération 2.4.1**

- La question de l'exonération de taxe foncière en contrepartie de la réalisation de travaux de rénovation énergétique est posée. Cet outil n'est pas ressorti lors du processus de

concertation et de construction du PCAET. Il est donc délicat de la mentionner à ce stade. Par contre, il sera abordé l'année prochaine, lors du requestionnement prévu de la politique d'amélioration de l'habitat privé.

Afin de garantir la fin de la réunion dans le délai imparti, le mode d'animation de la réunion a dû s'adapter car l'examen fiche-action par fiche-action s'est révélé très chronophage. Des remarques générales ont donc été sollicitées, sachant **qu'un délai de quelques jours est laissé aux membres du comité technique qui souhaiteraient faire un retour à posteriori par courriel.**

- La Chambre d'Agriculture fait remarquer que le développement de la filière bois-énergie n'est pas très visible, alors que des actions locales de stimulation de la consommation du bois-énergie sont en cours. Le dispositif du COT EnR est mentionné. Des fonds FEDER vont venir abonder cette enveloppe financière dédiée au développement des énergies renouvelables thermiques. D'une durée limitée, ce dispositif ne pourra pas être reconduit si les objectifs fixés ne sont pas atteints. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), cop-pilote du dispositif, précise que plusieurs groupes de travail seront prochainement mis en place pour faciliter l'identification des projets éligibles, accompagner les porteurs de projets et faire connaître le COT Enr (organisation d'une conférence des financeurs).

Effectivement, il n'y a pas d'opérations dédiées au développement de la filière bois-énergie. Il est donc proposé d'en ajouter une, qui pourrait s'intituler « Identifier les actions à mettre en place pour stimuler la consommation de bois-énergie ». **La Chambre d'Agriculture et le PETR sont volontaires pour co-piloter cette opération. Ils feront parvenir une proposition de formulation et de contenu très prochainement pour pouvoir l'intégrer au projet de PCAET.**

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat met en évidence le manque de référence au cheminement piéton dans les fiches-actions relatives à la mobilité. Il est proposé d'ajouter une rédaction en ce sens, qui se situera dans le chapeau introductif de la fiche-action 3.3 (page 58).

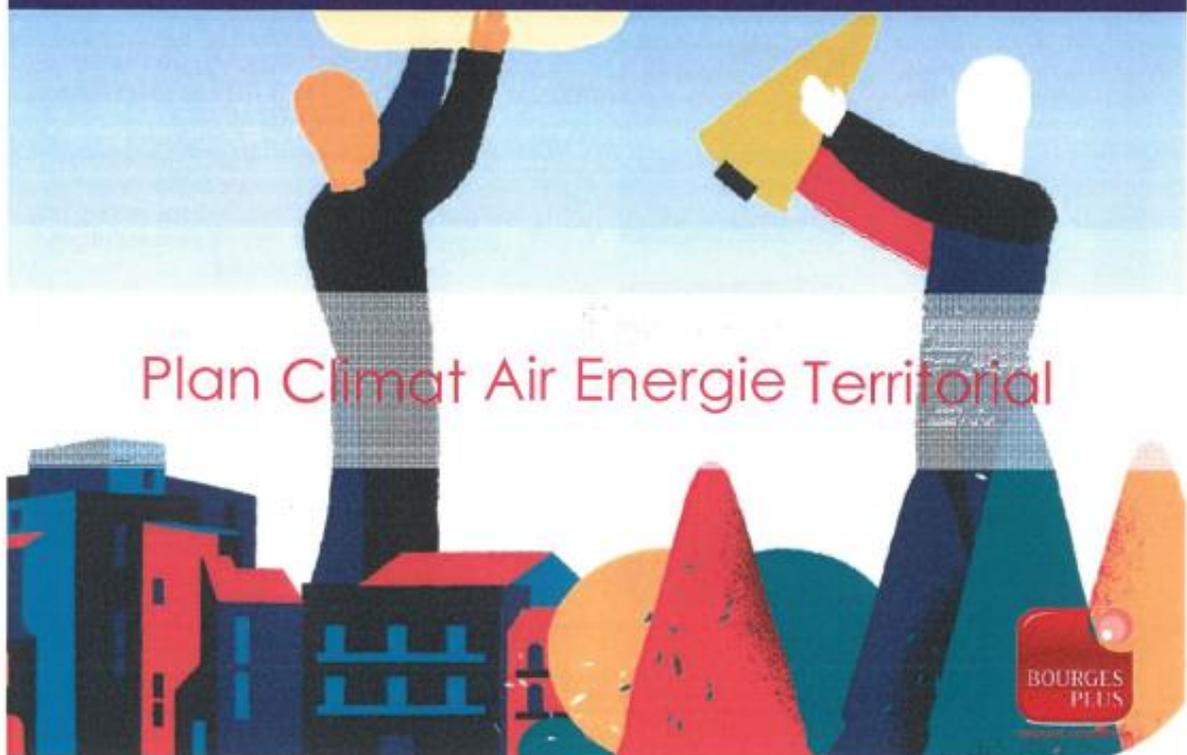
La réunion s'est terminée à 17h, après avoir présenté

- Les objectifs de diminution des consommations énergétiques du territoire et de développement des énergies renouvelables qui seront déposés auprès de l'Etat ;
- Les prochaines étapes.

**ANNEXE XIII – COMITE DE PILOTAGE
DU 17 OCTOBRE 2019**

PROJET

Plan Climat-Air-Energie Territorial de Bourges Plus
Comité de pilotage – 17 octobre 2019



Plan Climat Air Energie Territorial

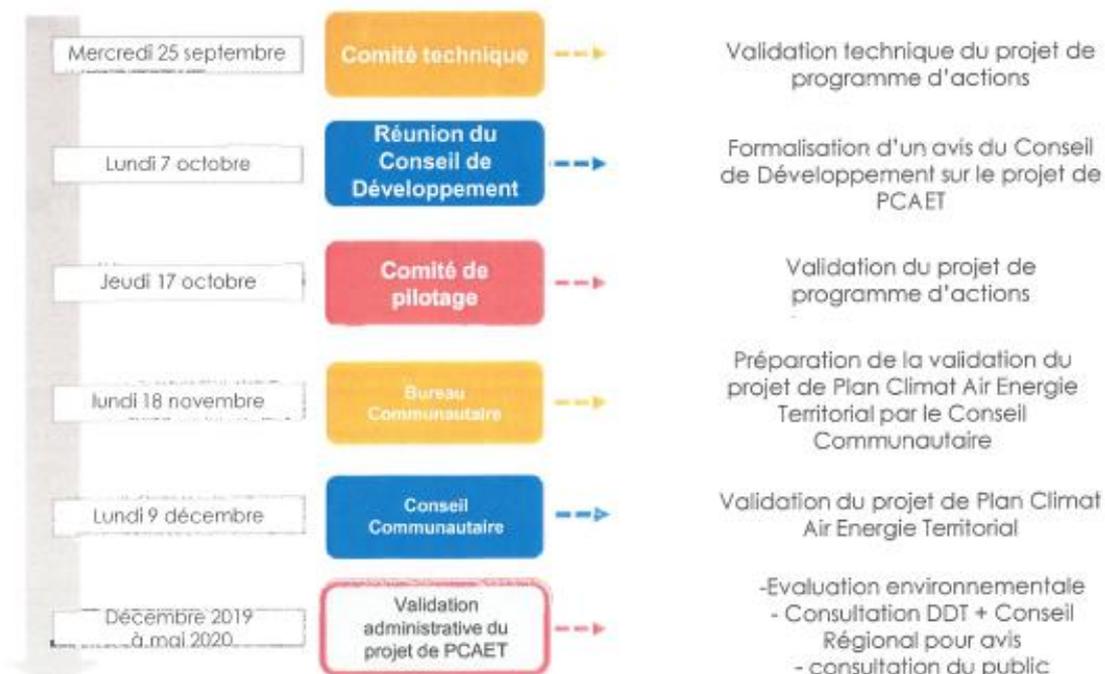
Objectifs

- **Valider** l'ensemble de la démarche et **les engagements « phares » du plan climat**
- **Valider la gouvernance du PCAET dans sa mise en œuvre**
- **Valider les modalités de consultation du public**

La démarche de construction du Plan Climat



Les étapes de construction du Plan Climat



Les étapes de construction du Plan climat

Mais aussi

- 2 sessions de travail avec le Conseil de Développement

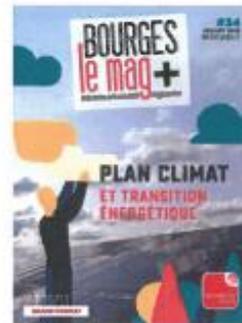
- des parutions régulières dans le Bourges Plus Mag pour tenir les citoyens informés de l'évolution du projet



Février 2018



Septembre 2018



Juillet 2019

Les étapes de construction du Plan climat

- plusieurs pages Web dédiées sur le site Internet de BOURGES PLUS

PUBLICITÉ ANNONCES RESEAUX Version accessible du site

BOURGES PLUS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DECOUVRIR L'AGGLO | VIE PRIVILEGE QUOTIDIEN | CULTELER SON ACTIVITE DANS L'AGGLO | SERVICES | QUALITE DE VIE / BEVERE | ENVIRONNEMENT FORAISON | NOUS CONTACTER

POINTS D'ÉTAPES DU PCAET

- Le 7 novembre 2016, les élus du Conseil Communautaire approuvent l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, et adoptent les modalités d'élaboration et de concertation du projet.
- Délibération n°12 du Conseil Communautaire du 7 novembre 2016 (pdf - 204 Ko)
- Le 22 mai 2017, une quaraine d'agents de BOURGES PLUS est formée aux méthodes d'animation participative.
- Le 16 juin 2017, le comité de pilotage et le comité technique associés au projet se réunissent pour valider le cadrage méthodologique du projet et son calendrier prévisionnel.
- Juillet 2017 - Août 2017 : recensement des acteurs « clés » et « pépites » du territoire de BOURGES PLUS par un questionnaire envoyé à l'ensemble des personnes / structures déjà identifiées et associées au projet. Plus de 130 acteurs territoriaux seront identifiés, dont 67 acteurs privés.
- Le 27 septembre 2017 : organisation d'un atelier de constitution des premiers résultats du diagnostic territorial avec l'équipe projet, le comité technique et le club des acteurs engagés pour le climat.
- Le 10 octobre 2017 : le comité de pilotage se réunit et valide le diagnostic tout en commençant à identifier les bonnes pratiques déjà à l'œuvre et les actions à développer pour accélérer la transition énergétique.
- Le 19 octobre 2017 : organisation d'un séminaire de travail avec les élus communautaires pour imaginer un futur vertueux autour de la question centrale suivante : « Quel avenir climatique et énergétique pour notre territoire ? »
- Le 21 février 2017 : un atelier citoyen est organisé, « En 2050, à quoi ressemblera votre vie quotidienne ? » ou l'occasion d'exprimer son avenir climatique et énergétique désiré.
Compte rendu du 21 février 2017
- Le 5 avril 2018 : l'équipe-projet, le comité technique et les membres du club des acteurs engagés pour le climat se réunissent pour dresser le bilan de la phase de concertation menée depuis le 10 octobre 2017. Ce travail a permis d'identifier un cadre stratégique pour le plan climat, c'est-à-dire les

Plan Climat Air Énergie Territorial

Documentation PCAET

Points d'étapes du PCAET

Diagnostic Territorial Climat-Air-Énergie

Le changement climatique c'est l'affaire de tous !

Les étapes de construction du Plan Climat



Le projet de programme d'actions

Fiche-action 1.3

Titre de l'action : **Améliorer certains lieux d'éclairage pour améliorer le confort de travail, réduire l'activité et le démarrage économique du territoire**

Objectif opérationnel : **Améliorer certains lieux d'éclairage, secteur de travail**

Objectifs réglementaires concernés :

--	--	--

Estimation des impacts :

Sanitaires : 1 000 tCO₂e	
---	--

Contexte et enjeux :

Les conséquences de l'usage d'éclairage artificiel ne se limitent pas à l'observation du ciel étoilé ou à un gaspillage énergétique parfois considérable. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système prédateur, perturbations des cycles de reproduction, des migrations...).
De plus, la mise en place de mesures destinées à optimiser l'éclairage (restriction sur certains créneaux horaires, extinction de présence etc...) doit être privilégiée.

N°	Intitulé de l'opération	Plans	Partenaires	Calendrier de mise en œuvre	Liens	Objectifs	Engage prévisionnel
L.3.1	Définir et suivre l'application des règles d'extinction nocturne de l'éclairage Local de Publicité	SOURCES PLUS	Les entreprises, les associations	2014-2015	Les particuliers, professionnels et associations locales et les bâtiments non résidentiels	Réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie	
L.3.2	Optimiser l'éclairage public	Les communes	SEI 13 pour les collectivités adhérentes	2014-2015	Les points d'éclairages publics existants et / ou mal calibrés	Réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie	

Les indicateurs :

- N° de communes opérationnelles par (sur le pays total)

Le projet de programme d'actions

Axe stratégique 1 : Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire

Objectif 3 : Lutter contre la pollution lumineuse, nocturne et visuelle

Le parc d'éclairage public présente un vaste potentiel de réduction des nuisances lumineuses grâce notamment à :

- l'utilisation d'une lumière mieux orientée vers les zones à éclairer ;
- la mise en place de systèmes de gestion de la lumière, qui permettent d'adapter la quantité de lumière émise au besoin réel, et développement d'éclairage en pleine nuit dans certaines zones.

1.1.3. Réviser et améliorer l'efficacité de la réglementation existante en matière de pollution lumineuse

Afin de réduire les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie inutile, l'éclairage nocturne des publicités, panneaux et enseignes lumineuses des bâtiments sera révisé entre 20h et 0h du matin, ce qui est plus restrictif que le règlement réglementaire actuel entre 23h et 0h.

Pour cela, une règle spécifique sera inscrite dans le Règlement Local de Publicité qui sera l'objet de consultations de l'affichage publicitaire de territoire intercommunal. Ce conseil d'information sera également consulté pour les travaux de révision de la loi et le décret, et de Règlement Local de Publicité.

Les objectifs de l'opération

- Réduire les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie.

1.1.2. Optimiser l'éclairage public

Depuis le 13 avril 2023, la mise sur le marché des lampes à vapeur de sodium (haute flux) est interdite. Cependant, de nouvelles piles d'éclairages sont toujours équipés de ces sources devenues obsolètes et obscurcies en énergie.

La rénovation de ces installations par l'emploi de luminaires adaptés (technologie LED, perimet) :

- De réduire d'au moins 50 % la consommation d'énergie ;
- De garantir un éclairage de qualité, adapté à l'usage ;
- De limiter la pollution lumineuse par l'emploi de luminaires adaptés.

Les objectifs de l'opération

- Diminuer la consommation d'énergie de l'éclairage public, et donc la facture énergétique annuelle
- Prévenir, réduire, limiter les nuisances lumineuses

Les Objectifs

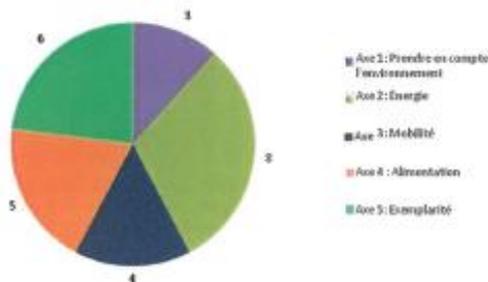
En 2025, 5 000 points lumineux rénovés sont prévus sur le territoire de SICHÈREZ PUIS, correspondant à une consommation énergétique réduite à environ 0,26 GWh.

	Équivalent à une consommation énergétique annuelle de	Équivalent à une consommation énergétique annuelle de
Économie d'énergie estimée par an en 2025	1,3	3

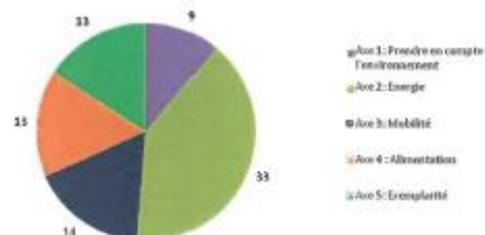
Synthèse du projet de programme d'actions

- 26 fiches-actions, 82 opérations

Nombre de fiche-action par axe stratégique

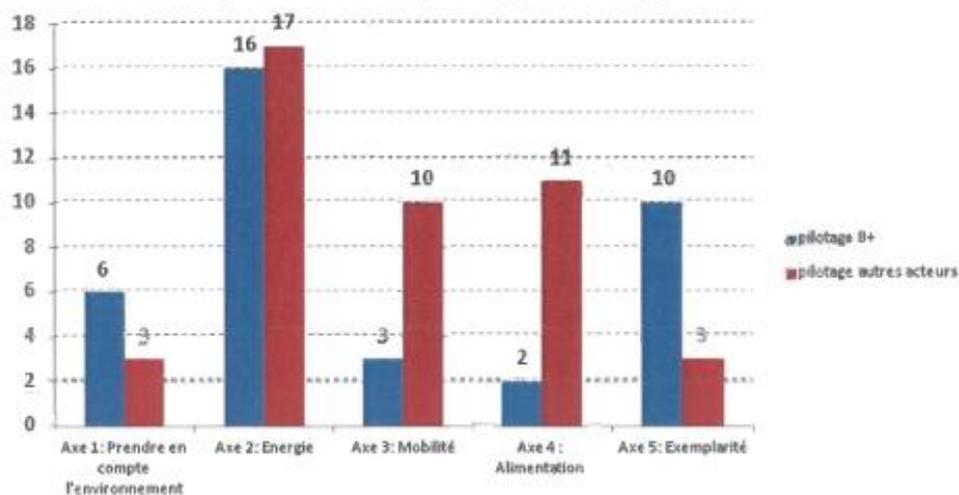


Nombre d'opération par axe stratégique



Le projet de programme d'actions

Répartition du pilotage des opérations



Les objectifs du PCAET

Consommation énergie finale en 2012	Consommation énergie finale en 2026	Consommation énergie finale en 2030	Consommation énergie finale en 2050
2392 GWh/an	2135 GWh/an	1914 GWh/an	1196 GWh/an
	- 10.7%	- 20%	- 50%

Les objectifs du PCAET par secteurs d'activités

	Diagnostic		Objectifs de maîtrise des consommations énergétiques			
	Emissions GES en TeqCO ₂	Consommations énergétiques finales en GWh	Evolution consommation d'énergétique finales en 2025 en %	Evolution consommation d'énergétique finales en 2026 en %	Evolution consommation d'énergétique finales en 2030-31 en % (Facultatif)	Evolution consommation d'énergétique finales en 2050 en %
Résidentiel	113789,4	956,197	-3,5%	-10,0%	-16,7%	-35,4%
Tertiaire	98004,3	518,555	-2,2%	-7,7%	-22,0%	-46,7%
Transport routier	161882,9	638,557	-11,1%	-16,0%	-27,3%	-57,7%
Autres transports	1245,8	15,95	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Agriculture	34224,6	40,794	-2,2%	-7,6%	-11,4%	-24,0%
Bâtiments	4309,7	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Industrie hors-branche énergie	58875,1	222,036	-2,2%	-7,6%	-11,4%	-24,2%
Industrie -branche énergie	2992,7	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Les objectifs du PCAET

Consommation énergie finale en 2012	Consommation énergie finale en 2026	Consommation énergie finale en 2030	Consommation énergie finale en 2050
2392 GWh/an	2135 GWh/an	1914 GWh/an	1196 GWh/an
	- 10.7%	- 20%	- 50%
Emissions de GES en 2012	Emissions de GES en 2026	Emissions de GES en 2030	Emissions de GES en 2050
477976 Teq CO ₂	428645 Teq CO ₂	388460 Teq CO ₂	260 050 Teq CO ₂
	- 12%	-21.6%	-53.2%

Les objectifs du PCAET par secteurs d'activités

	Diagnostic		Objectifs de réduction des émissions de GES			
	Emissions GES en TqCO ₂	Consommations énergétiques finales en GWh	Emissions GES en 2022 en TqCO ₂	Emissions GES en 2026 en TqCO ₂	Emissions GES en 2030-31 en TqCO ₂ (Factuel)	Emissions GES en 2050 en TqCO ₂
Résidentiel	113789,4	956,197	-3,10%	-8,60%	-14,50%	-37,30%
Tertiaire	98004,3	518,553	-2,10%	-7,40%	-21,20%	-52,20%
Transport routier	161832,5	638,552	-10,80%	-15,70%	-26,70%	-64,17%
Autres transports	1245,8	15,95	0%	0%	0%	0%
Agriculture	34224,6	40,794	-0,40%	-1,40%	-2,15%	-6,24%
Déchets	4305,7	0	0%	0%	0%	0%
Industrie hors branche énergie	58875,1	222,036	-1,80%	-6,30%	-9,80%	-26,50%
Industrie - branche énergie	2992,7	0	0%	0%	0%	0%

Les objectifs du PCAET

Consommation énergie finale en 2012	Consommation énergie finale en 2026	Consommation énergie finale en 2030	Consommation énergie finale en 2050
2392 GWh/an	2135 GWh/an	1914 GWh/an	1196 GWh/an
	- 10.7%	- 20%	- 50%
Emissions de GES en 2012	Emissions de GES en 2026	Emissions de GES en 2030	Emissions de GES en 2050
477976 Tq CO ₂	428645 Tq CO ₂	388460 Tq CO ₂	260 050 Tq CO ₂
	- 12%	-21.6%	-53.2%
Taux de couverture par les EnR en 2012	Taux de couverture par les EnR en 2026	Taux de couverture par les EnR en 2030	Taux de couverture par les EnR en 2050
123 GWh/an	547 GWh/an	637 GWh/an	785 GWh/an
5%	25,6%	33,3%	65.6%

Les objectifs du PCAET par filières énergétiques

Filière de production		Production des tWh	Année de comptabilisation
Électricité (en MWh)	Solaire terrestre	0	2015
	Solaire photovoltaïque	8023	2015
	Solaire thermodynamique	0	2015
	Hydraulique	0	2015
	Biomasse solide	0	2015
	Bogaz	0	2015
Chaleur (en MWh)	Geothermie	91846	2015
	Pompes à chaleur	21800	2015
	Geothermie	730	2015
	Solaire thermique	390	2009
	Bogaz	0	2015
Biométhane (en MWh)	/	/	
Mécaniciens (en MWh)	/	/	

Filière de production		Production des tWh			
		Objectifs 2021	Objectifs 2025	Objectifs 2030-31 (Facultatif)	Objectifs 2050
Électricité (en MWh)	Solaire terrestre	0	0	0	0
	Solaire photovoltaïque	9 950	111 630	119 550	210 410
	Solaire thermodynamique	0	0	0	0
	Hydraulique	0	0	0	0
	Biomasse solide	0	0	0	0
	Bogaz	0	0	0	0
Chaleur (en MWh)	Geothermie	0	0	0	0
	Pompes à chaleur	135 940	165 330	218 240	218 240
	Geothermie	910	44 680	73 880	130 030
	Solaire thermique	460	651	660	1 040
	Bogaz	112 500	225 000	225 000	225 000

Les engagements du PCAET

- les engagements de la Communauté d'agglomération de Bourges

→ Mettre en œuvre un plan de solarisation du patrimoine public

→ Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique

→ Développer l'usage du vélo

Les engagements du PCAET

- les engagements des partenaires

→

→

→

Quelle évolution des instances de gouvernance du PCAET ?

→ Actuellement

- Une équipe-projet,

Composition :
Le chef de projet, la directrice de l'environnement et du développement durable, la chargée de mission environnement, la responsable du service mobilité, la responsable du service habitat, un agent de la direction de l'aménagement urbain, un agent de la direction de la communication, un agent de la direction du développement économique.

Fonctions :
L'équipe-projet sera chargée de suivre de manière rapprochée le travail du prestataire tant sur le contenu, que sur les échéances et les rendus. Elle aura également la charge de l'animation des réunions de concertation lors des différentes étapes d'élaboration du PCAET (diagnostic, stratégie...) et de la rédaction de certains documents.

- Un comité technique,

Composition :
1 représentant technique par commune volontaire (ou représentant élu pour les plus petites communes), les 2 Vice-présidents en charge du plan climat et du développement durable, le chef de projet, la directrice de l'environnement et du développement durable, l'ALEC 18, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, le Pays de Bourges, le SIRDAB, le SDE 18, le DDT 18, un représentant technique des trois chambres consulaires.

Fonctions :
Le comité technique sera chargé de préparer les décisions du comité de pilotage ainsi que les ordres du jour. Il validera techniquement l'avancée des travaux et rythmera les grandes étapes d'élaboration du PCAET.

- Un comité de pilotage,

Composition :
Les 2 Vice-présidents en charge du plan climat et du développement durable, les Vice-présidents volontaires et les membres de la commission développement durable, les directeurs stratégiques de BOURGES PLUS (DGS et DGA), le chef de projet, la directrice de l'environnement et du développement durable, la DREAL centre et le DDT 18, TADEME, un membre élu du Conseil Régional et du Conseil Départemental, un représentant élu des chambres consulaires, le Président du Conseil de Développement de BOURGES PLUS, le Président du SIRDAB.

Fonctions :
Le comité de pilotage validera les choix stratégiques et les travaux du comité technique (analyse et arbitrage des propositions), suivi global du projet... et préparera les décisions du bureau communautaire, ainsi que du conseil communautaire. Il devra également s'assurer de la cohérence du travail mené avec les autres programmes des collectivités locales.

+ initialement la volonté de créer un club des acteurs engagés pour le climat

Quelle évolution des instances de gouvernance du PCAET ?

→ demain ?

- une instance unique chargée du suivi du PCAET qui se réunira une fois/an constituée des partenaires actuels ? Avec une constitution plus large (associations, entreprises, socioprofessionnels, habitants ?)

- une relance du « club des acteurs engagés pour le climat » ?

- d'autres idées ?

Quelle évolution des instances de gouvernance du PCAET ?

→ exemple club air énergie climat de Clermont Auvergne Métropole

CLUB AIR ENERGIE CLIMAT



Le Club Énergie Climat est un réseau dédié aux échanges et aux retours d'expériences dans le domaine des économies d'énergie, de la lutte contre le changement climatique et de la préservation des ressources.

Créé en avril 2013, il a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour des questions Énergie Climat et de trouver des solutions innovantes communes face à l'augmentation du coût des énergies fossiles, la rarefaction des ressources naturelles et l'enjeu du changement climatique.

Le Club Énergie Climat est propice aux partenariats entre acteurs publics, privés et universitaires. Il réunit ainsi régulièrement une centaine d'acteurs institutionnels, économiques, sociaux et universitaires de la métropole clémontoise. (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Association de défense des usagers et des consommateurs CLCV, Auvergne Habitat, Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes, Covoiturage Auvergne, Fédération française du Bâtiment du Puy-de-Dôme (FFB), Grid, La Poste, Institut de recherches en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), Manufacture Michelin, Numtech, Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, SINCY - Auvergne/Bourgogne, Trelleborg, Union des syndicats de l'immobilier (UNIS), VeloCité, Université Clermont Auvergne, etc.)



Il a pour objectif de développer un réseau structuré sur ces questions énergétiques et climatiques et d'instaurer un nouveau mode de gouvernance avec les partenaires du territoire.

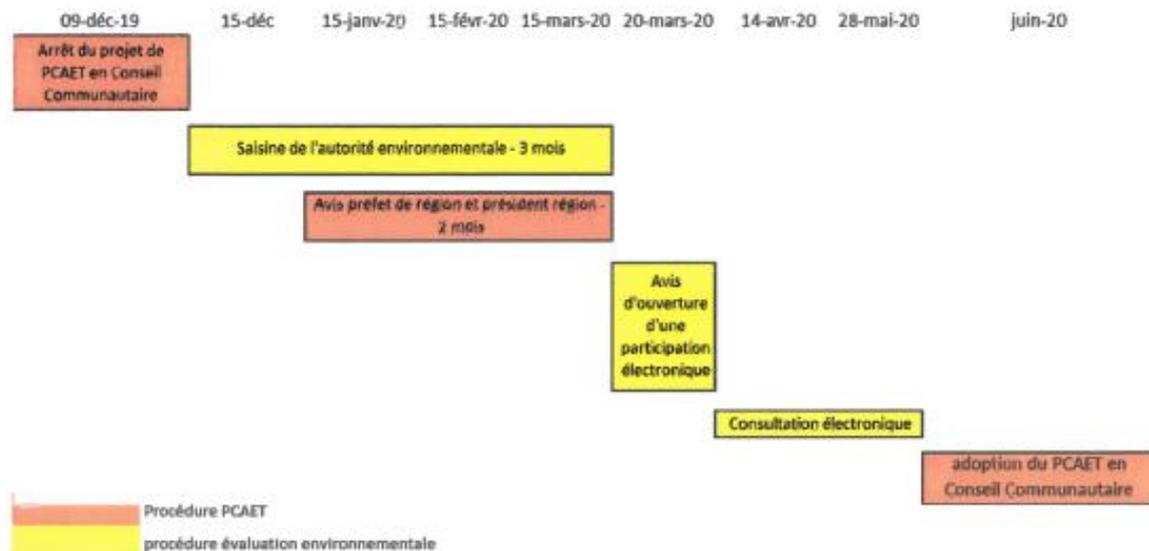
Depuis 2014, une charte d'engagement Énergie Climat a été proposée aux partenaires. 37 partenaires sont aujourd'hui engagés.

une charte reposant sur 6 points essentiels :

- Se fixer et respecter un objectif de réduction des consommations d'énergie à l'horizon 2020
- Une prise en compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans chaque décision
- Partager l'information et les bonnes pratiques au sein du Club
- Diffuser une culture de sobriété énergétique en interne et en externe
- Prendre en compte le changement climatique dans leurs choix de construction
- Préserver et valoriser les ressources naturelles locales

Quelles modalités pour la consultation publique ?

- Cette **phase réglementaire** doit suivre l'adoption du projet de programme d'actions par le conseil communautaire du 9 décembre.



Quelles modalités pour la consultation publique ?

→ la consultation publique est une participation par voie électronique pendant 30 jours minimum

- utilisation du site de BOURGES PLUS pour mettre à disposition les éléments du projet de PCAET + adresse info@agglo-bourgesplus.fr pour recueillir les avis

→ **Faut-il doubler avec la mise à disposition dans les communes (hors Mehun sur Yèvre) de supports papiers et d'un cahier de remarques ?**

Plan Climat-Air-Energie Territorial de Bourges Plus
Comité de pilotage – 17 octobre 2019



Merci de votre attention

Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de BOURGES

Compte-rendu du comité de pilotage qui s'est réuni le jeudi 17 octobre 2019

Personnes présentes : voir liste de présence annexée

Pièce-jointe : le support de présentation

Dans la continuité des travaux et des réflexions liés à la construction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le comité de pilotage associé au projet s'est réuni le jeudi 17 octobre 2019 pour :

- Valider l'ensemble de la démarche et les engagements « phares » du plan climat ;
- Valider la gouvernance du PCAET dans sa mise en œuvre ;
- Valider les modalités de consultation publique.

Les principaux échanges survenus lors de cette réunion sont mentionnés ci-après :

- **Suite à la présentation des objectifs du Plan Climat par secteurs d'activités :**

- Mme MATHIAS apporte un point de vigilance sur la question du portage collectif du suivi de la mise en œuvre du PCAET. Ce Plan est du même ordre d'importance que d'autres projets portés par la Communauté d'Agglomération (Cœur de Ville, PLUi etc.) et les résultats de sa mise en œuvre doivent également être portés et partagés par les membres du Comité de Direction de Bourges Plus.

- Madame VIAU et Monsieur BILLOT précisent que les partenaires ont aussi leur responsabilité dans la mise en œuvre des actions.

- La baisse importante de la consommation énergétique du secteur des transports a été estimée à partir du rapport environnemental du Plan de Déplacements Urbain, adopté en 2013. Son actualisation en 2023 permettra de mettre à jour cet objectif.

- Monsieur MAUTRE attire l'attention sur la communication autour d'objectifs pouvant paraître contradictoires. Par exemple, la diminution visée de la consommation d'énergie dans le secteur de l'industrie avec l'objectif de développer les activités économiques sur le territoire.

- Monsieur Llari précise que l'application des prochaines normes sur les bâtiments tertiaires prévues pour 2020 devrait fortement impacter les consommations d'énergies des secteurs d'activités concernés.

- Un échange s'est engagé sur les différents dispositifs d'accompagnement des particuliers et des bailleurs sociaux pour rénover énergétiquement les logements. La difficulté « d'atteindre » les syndicats des petites copropriétés est mise en avant.

- Un débat s'est également installé sur les émissions de gaz à effet de serre générées par le trafic autoroutier, et plus globalement des différents axes de transit traversant le territoire de la Communauté d'Agglomération. Peu de marge de manœuvre s'offre au PCAET pour diminuer ces émissions qui relèvent de politiques nationales. Il est rappelé que le trafic autoroutier est directement responsable de 8% des émissions totales de gaz à effet de serre soit environ ¼ des émissions liées au secteur des transports.

- Sur les objectifs de développement des énergies renouvelables, un point de vigilance est apporté sur la confusion des termes utilisés autour de la zone de l'aéroport : zones d'activités, foncier à l'intérieur de l'emprise de l'aéroport ... Il est proposé d'utiliser plutôt le terme de « domaine aéroportuaire ». En effet, c'est bien le foncier situé à l'intérieur du domaine aéroportuaire qui a été identifié par le PCAET comme potentiellement disponible pour accueillir des panneaux solaires photovoltaïques au sol, et non le foncier de la zone d'activité périphérique. La DGAC a confirmé cette possibilité, en précisant qu'il n'y a pas d'interdiction de principe pour mettre des panneaux solaires à

l'intérieur du domaine aéroportuaire, mais qu'il y a des règles à respecter (distance sans panneaux autour des pistes, inclinaison des panneaux etc.)

- **Avis du groupe de travail du Conseil de Développement**

Monsieur Llari présente ce premier avis.

Le groupe de travail constitué pour étudier et analyser le Plan Climat s'est réuni à plusieurs reprises et notamment le 7 octobre dernier en présence de représentants de l'Agglomération :

- Le groupe de travail a globalement apprécié le travail réalisé. Il a été remarqué l'évolution des différentes versions qui ont été présentées. Le Plan a été jugé relativement ambitieux. L'adaptation aux changements climatiques est même mentionnée ce qui est très appréciable.

- Par contre, il a été estimé que trop de formulations restent floues (inviter, accompagner, optimiser, limiter ...etc.). Avec le côté non prescriptif de ce plan, cette formulation favorise un immobilisme pour que rien ne se passe sur le territoire. Il serait souhaitable de tendre vers des objectifs concrets avec si possible leurs réalisations sur un plan calendaire.

- Une question reste posée : celle de l'appropriation de ce Plan par l'ensemble des actions menées par l'Agglomération. Ce qui impose une mise en cohérence des différents documents et des politiques à mettre en œuvre (PLUi, Plan Local de Prévention des Déchets, Plan Vélo, Action Cœur de Ville, marchés publics, restauration scolaire, points de captage d'eau, etc.).

- Le groupe de travail a estimé qu'il serait du rôle de la Police Municipale d'intervenir pour sanctionner les différents abus (enseignes éclairées la nuit, piétons bloqués sur les passages cloutés par des automobilistes ...), ce qui soulignerait l'action de la collectivité sur le plan pratique en montrant aux habitants qu'il y a une mise en application des règles du Plan Climat.

- Un sujet ne semble pas avoir été abordé clairement dans ce Plan climat, ou très peu, il s'agit de la qualité de l'air. Alors que ce point est un véritable enjeu pour la santé publique, un point pourrait être ajouté à l'axe « exemplarité de la collectivité » pour inclure à minima des points de mesures de la qualité de l'air (y compris les particules ultra fines).

- Enfin, le groupe de travail est unanime pour s'impliquer plus avant dans le Plan Climat, sur un comité de suivi qui pourrait être créé.

Monsieur Llari précise que cet avis n'est pas l'avis définitif. Le Conseil de Développement est dans l'attente de la communication officielle des documents liés au PCAET. Ceux-ci seront transmis dès que possible.

- **Présentation des engagements phares de BOURGES PLUS**

- Mme VIAU présente les différentes étapes du plan de solarisation du patrimoine public.

- Mme GOIN rappelle les dispositifs existants pour accompagner les particuliers dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique. Les très bons chiffres de fréquentation de la Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville sont présentés. Cela souligne la volonté de l'Agglo d'accompagner toujours plus de ménages.

- M. BILLOT fait état du projet de BOURGES PLUS de participer au capital de la future société de tiers-financement qui sera créée par la Région Centre Val de Loire. Monsieur MAUTRE précise que cette société devrait faciliter l'accès aux crédits immobiliers pour ceux qui n'en ont pas la possibilité, ce qui devrait contribuer à augmenter les projets de rénovations.

- Monsieur BILLOT présente l'engagement qui porte sur le développement du vélo.

- **Demande d'engagement des partenaires**

- Mme VIAU et Monsieur BILLOT précise que le PCAET contient beaucoup d'actions. Toutes ne pourront pas être traitées avec le même niveau d'intensité et de priorités par l'Agglomération. C'est la raison pour laquelle l'Agglo s'engage sur trois projets phares, qui reflètent les priorités de BOURGES PLUS. La réussite de la mise en œuvre du Plan Climat relève aussi de la responsabilité des

partenaires. C'est la raison pour laquelle, Mme VIAU et M. BILLOT pose la question aux partenaires présents de savoir si ils souhaitent s'engager sur une action du PCAET.

- Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher, Monsieur MAUTRE met en avant le développement de la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale actuellement en cours et dont l'élargissement est prévu à court terme en partenariat avec la Chambre de Commerces et d'Industrie du Cher. Un autre engagement est pris, celui de la sensibilisation des commerces sur l'obligation d'extinction nocturne via l'Office de Commerce et d'Artisanat de Bourges.

- L'ensemble des partenaires associés à la construction du PCAET n'étant pas présent, il a été proposé de leur envoyer un courrier officiel pour leur proposer de s'engager sur une ou plusieurs actions. Ces engagements seront ensuite mentionnés dans les différents documents de communication liés à la mise en œuvre du PCAET.

- **Evolution de la gouvernance associée au Plan Climat**

- Les membres du comité de pilotage souhaitent fusionner les instances actuelles pour constituer un comité de suivi du Plan Climat, dont la constitution sera élargie, notamment aux membres du groupe du Conseil de Développement souhaitant s'impliquer dans la mise en œuvre du PCAET.

- **Modalité de consultation du public**

- Les membres du comité de pilotage souhaitent que la consultation réglementaire par voie électronique soit doublée par la mise à disposition dans les communes d'un exemplaire papier du PCAET.



Plan Climat Air Energie Territorial

Comité de pilotage

Le jeudi 17 octobre 2019



COMITE DE PILOTAGE			
Prénom	NOM	Structure	Signature
Catherine	Viau	Bourges +	
Bernard	Billot	Bourges +	
Domartelle	GOIN	Bourges +	
Roland	GOUCKY	Bourges +	
Stephane	MARIE-CATHERINE	CMA 18	
Régis	MAURÉ	CMA 18	
Jean	CLARI	C de Deuil	
Jacqueline	PORTIER	St-Jest	
Pascal	QUENEZ	Directeur Urbanisme	
Geoff	FRANVILLE	St Bourges +	
Judice	PRUDENT	Bourges +	
Véronique	VARRAS	St VB	
Oliver	ALLEZARD	St Darçhard	Excusé
Beatrice	GUILLAUMIN	Plainpied-Givaudens	Excusée
Marhial	REBEYROL	Bourges	Excusé
Annie	JACQUET	Normagne	Excusée
Agnes	SINSOLIER-BIGOT	Région Centre Val de Loire	Excusée
Thérèse	DAZIN	DDT 18	Excusée
Didier	GARCIA	Bourges Plus	Excusé
David	VIGOUROUX	Bourges Plus	Excusé
Karine	CAMPGUILHET	Bourges Plus	Excusé
Jean-Pierre	DELOINCE	PETR Centre Char	Excusé